

**La Francophonie en Afrique
noire et en Occident :
les objectifs et l'avenir**

Par : Mamadou Ka

75

Thèse soumise à la Faculté des études
supérieures de l'Université du Manitoba
en vue de l'obtention du diplôme de

Maîtrise ès arts

Département de Sciences politiques
Université du Manitoba
Winnipeg (Manitoba)

Avril 1996



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale
du Canada

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

The author has granted an irrevocable non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of his/her thesis by any means and in any form or format, making this thesis available to interested persons.

L'auteur a accordé une licence irrévocable et non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de sa thèse de quelque manière et sous quelque forme que ce soit pour mettre des exemplaires de cette thèse à la disposition des personnes intéressées.

The author retains ownership of the copyright in his/her thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his/her permission.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège sa thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

ISBN 0-612-13230-7

Canada

Nom _____

Dissertation Abstracts International et Masters Abstracts International sont organisés en catégories de sujets.
Veuillez s.v.p. choisir le sujet qui décrit le mieux votre thèse et inscrivez le code numérique approprié dans l'espace
réservé ci-dessous.

Francophonie Internationale

SUJET

0616

UMI

CODE DE SUJET

Catégories par sujets

HUMANITÉS ET SCIENCES SOCIALES

COMMUNICATIONS ET LES ARTS

Architecture0729
Beaux-arts0357
Bibliothéconomie0399
Cinéma0900
Communication verbale0459
Communications0708
Danse0378
Histoire de l'art0377
Journalisme0391
Musique0413
Sciences de l'information0723
Théâtre0465

ÉDUCATION

Généralités515
Administration0514
Art0273
Collèges communautaires0275
Commerce0688
Économie domestique0278
Éducation permanente0516
Éducation préscolaire0518
Éducation sanitaire0680
Enseignement agricole0517
Enseignement bilingue et
multiculturel0282
Enseignement industriel0521
Enseignement primaire0524
Enseignement professionnel0747
Enseignement religieux0527
Enseignement secondaire0533
Enseignement spécial0529
Enseignement supérieur0745
Évaluation0288
Finances0277
Formation des enseignants0530
Histoire de l'éducation0520
Langues et littérature0279

Lecture0535
Mathématiques0280
Musique0522
Orientation et consultation0519
Philosophie de l'éducation0998
Physique0523
Programmes d'études et
enseignement0727
Psychologie0525
Sciences0714
Sciences sociales0534
Sociologie de l'éducation0340
Technologie0710

LANGUE, LITTÉRATURE ET LINGUISTIQUE

Langues
Généralités0679
Anciennes0289
Linguistique0290
Modernes0291
Littérature
Généralités0401
Anciennes0294
Comparée0295
Médiévale0297
Moderne0298
Africaine0316
Américaine0591
Anglaise0593
Asiatique0305
Canadienne (Anglaise)0352
Canadienne (Française)0355
Germanique0311
Latino-américaine0312
Moyen-orientale0315
Romane0313
Slave et est-européenne0314

PHILOSOPHIE, RELIGION ET THÉOLOGIE

Philosophie0422
Religion
Généralités0318
Clergé0319
Études bibliques0321
Histoire des religions0320
Philosophie de la religion0322
Théologie0469

SCIENCES SOCIALES

Anthropologie
Archéologie0324
Culturelle0326
Physique0327
Droit0398
Économie
Généralités0501
Commerce-Affaires0505
Économie agricole0503
Économie du travail0510
Finances0508
Histoire0509
Théorie0511
Études américaines0323
Études canadiennes0385
Études féministes0453
Folklore0358
Géographie0366
Gérontologie0351
Gestion des affaires
Généralités0310
Administration0454
Banques0770
Comptabilité0272
Marketing0338
Histoire
Histoire générale0578

Ancienne0579
Médiévale0581
Moderne0582
Histoire des noirs0328
Africaine0331
Canadienne0334
États-Unis0337
Européenne0335
Moyen-orientale0333
Latino-américaine0336
Asie, Australie et Océanie0332
Histoire des sciences0585
Loisirs0814
Planification urbaine et
régionale0999
Science politique
Généralités0615
Administration publique0617
Droit et relations
internationales0616
Sociologie
Généralités0626
Aide et bien-être social0630
Criminologie et
établissements
pénitentiaires0627
Démographie0938
Études de l'individu et
de la famille0628
Études des relations
interethniques et
des relations raciales0631
Structure et développement
social0700
Théorie et méthodes0344
Travail et relations
industrielles0629
Transports0709
Travail social0452

SCIENCES ET INGÉNIERIE

SCIENCES BIOLOGIQUES

Agriculture
Généralités0473
Agronomie0285
Alimentation et technologie
alimentaire0359
Culture0479
Élevage et alimentation0475
Exploitation des péturages0777
Pathologie animale0476
Pathologie végétale0480
Physiologie végétale0817
Sylviculture et faune0478
Technologie du bois0746
Biologie
Généralités0306
Anatomie0287
Biologie (Statistiques)0308
Biologie moléculaire0307
Botanique0309
Cellule0379
Écologie0329
Entomologie0353
Génétique0369
Limnologie0793
Microbiologie0410
Neurologie0317
Océanographie0416
Physiologie0433
Radiation0821
Science vétérinaire0778
Zoologie0472
Biophysique
Généralités0786
Médicale0760
SCIENCES DE LA TERRE
Biogéochimie0425
Géochimie0996
Géodésie0370
Géographie physique0368

Géologie0372
Géophysique0373
Hydrologie0388
Minéralogie0411
Océanographie physique0415
Paléobotanique0345
Paléoécologie0426
Paléontologie0418
Paléozoologie0985
Palynologie0427

SCIENCES DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Économie domestique0386
Sciences de l'environnement0768
Sciences de la santé
Généralités0566
Administration des hôpitaux0769
Alimentation et nutrition0570
Audiologie0300
Chimiothérapie0992
Dentisterie0567
Développement humain0758
Enseignement0350
Immunologie0982
Loisirs0575
Médecine du travail et
thérapie0354
Médecine et chirurgie0564
Obstétrique et gynécologie0380
Ophtalmologie0381
Orthophonie0460
Pathologie0571
Pharmacie0572
Pharmacologie0419
Physiothérapie0382
Radiologie0574
Santé mentale0347
Santé publique0573
Soins infirmiers0569
Toxicologie0383

SCIENCES PHYSIQUES

Sciences Pures

Chimie
Généralités0485
Biochimie0487
Chimie agricole0749
Chimie analytique0486
Chimie minérale0488
Chimie nucléaire0738
Chimie organique0490
Chimie pharmaceutique0491
Physique0494
Polymères0495
Radiation0754
Mathématiques0405
Physique
Généralités0605
Acoustique0986
Astronomie et
astrophysique0606
Électronique et électricité0607
Fluides et plasma0759
Météorologie0608
Optique0752
Particules (Physique
nucléaire)0798
Physique atomique0748
Physique de l'état solide0611
Physique moléculaire0609
Physique nucléaire0610
Radiation0756
Statistiques0463

Sciences Appliqués Et Technologie

Informatique0984
Ingénierie
Généralités0537
Agriculture0539
Automobile0540

Biomédicale0541
Chaleur et ther
modynamique0348
Conditionnement
(Emballage)0549
Génie aérospatial0538
Génie chimique0542
Génie civil0543
Génie électronique et
électrique0544
Génie industriel0546
Génie mécanique0548
Génie nucléaire0552
Ingénierie des systèmes0790
Mécanique navale0547
Métallurgie0743
Science des matériaux0794
Technique du pétrole0765
Technique minière0551
Techniques sanitaires et
municipales0554
Technologie hydraulique0545
Mécanique appliquée0346
Géotechnologie0428
Matériaux plastiques
(Technologie)0795
Recherche opérationnelle0796
Textiles et tissus (Technologie)0794

PSYCHOLOGIE

Généralités0621
Personnalité0625
Psychobiologie0349
Psychologie clinique0622
Psychologie du comportement0384
Psychologie du développement0620
Psychologie expérimentale0623
Psychologie industrielle0624
Psychologie physiologique0989
Psychologie sociale0451
Psychométrie0632

THE UNIVERSITY OF MANITOBA
FACULTY OF GRADUATE STUDIES

COPYRIGHT PERMISSION

*La Francophonie en Afrique noire et en Occident:
les objectifs et l'avenir*

by

Mamadou Ka

A Thesis/Practicum submitted to the Faculty of Graduate Studies of The University
of Manitoba in partial fulfillment of the requirements for the degree
of

MASTER OF ARTS

(c) 1996

Permission has been granted to the Library of The University of Manitoba to lend or sell copies of this thesis/practicum, to the National Library of Canada to microfilm this thesis and to lend or sell copies of the film, and to University Microfilms Inc. to publish an abstract of this thesis/practicum.

This reproduction or copy of this thesis has been made available by authority of the copyright owner solely for the purpose of private study and research, and may only be reproduced and copied as permitted by copyright laws or with express written authorization from the copyright owner.

Remerciements

Je tiens à remercier tout d'abord mon directeur de thèse, le professeur Paul Buteux, pour son aide et sa disponibilité tout au long de la préparation de cette thèse. Je voudrais aussi dire merci aux professeurs Raymond Hébert et Luc Côté, du Collège universitaire de Saint-Boniface pour tous les conseils judicieux qui m'ont permis de terminer cette étude.

Enfin, merci à tous mes amis, Mamadou Diallo, Denis Montess et Patricia Brewster pour leur support moral. Je dois un merci tout spécial à Joanne Desrosiers pour avoir dactylographié ce document, souvent dans des conditions très difficiles.

TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Chapitre I - L'espace francophone	7
I) Les Français de souche	7
La France	7
La Belgique	8
Le Luxembourg	9
La Suisse	9
Le Val d'Aoste	10
Les Îles Anglo-normandes	10
II) L'expansion du français dans le monde : les grandes découvertes territoriales	11
Le Canada	11
Les États-Unis	17
Haïti	18
Les îles de l'Océan Indien	19
L'Asie et l'extrême Orient	20
L'Afrique noire	20
Le Maghreb	22
Chapitre II - La mise sur pied de la francophonie et de ses organisations	24
I) La décolonisation de l'Afrique noire française et la naissance de la Francophonie	24
II) Les institutions francophones	31

Chapitre III - Les sommets des pays et communautés francophones . . .	37
Chapitre IV - Les objectifs de la Francophonie	59
I) Les objectifs formels	59
II) Le déclin du français dans le monde	63
III) Les objectifs informels ou l'avenir de la Francophonie . . .	69
Chapitre V - La situation économique et sociale de l'Afrique francophone et sa position dans le système international	85
I) L'Afrique francophone	85
II) La coopération entre l'Afrique et l'Europe	107
CONCLUSION	123
LISTE DES SIGLES	128
LISTE DES TABLEAUX	130
BIBLIOGRAPHIE	131

INTRODUCTION

Le mot francophonie fut inventé au XIX^e siècle par Onésime Reclus, géographe de profession, dans sa tentative de classification des hommes en fonction de leur langue. Il publia plusieurs ouvrages, tels que France, Algérie et colonies, (Hachette 1880), l'Atlantide, pays de l'Atlas, La France et ses colonies dans lesquels :

L'adjectif «francophone» et le substantif «francophonie» figurent encadrés de guillemets, signe de leur nouveauté à l'époque. [...] Le sens premier de la francophonie était né : le regroupement sur une base linguistique en tenant compte des relations géographiques.¹

Après Onésime Reclus, le mot francophonie disparut de la littérature subséquente pour ne réapparaître qu'en novembre 1962 dans la revue Esprit sous la plume de certains écrivains tels que Léopold Sédar Senghor, Pierre-Henri Simon, Norodom Sihanouk, Jean-Marc Léger, etc. Les années 1960 furent donc témoins de la consécration du mot francophonie dans les différents dictionnaires, et par la même occasion, il perdit son caractère néologique des années 1930. Au sens premier dont la base était essentiellement linguistique se sont ajoutés un sens géographique, spirituel et mystique et enfin institutionnel.²

¹ Tétu, Michel. La Francophonie : Histoire problématique perspectives, Montréal, Guérin Littérature, 1987, p. 40.

² Deniau, Xavier. La Francophonie, Paris, Que sais-je? PUF, n° 2111, 1983, p. 13.

L'ancien président de la République française, V. Giscard d'Estaing, disait que «la langue française est bien commun de tous ceux qui la parlent et nous aurions tort d'enfermer sa défense et illustration dans les limites de la France».³ Certains peuples éparpillés à travers le monde et dont la langue maternelle, officielle ou administrative est le français constituent la Francophonie géographique. Le sens spirituel et mystique fait référence au sentiment d'appartenir à une même communauté, à un même groupe de cette vie communautaire, d'où, par conséquent, naîtra une certaine solidarité des francophones. Enfin, le sens institutionnel découle aussi du sentiment d'appartenance qui amène les individus à former des organisations publiques ou privées et des associations pour mieux défendre leurs intérêts. La Francophonie pourra donc se définir comme

la communauté des peuples parlant la langue française ou l'utilisant à des degrés divers que se soit sur le plan interne ou sur le plan international. Parallèlement, elle peut être perçue comme étant un cadre institutionnel composé d'organisations et d'associations tant gouvernementales que privées engagées dans la poursuite du dialogue et de la coopération dans des secteurs d'activités et des domaines d'intérêt communs aux membres de cette communauté.⁴

Mais, cette francophonie, aussi immense et diverse soit-elle, se compose, d'un point de vue général, de pays riches, d'un côté (France, Canada, Belgique, etc.), et de l'autre, des pays du Tiers monde. Ce dernier groupe comprend les pays en voie

³ Cité par Deniau, Xavier, op. cit., p. 15.

⁴ Ministères des Affaires extérieures et du Commerce extérieur. La Francophonie et le Canada, 1991, p. 2.

de développement d'Afrique, d'Asie et de l'Océan Indien. Le but de ce travail est de démontrer que les pays francophones d'Afrique noire et ceux d'Occident vont dans des directions diamétralement opposées. La langue française qui est le pilier, la fondation de cette organisation connaît depuis quelques années des problèmes très graves. En effet, le français dans les organisations internationales, par exemple, est dominé par l'anglais qui est de plus en plus utilisé à tous les niveaux. Les autorités françaises et belges se plaignent du développement accéléré de l'anglicisme. Mais actuellement, la plus grosse angoisse des francophones est le fait que la science et la technologie, qui sont les clés d'entrée dans le XXI^e siècle, sont totalement dominées par la langue anglaise. Donc, la Francophonie, pour pouvoir survivre dans ce monde en pleine mutation doit être capable de traiter de la science et de la technologie en français.

Les Occidentaux de cette organisation ont compris cette exigence, et sont décidés à combler ce retard par rapport à l'anglais. Par contre, l'Afrique noire francophone n'a pas les moyens économiques et financiers qui devraient, en principe, lui permettre d'aller dans la même direction que les pays riches. En d'autres termes, son chemin est jonché d'obstacles émanant de la crise économique actuelle. En effet, dans le domaine agricole, ce continent a beaucoup de difficultés liées à la sécheresse, à la baisse de la production, et surtout à la chute des prix de ses matières premières. Il faut ajouter que cette agriculture, dans certains pays, n'arrive plus à nourrir la population, car la production vivrière est incapable de suivre le rythme de la croissance démographique qui est très élevé.

Sur le plan financier, ces pays francophones et les Africains en général ont une dette extérieure très élevée avec des taux d'intérêt élevés, conséquence : environ 70 % des revenus de leur production sont consacrés au paiement de la dette. Depuis la fin des années 1980, la situation s'est empirée avec la fin de la Guerre Froide qui a fait perdre à ce continent sa position géostratégique. L'Afrique n'est donc plus au sommet de la pyramide préférentielle en ce qui concerne ses relations avec l'Europe et l'Amérique. Tous ces problèmes, que nous examinerons un peu plus en détails, font que les Africains ne peuvent pas aller dans la même direction que les Européens. Donc, nous voyons très nettement qu'au sein de la Francophonie, on a des pays riches qui se lancent à la course aux nouvelles technologies, essayant ainsi de rattraper leur retard sur les anglophones; et de l'autre des pays d'Afrique noire francophone (on devrait plutôt dire les pauvres) qui cherchent à trouver une solution à leur crise économique.

Nous allons donc, dans notre étude, montrer que les objectifs actuels des pays membres ont évolué sinon changé par rapport aux buts initiaux de l'organisation lors de sa création. Pour ce faire, nous commencerons, dans le premier chapitre, par cerner les contours de cette Francophonie internationale en décrivant les pays francophones de souche, puis ceux qui ont été conquis par les actions colonisatrices françaises et belges.

Le deuxième chapitre traitera de la création de l'organisation et de ses institutions; nous commencerons par les événements de la décolonisation de l'Afrique francophone, car comme on le sait, après celle-ci, les Africains commencèrent les

démarches pour la création de la Francophonie. Puis nous aborderons les questions des institutions depuis leurs premiers pas jusqu'à la mise sur pied des plus importantes tels que l'Agence de coopération, le Conseil des radios-télévisions francophones, etc.

Le chapitre trois sera consacré aux Sommets des chefs d'État et de gouvernement ayant l'usage du français en commun. Ces rencontres étaient importantes, car, selon certains observateurs, elles ont donné une certaine crédibilité et une envergure internationale à la Francophonie. Il faut dire que la tenue de la première rencontre a été retardée par les mauvaises relations entre le gouvernement fédéral du Canada et le Québec concernant la représentation de ce dernier sur le plan international.

Le chapitre suivant présentera les objectifs de cette organisation; nous aborderons tout d'abord les buts que voulaient atteindre les initiateurs africains et de montrer que pour ces derniers, la francophonie était d'abord culture, comme le disait l'ancien président Sénégalais Léopold Sédar Senghor. Ensuite, nous examinerons l'avenir de l'organisation, car sa survie dépend de la maîtrise de la technologie et de la science qui constituent de nouveaux objectifs, en plus de la sauvegarde de la langue française.

Le dernier chapitre, par conséquent, fera la description des problèmes économiques, financiers et sociaux qui empêchent le continent africain d'aller dans la même direction que les Occidentaux au sein de la francophonie. Cette partie décrira aussi l'Afrique dans le système international, c'est-à-dire sa position après la Guerre Froide et la base de sa coopération avec l'Europe.

Méthodologie

Nous avons, pour réaliser ce travail, utilisé surtout des sources primaires émanant du ministère des Affaires extérieures du Canada, de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) et de certaines organisations gouvernementales telles que l'Agence canadienne de développement international (ACDI). En clair, il s'agissait des actes des Sommets des chefs d'État et de gouvernement francophones qui ont eu lieu, par exemple, à l'Île Maurice en octobre 1993 et au Bénin en décembre 1995. Ils contenaient, en général, toutes les résolutions qui ont été adoptées lors de ces rencontres et les rapports généraux des réunions et des conférences préparatoires des Sommets. Nous avons aussi en notre possession les rapports du Comité international de suivi des différents Sommets francophones qui nous ont aidés à juger de l'application des décisions et de vérifier la réalisation des projets décidés pendant ces rencontres. Les documents de l'ACDI, nous ont informé au sujet de la participation canadienne à la Francophonie, surtout, en terme d'aide publique au développement.

Nos recherches nous ont aussi amené à consulter des ouvrages généraux, des revues spécialisées dans les domaines politique, économique et social, et enfin, des hebdomadaires et des journaux. Ces derniers ont permis d'accumuler des informations sur la Francophonie en général, dans différentes régions du monde et sur leurs problèmes dans plusieurs domaines.

Chapitre I - L'espace francophone

D) Les Français de souche

La France

La France est le premier pays francophone au monde et le français y est la langue maternelle. Malgré la subsistance de quelques langues régionales tels que le breton, l'alsacien, le basque, le français reste la langue officielle de ce pays. Il faut dire aussi que la France a des départements et des territoires d'outre-mer (DOM-TOM) situés en Amérique et en Océanie, où le français est largement utilisé.

La Martinique et la Guadeloupe, découvertes par Christophe Colomb en 1493, ont appartenu à la France à partir de 1674. Ces îles étaient la plaque tournante du commerce français au XVIII^e siècle grâce à la culture de la canne à sucre. Ce fait explique pourquoi Louis XV préféra ces territoires au Canada qu'il céda à l'Angleterre avec le traité de Paris en 1763. La Guyane fut découverte à la fin du XV^e siècle et partagée entre la Hollande, l'Angleterre et la France au XVII^e siècle. Elle devint une colonie pénitentiaire, et tous les bagnards français y étaient déportés. Elle abrite aujourd'hui la base aérospatiale de Kourou pour les lancements des fusées françaises. Le statut de la langue française y est identique à celui de la France mais on y parle aussi le créole et l'organisation des pouvoirs publics est semblable à celle de la métropole.

Les territoires d'outre-mer français sont la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie, Wallis et Futuna. Dans ces régions aussi le français jouit du même statut qu'en métropole mais sur le plan politique, contrairement aux départements d'outre-mer, ces territoires jouissent d'une certaine autonomie. On pourrait aussi mentionner que ces populations parlent régulièrement le créole.

La Belgique

Le congrès de Vienne de 1815 annexa la Belgique à la Hollande, et en 1830, la Wallonie et la Flandre s'insurgent pour donner naissance à un nouveau pays. La Belgique était considérée comme étant un pays francophone car la constitution donnait un caractère facultatif à l'emploi des autres langues. Mais les lois linguistiques de 1932 et 1935 et celles concernant l'enseignement créèrent quatre grandes régions linguistiques :

- 1° La région de langue française ou Wallonie (Hainaut, Namur, Luxembourg, Liège).
- 2° La région de langue néerlandaise ou Flandre (Flandre-occidentale, Flandre-orientale, Anvers, Limbourg, Brabant).
- 3° La région de langue allemande (9 communes de la province de Liège).
- 4° La région bilingue de Bruxelles (les 19 communes seulement).

La Belgique se compose de nos jours de trois grandes régions unilingues et leurs administrations se servent uniquement de la langue régionale. En d'autres termes, le pays se compose de trois communautés : flamande, germanophone, française et cette dernière regroupe environ 5 millions de personnes (la moitié de la population belge).⁵

Le Luxembourg

Ce pays fut, lui aussi, annexé à la Hollande en 1915 et fut indépendant en 1919; l'allemand et le français y sont les langues officielles. Mais le Luxembourg est considéré comme francophone dans la mesure où les Luxembourgeois terminent leurs études secondaires en français.

La Suisse

La confédération helvétique est composée de 23 cantons et a trois langues officielles — le français, l'allemand et l'italien. Dans trois cantons suisses (Genève, Vaud et Neuchâtel), le français y est considéré comme la seule langue officielle et trois autres sont bilingues, allemand et français (Fribourg, le Valais et Berne) et ce, selon la constitution de 1948. Mais le Jura francophone réussira à se séparer de

⁵ Deniau, Xavier, op. cit., p. 26.

Berne en 1977 et cet événement donna un nouvel élan à la francophonie suisse bien que seulement 18,5 % de la population soient francophones.⁶

Le Val d'Aoste

Le Val d'Aoste est une région autonome de l'Italie mais a été rapproché de la France par le tunnel du mont Blanc. Cette région est bilingue depuis la *Loi constitutionnelle de 1948* adoptée par le parlement italien. Le français y est enseigné au primaire et au secondaire, mais les jeunes entament leurs études universitaires en italien.

Les Îles Anglo-normandes

Ces îles sont situées non loin des côtes normandes et sont britanniques : Jersey, Guernesey, Aurigny, Sercq. Il faut dire que jusqu'en 1871, ces îles étaient peuplées en majorité de francophones et 1948 fut l'année où l'anglais devint officiellement la langue officielle. «Le français cependant reste la langue des États, ce qui légitimise vis-à-vis de Londres le particularisme insulaire. [...] Ces régions représentent le berceau à partir duquel le français s'est répandu sur les cinq continents.»⁷

⁶ Tétu, Michel, op. cit., p. 165.

⁷ Deniau, Xavier, op. cit., p. 31.

III) L'expansion du français dans le monde : les grandes découvertes territoriales

Le Canada

Cette terre «ne se doit nommer Terre-Neuve, mais pierres et rochers effarables et mal rabotés (...) je n'y vis une charretée de terre et pourtant suis descendu en plusieurs lieux (...) il n'y a que de la mousse, et de petits bois avortés. Bref, j'estime mieux qu'autrement, que c'est la terre que Dieu donna à Caïn».⁸

Ces lignes expriment les premières impressions de Jacques Cartier quand il débarqua au Canada. Bien que cette découverte fut au départ caractérisée par la déception en 1534, lors de ses voyages subséquents en 1536 et 1541, Cartier amena avec lui des cultivateurs et du bétail. Mais on ne pourrait parler de colonie de peuplement qu'à partir du début du XVII^e siècle. En effet, Québec fut fondé en 1608 par Samuel de Champlain et Ville-Marie, plus tard Montréal, vit sa fondation en 1642 par Chomedey de Maisonneuve. En 1663, la Nouvelle-France fut intégrée au domaine du roi Louis XIV.

L'on peut se poser la question à savoir pourquoi le Canada est bilingue de nos jours alors qu'il appartenait jadis au Roi de France. Il faut dire qu'en 1763, après avoir perdu le conflit qui l'opposait à l'Angleterre, la France céda le Canada à cette

⁸ Cité par Brown, Craig. Histoire générale du Canada, Montréal, Éditions du Boréal, 1990, p. 20.

dernière, par le traité de Paris. Mais précisons que Saint-Pierre-et-Miquelon demeura propriété française, et par ce même traité, la province du Québec fut créée. L'Angleterre, par l'*Acte de Québec* de 1774, permit aux Français de garder leur langue et leur religion au sein de son empire. En 1791, le Canada fut séparé en deux : le Haut-Canada (anglophone) et le Bas-Canada (constitué par le Québec francophone) qui seront d'ailleurs réunis en 1840, sous la direction d'un seul gouvernement. Le 1^{er} juillet 1867 vit la naissance de la fédération canadienne, constituée de quatre provinces : l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. À ces derniers s'ajouteront le Manitoba en 1870, la Colombie-Britannique en 1871, l'Île-du-Prince-Édouard en 1873, l'Alberta et la Saskatchewan en 1905 et enfin Terre-Neuve en 1949.⁹

Le Canada, selon les chiffres de Statistique Canada en 1991, est composé d'environ 27 millions d'habitants, a deux langues officielles : le français et l'anglais. Le français est la langue maternelle de plus de 7 millions de personnes et 17 millions ont déclaré l'anglais la leur et le reste de la population a une langue maternelle autre que les deux langues officielles. Les francophones sont principalement concentrés dans la province de Québec avec 82,5 % de la population (voir tableau suivant).

⁹ Ibid., pp. 224 à 248.

Tableau n° 1 : Pourcentage des francophones au Canada

Pays, province ou territoire	Population totale	Langue maternelle	Pourcentage
Québec	6 895 965	5 689 520	82,5 %
Nouveau-Brunswick	723 900	249 985	34,5 %
Ontario	10 084 885	534 900	5,3 %
Manitoba	1 091 940	54 225	5,0 %
Île-du-Prince-Edouard	129 765	6 265	4,8 %
Nouvelle-Écosse	899 945	39 125	4,3 %
Yukon	27 795	940	3,4 %
Territoires du Nord-Ouest	57 645	1 515	2,6 %
Alberta	2 545 555	62 605	2,5 %
Saskatchewan	988 930	23 780	2,4 %
Colombie-Britannique	3 282 065	56 050	1,7 %
Terre-Neuve	568 475	3 190	0,6 %
Canada	27 296 860	6 722 150	24,6 %

Source : Statistique Canada, 1991 dans ACCT — L'année francophone internationale, Québec, 1995, p. 128.

Pour comprendre la situation actuelle du Québec, il faut remonter le cours de son histoire. En effet, la conquête anglaise de 1760 a eu des conséquences aussi bien indéniables qu'indélébiles sur l'avenir de la société québécoise. Toute l'économie passa sous la direction de l'Angleterre par l'intermédiaire de ses colonies et de ses compagnies installées sur le littoral atlantique. Le français perdit donc du terrain par rapport à l'anglais qui devint la langue de l'industrialisation et du commerce, en d'autres termes la langue de l'économie canadienne. Cette conquête

eut aussi des conséquences idéologiques qui s'étendirent des années 1840 à nos jours.¹⁰

De 1840 à 1945, l'idéologie dominante était celle de la conservation qui se caractérisait par le retour des Québécois à la terre et aux professions libérales tandis que les Anglais avaient la main-mise sur le commerce et l'industrie. Les Québécois finirent par constituer la classe ouvrière dans la mesure où l'on assistera à un exode massif vers les villes, car les campagnes ne pourront plus faire face aux surpeuplements dûs aux taux de natalité élevés des familles. L'autre caractéristique de cette idéologie est la montée, puis l'emprise de l'Église sur la société québécoise. Cette institution millénaire aura le contrôle de l'éducation et des médias pendant plus d'un siècle.

Les années entre 1945 et 1962 verront la naissance des idéologies de rattrapage et surtout de la révolution tranquille. La première idée était basée sur une critique constructive de l'idéologie de conservation. Mais malheureusement cette idéologie de rattrapage qui s'affirma jusqu'en 1962, n'a pu définir une ligne de pensée collective pour la société québécoise. L'idéologie qui est certainement la plus importante dans l'histoire de la société québécoise est la révolution tranquille (1960-1962).

¹⁰

Corbeil, Jean-Claude dans VALDMAN, A. Le Français hors de France, Paris, Éditions Honoré Champion, 1979, p. 26.

Les idées caractérisant cette idéologie sont :

- a) la prise de la parole : les Québécois se mettent à parler, à verbaliser leur situation;
- b) la libéralisation des esprits, surtout par rapport à l'église (orthodoxie de la pensée, morale janséniste) et à l'État (renouveau de la démocratie, refus du paternalisme à la Duplessis, affirmation d'une volonté de participation, donc de décentralisation, etc.);
- c) revalorisation de soi;
- d) la critique du colonialisme économique anglo-américain;
- e) le renouveau du nationalisme, qui formule peu à peu le projet de l'indépendance nationale;
- f) la revalorisation du rôle de l'État dans le dessein québécois...¹¹

Cette révolution ne durera que deux ans¹² car elle prit fin à cause d'inquiétudes croissantes et constantes de la population concernant ces nouvelles idées.

De 1962 à nos jours, l'idéologie dominante est celle du dépassement qui est caractérisée par la reprise en main du contrôle de l'économie et de la politique par les Québécois eux-mêmes. Il s'agira aussi «d'assurer une certaine qualité de la vie des Québécois... (et) permettre la plus large participation des citoyens aux diverses institutions de la société...»¹³ La politique québécoise actuelle est caractérisée par une certaine aspiration à l'indépendance et il faut souligner que le Québec a rejeté la constitution canadienne parce qu'elle a été rapatriée d'Angleterre en 1982 sans son consentement. En 1987, le Premier ministre de l'époque, Brian Mulroney, pour faire

¹¹ Ibid., p. 27.

¹² Habituellement, on donne 6 ans à la révolution tranquille (1960-1966) avec la défaite de J. Lesage en 1966.

¹³ Corbeil, Jean-Claude, op. cit., p. 27.

entrer le Québec dans le giron constitutionnel, négocia le fameux Accord du Lac Meech qui reconnaissait la spécificité québécoise. Mais cet accord connut un échec car il ne fut pas signé par le Manitoba et Terre-Neuve; celui de Charlottetown de 1992 ne connut pas un sort meilleur.

Le Québec, mécontent de la politique du gouvernement fédéral, a tenu deux référendums en 1980 et 1995 qui se sont soldés par des échecs. Mais le deuxième a néanmoins contraint le pays tout entier à s'interroger sur l'avenir de la fédération canadienne car il a été caractérisé par une mince victoire du non (50,6 % de «non» contre 49,4 de «oui»). Le Premier ministre Jean Chrétien, au vu des résultats, annonça que le Québec constituait une société distincte au sein de la fédération canadienne et qu'aucun changement constitutionnel ne se fera sans le consentement des Québécois, sans pour autant décider d'ouvrir de nouveaux débats sur le problème.

Mais il faut dire que l'ouverture de quelques discussions que se soient sur la constitution sera très difficile pour la bonne et simple raison que les revendications souverainistes seront plus nombreuses. La notion de «société distincte», aux yeux des Québécois, est un peu dépassée, car pour eux, ils ont toujours été différents du reste du Canada par leur culture et leur langue. La question est de savoir, ce que le Fédéral offrira à ces francophones pour calmer les esprits? Acceptera-t-il de lâcher encore plus du lest pour satisfaire aux revendications québécoises? Seul l'avenir nous donnera la réponse à ces questions. Malgré tous ces soubresauts, le Québec participe activement à la francophonie internationale car il siège au sein de nombreux organismes tels que l'Agence de coopération culturelle et technique, l'Association internationale des Parlementaires de langue française, etc.

Les États-Unis

Concernant les Franco-Américains, l'on pourrait se permettre de dire qu'ils sont une «espèce en voie de disparition» dans la mesure où l'installation de l'unilinguisme anglais s'impose de plus en plus parmi ces populations. Au début des années 1980, trois millions de personnes seulement déclarèrent le français comme langue maternelle et en 1993, le nombre avait chuté à 1 549 144 (voir tableau suivant). Les principaux bastions du français aux États-Unis sont la Louisiane et la Nouvelle-Angleterre.

Tableau n° 2 : Pourcentage des francophones aux États-Unis

États	Population totale	Français parlé	Pourcentage
Maine	1 124 560	94 225	9,01 %
New Hampshire	920 610	61 846	7,21 %
Louisiane	4 205 900	263 387	6,85 %
Rhode Island	947 154	40 563	4,55 %
Vermont	511 456	19 906	4,19 %
New Jersey	7 364 819	32 448	2,77 %
Massachussetts	5 737 037	135 033	2,50 %
Connecticut	3 107 585	59 788	2,05 %
District of Columbia	638 333	8 799	1,45 %
New York	17 558 072	165 158	1,01 %
Floride	9 692 414	71 924	0,78 %
Maryland	4 216 975	26 129	0,66 %
Californie	23 397 897	112 760	0,51 %
États-Unis	258 080 071*	1 549 144	0,76 %

Source : USA, Bureau of the Census (AFI 1992) dans ACCT — L'année francophone internationale, Québec, 1995, p. 128.

*1993

La Louisiane, colonisée en 1673, et qui doit son nom au Roi de France Louis XIV, fut, dès le début, peuplée par des créoles (1730), des Acadiens (1755) et des mulâtres d'Haïti fuyant la révolution de Toussaint Louverture (1809). Il faut dire que cette colonie fut cédée à l'Espagne (1763) qui la rétrocéda à la France en 1800 qui finalement la vendit aux États-Unis en 1803. De nos jours le seul point positif à l'égard du français fut la reconnaissance du statut bilingue de la Louisiane par des textes adoptés en 1968 par les autorités étatiques. L'enseignement du français fut dès lors organisé dans les écoles primaires et secondaires par le Conseil pour le développement du français en Louisiane (le CODOFIL).

La Nouvelle-Angleterre quant à elle s'enlise dans la voie de l'assimilation malgré l'effort de certains militants francophones. Ces derniers reçoivent beaucoup d'aide des Québécois, car mentionnons-le, ces Américains sont d'origine québécoise.

Haïti

L'île d'Haïti, découverte par Christophe Colomb en décembre 1492, appartenait à l'Espagne et la partie ouest fut attribuée à la France (1697) par le traité de Ryswick. Mais la révolte des esclaves qui débuta à partir de 1791 perturba l'autorité française, et aboutit à la proclamation de l'indépendance en 1804 sous l'autorité de Toussaint Louverture. Ce fut de ce fait la création de la première république noire au monde. Depuis lors, Haïti traversa des moments difficiles tels que l'occupation américaine (1915 à 1934), la prise du pouvoir par différentes dictatures, par exemple celle de Jean-Claude Duvalier qui prit fin en 1986. La dernière fut celle de la junte militaire dirigée par le Général Cedras qui annihila tout espoir d'instauration d'une démocratie viable en Haïti. Mais l'intervention américaine

(sous le couvert de l'ONU) rétablit le Père Aristide (élu démocratiquement) au pouvoir en octobre 1994.

Le français y est la langue officielle, malgré le fait qu'une grande partie de la population soit analphabète et ne parle que le créole. L'on peut souligner le fait que lors de son admission à l'Organisation des États américains, Haïti insista pour que le français fût, au même titre que l'anglais et l'espagnol, accepté comme langue de travail.

Les îles de l'Océan Indien

Cette région est composée d'une multitude de petites îles qui ont plus ou moins appartenu à la France. L'archipel des Comores était un territoire d'outre-mer en 1958 mais devint indépendant en 1975, alors que l'Île Maurice était une île française qui fut attribuée à l'Angleterre par le traité de Paris de 1815; l'anglais y est la langue officielle et le pays est membre du Commonwealth. Le français y a malgré tout survécu car plus de la majorité de la population parle et comprend le français.

Madagascar, protectorat français en 1885, devint indépendant en 1960, le français et le malgache y furent déclarés langues officielles. Mais il faut dire que le malgache est parlé par plus de la moitié de la population de façon habituelle. À l'île de la Réunion et Mayotte, on y parle le créole mais comme dans les autres îles, le français a survécu, et les francophiles y font de gros efforts pour son développement.¹⁴

¹⁴ Ibid., p. 185.

L'Asie et l'extrême Orient

Au Proche-Orient, le français connaît de nos jours une situation très difficile à cause de la montée du fanatisme musulman entraînant une grande arabisation dans tous les domaines sociaux. Des pays comme le Liban et la Syrie furent à un moment donné de leur histoire sous mandat français ou protectorats de la France. Le français continue d'y survivre, malgré l'action des fanatiques, avec des universités françaises ou des départements d'études françaises. En Égypte, le français est la langue étrangère par excellence et depuis 1983, ce pays est membre de l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique). En Iran, le français n'a, de nos jours, aucun avenir, et il s'enseigne de moins en moins dans les écoles.

En extrême Orient, au Viêt-nam, au Laos et le Kampuchea, la situation du français n'est pas meilleure qu'au Proche-Orient. En effet, le français a totalement disparu dans l'administration de ces pays et est remplacé par les langues locales. Mais le français demeure toujours langue de diplomatie et n'est parlé que par la vieille génération. On peut mentionner le fait que le Viêt-nam et le Laos sont membres associés de l'ACCT.

L'Afrique noire

La présence du français dans cette région est due à l'action colonisatrice française et belge qui est tout de même très récente. Pendant le premier empire colonial, un établissement fut créé au Sénégal en 1641, mais c'est au XIX^e siècle que l'expansion française et belge eurent vraiment lieu. La France, petit à petit, occupa

les pays de la côte ouest africaine, et en 1904, elle créa l'Afrique occidentale française (AOF). L'explorateur Savorgnan de Brazza, lui, se dirigea vers le sud, et en 1910, l'Afrique équatoriale française (AEF) fut créée. En Belgique, le roi Léopold II finança des expéditions à but scientifique et humanitaire, et ce dernier devint propriétaire du Congo (actuel Zaïre) qu'il céda à la Belgique en 1908.

De nos jours, l'Afrique noire francophone se compose de 17 pays indépendants qui sont : le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Niger, le Togo, le Bénin, le Tchad, le Cameroun, la République centre africaine, le Congo, le Gabon, le Zaïre, le Rwanda et le Burundi. Il faut remarquer que le Togo et le Cameroun, qui étaient des territoires allemands, furent placés sous mandat anglais et français après la Première Guerre mondiale, et il en fut de même pour le Rwanda et le Burundi placés sous mandat belge.

Sur le plan linguistique, certains de ces pays sont fortement homogènes (Burundi, Rwanda), alors que d'autres sont davantage hétérogènes, sans langue dominante (Côte d'Ivoire, Tchad); il existe aussi des pays hétérogènes avec langue dominante (Haoussa au Niger, Wolof au Sénégal). Tous ces pays ont «une chose» en commun, et cette «chose» est le français qui est la langue officielle ou d'enseignement.¹⁵ Depuis l'indépendance de ces pays (début des années 1960 en général), la scolarisation connaît un net progrès grâce aux coopérants français, belges et canadiens.

¹⁵ Manessy, Gabriel, «Le français en Afrique noire : faits et hypothèses». Dans VALDMAN, A., op. cit., p. 333.

Le Maghreb

L'Algérie, le Maroc et la Tunisie sont les trois pays nord-africains qui composent le Maghreb. L'Algérie fut conquise par la France en 1830, et connut la plus longue implantation française de toute la région. Le pays devint indépendant en 1962 après la guerre d'Algérie (1954 à 1962) et ce fait obligea les Français à quitter le pays en très grand nombre. De nos jours, le français y est beaucoup parlé, mais a perdu son statut de langue officielle et est remplacé par l'Arabe.

La Tunisie et le Maroc devinrent des protectorats français respectivement en 1881 et 1912 et obtinrent l'indépendance dans les années 1950. La langue française est encore très parlée dans ces pays malgré la forte arabisation en cours. On peut souligner que le premier président Tunisien Habib Bourguiba, fut l'un des pionniers de la francophonie avec le Général De Gaulle et Léopold Sédar Senghor. La Tunisie est membre de l'ACCT et le Maroc en est membre associé.

À la lumière de cette description, on peut affirmer que l'espace francophone est vaste en ce sens que le français est parlé sur les cinq continents. Mais il est tout de même difficile de déterminer le nombre exact de pays «réellement» francophones, de dénombrer exactement la population dite francophone à l'échelle mondiale. Le problème serait, apparemment, de savoir quel critère d'évaluation utiliser? Devrait-on ne considérer que les populations de souche? ou inclure celles qui

utilisent le français comme langue officielle ou en encore ajouter tous les pays où le français est la langue d'usage?

Malgré toutes ces controverses, on peut estimer les populations entièrement ou partiellement francophones à environ 400 millions à l'échelle mondiale. Il est bien beau d'affirmer que le français est très répandu et parlé sur les cinq continents, mais comme le dit si bien Jean-Marc Léger :

Il faut cependant éviter de sombrer dans le ridicule en ayant la francophonie laxiste et triomphaliste, en cherchant à annexer le moindre pays où se manifeste une certaine présence de la langue.¹⁶

Il faut bien reconnaître que certains pays comme le Maroc, l'Algérie et la Tunisie cités parmi les pays francophones sont avant tout arabophones, bien que le français y soit langue d'usage. On peut aussi citer le Cambodge et le Laos, où le français n'est devenu qu'une langue étrangère. Au sixième Sommet francophone qui a eu lieu à Cotonou, au Bénin, du 2 au 4 décembre 1995, deux nouveaux membres ont adhéré à l'organisation : São Tomé et Príncipe, situés au large du Gabon, et où les principales langues sont le portugais, le créole, le ngola et un peu le français. La Moldavie, une ancienne république soviétique, où on y parle le moldave, le russe, l'ukrainien, le turc, et encore une fois, un peu de français, et ces deux nouveaux membres pourraient qualifiés de «francophiles».

¹⁶ Léger, Jean-Marc. La Francophonie : grand dessein, grande ambiguïté, Québec, Édition Hurtubise HMH Ltée, 1987, p. 39.

Chapitre II - La mise sur pied de la francophonie et de ses organisations

L'on ne pourrait donner une date de naissance exacte à l'organisation francophone car elle fut le fruit d'initiatives progressives de la part des leaders d'Antan tels L.S. Senghor, H. Bourguiba, le Général De Gaulle, etc. Il faut dire qu'aussi bizarre que cela puisse paraître, l'idée de la création de la francophonie est venue des Africains, car ces derniers voulaient encore garder quelques liens avec l'ancienne métropole. Pour ces raisons on ne saurait évoquer la naissance de cette organisation sans rappeler les péripéties de la décolonisation africaine.

D) La décolonisation de l'Afrique noire française et la naissance de la Francophonie

L'année 1994 fut le début de l'évolution sinon de la transformation des rapports entre la France et ses colonies. En effet, en janvier de cette même année, lors de la conférence de Brazzaville, le Général De Gaulle déclarait que :

...en Afrique française, comme dans tous les autres territoires où des hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès si les hommes, sur leur terre n'en profitaient pas moralement et matériellement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires.¹⁷

¹⁷ Cité dans Tétu, Michel, op. cit., p. 58.

C'est dans cet esprit que naissait l'Union française qui fut instituée par la Constitution de la IV^e République en 1946. Institutionnellement, l'Union avait un Haut conseil présidé par le président de la République française et une Assemblée qui avait un rôle purement consultatif. C'était donc une sorte de fédération qui avait pour but de maintenir la cohésion de l'empire français sans porter atteinte à la suprématie de la métropole. Il faut noter par ailleurs que ces territoires d'Afrique élisaient leurs représentants à l'Assemblée nationale française et c'était ainsi que certains grands leaders africains tels que Sékou Touré, L.S. Senghor et Houphouët-Boigny commencèrent leur carrière politique. Mais les ambiguïtés et les contradictions de cette sorte de fédéralisme qui voulait que la France dirigeât le troupeau, entraînèrent la disparition de cette institution.

La détermination d'accéder à l'indépendance chez les Africains devenait de plus en plus grande avec le temps. En effet, une loi du 13 juin 1956, appelée la *Loi-cadre* (inspirée par Houphouët-Boigny), transforma l'environnement politique africain. Les territoires de l'AOF et de l'AEF devenaient des États semi-autonomes, dotés d'un conseil de gouvernement, dont les membres étaient élus par une assemblée territoriale, elle-même élue au suffrage universel. Il faut noter que durant cette période couverte par la *Loi-cadre*, deux tendances politiques africaines opposées virent le jour.

La première était celle d'Houphouët-Boigny, président du Rassemblement démocratique africain (RDA) qui réclamait d'ailleurs à partir de 1957 le droit à l'indépendance des pays africains. Il préconisait la formation d'une fédération égalitaire entre la France et les États d'Afrique semi-autonomes. La seconde tendance était celle de L.S. Senghor, dirigeant du Parti du regroupement africain (PRA), réclamant l'indépendance immédiate. L'ambition de ce dernier était la formation d'une fédération regroupant les pays africains qui serait en quelque sorte la création des «États-Unis d'Afrique», et avec cette conception on aboutirait à une confédération avec la France.

La conception d'Houphouët-Boigny l'emporta, car la Constitution de la V^e République du 28 septembre 1958 institua une «communauté». Dans cet ensemble, les États africains jouiraient d'une totale autonomie interne, c'est-à-dire s'administreraient et gèreraient «démocratiquement et librement leurs propres affaires». Mais selon l'article 78 de cette Constitution, certains domaines sont de compétence de la communauté, par exemple, la politique étrangère, la défense, la politique économique et financière, etc., tandis que «des accords particuliers peuvent... régler tout transfert de compétence de la communauté à l'un de ses membres».¹⁸

¹⁸ Burdeau, Georges. La Constitution française du 4 octobre 1958, Documents d'études n° 104, Paris, 1976, p. 11.

Cette constitution fut approuvée par référendum le 28 septembre 1958 aussi bien en métropole que dans les territoires, à l'exception de la Guinée. En effet, le leader guinéen opta pour l'indépendance immédiate cette même année, car disait-il «Nous préférons la pauvreté dans la liberté à la richesse dans l'esclavage».¹⁹ C'était le début de l'ébranlement des institutions. En effet, en 1959, la France reconnaît à la fédération du Mali composée du Soudan et du Sénégal le droit d'accéder à l'indépendance. Les autres États africains emboîtèrent le pas à la fédération car ils pensaient que dorénavant, cette prometteuse communauté n'avait plus de sens puisqu'on pouvait s'en retirer tout en bénéficiant de ses avantages. Il faut tout de même rappeler que cela fut possible parce que l'article 86 de la constitution française prévoyait que le statut de tout État pouvait être transformé par un simple accord entre la France et ce dernier.

L'année 1960 marquait le début des indépendances des anciennes colonies françaises. En effet, entre 1960 et 1961, une quinzaine d'États accédèrent à la souveraineté. C'était, sans aucun doute, la fin de la communauté et le début de la signature d'une multitude d'accords bilatéraux entre la France et les États Africains. Mais ces pays francophones nouvellement indépendants, de leur côté, éprouvèrent le besoin de s'organiser et en septembre 1962, l'Union africaine et Malgache (UAM) vit

¹⁹ De la Gorce, Paul-Marie. De Gaulle, Entre Deux Mondes, une vie et une époque, Paris, Fayard, 1964, p. 580.

le jour. En 1965, ce fut la création de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM) en remplacement de l'UAM. Ce genre d'organisation avait pour but de mettre tous les atouts du côté des Africains dans leur développement économique et technique et aussi de mettre en valeur la langue française.

En 1966, l'OCAM présentait un avant-projet de la francophonie, et définit cette dernière comme étant «une communauté spirituelle des nations qui emploient le français, que celui-ci soit langue nationale, langue officielle ou langue d'usage».²⁰ Cette organisation africaine donnait à la francophonie une dimension mondiale, car tous les pays francophones étaient pris en considération, et étaient regroupés en trois groupes, A, B et C. Le premier groupe comprendrait la France, Haïti et les pays africains. On ajouterait le Laos, le Cambodge, le Viêt-nam, le Liban et les pays du Maghreb pour former le groupe B. Le groupe C serait composé des pays des groupes déjà cités, plus les pays francophones développés (Belgique, Canada, Suisse, Luxembourg). Ce projet proposé par l'OCAM au Général De Gaulle ne provoqua pas une grande réaction du côté français.

La déception du côté africain fut très grande mais il faut le dire, la France avait ses raisons. La première était que le Général De Gaulle ne voulait plus se lancer dans un projet de création d'un grand ensemble francophone à cause de l'échec de la communauté en 1958, et cela explique le grand nombre d'accords bilatéraux signés

²⁰ Cité dans Tétu, Michel, op. cit., p. 100.

à la veille des indépendances. En d'autres termes, l'Élysée avait choisi de privilégier les rapports franco-africains comparativement au projet de la francophonie. La seconde raison tenait au fait qu'après le processus de décolonisation plus ou moins satisfaisant selon les régions, la France ne voulait pas se faire taxer de néocolonialiste en accueillant à bras ouverts le projet de la francophonie.²¹ Mais la réticence de la France ne concernait que la création d'organisations gouvernementales, car celles à caractère non-gouvernemental continuèrent à recevoir beaucoup d'aide des pouvoirs publics français.

Cette attitude de la métropole ne découragea aucunement certains pionniers tels que L.S. Senghor à oeuvrer pour la création du grand ensemble francophone. En Amérique, plus précisément au Québec, la voix des francophones commença à se faire entendre à partir des années 1960. Le Québec se mit à développer des rapports de coopération avec la France, la Belgique et les pays africains, et cela, en outrepassant l'autorité du gouvernement fédéral canadien. Les Québécois trouvaient qu'il n'était plus acceptable «que l'État fédéral puisse exercer une sorte de surveillance et de contrôle d'opportunité sur les relations internationales du Québec».²²

²¹ Léger, Jean-Marc, *op. cit.*, p. 60.

²² Gérin-Lajoie, Paul, Ministre de l'Éducation du Québec, cité dans Tétu, Michel, *op. cit.*, p. 103.

En 1966, le Président du Sénégal, L.S. Senghor, visita le Québec pour y «vendre» l'idée de la francophonie. Le Premier ministre Daniel Johnson souligna d'emblée dans son discours que la nation québécoise était «gagnée d'avance à l'idée de la création d'une communauté des pays francophones»²³ et Senghor reçut aussi l'appui de quelques grands dignitaires de la province.

À partir de l'année 1967, la France commença à réagir de façon positive à la création de la francophonie. Le Général De Gaulle, lors d'une visite au Québec, le 14 septembre de cette même année, termina son discours en scandant «vive le Québec libre» et cela provoqua des protestations du gouvernement fédéral canadien. En mars 1968, l'OCAM proposa la création d'une Agence de coopération culturelle et technique entre les pays francophones, et contrairement aux tentatives précédentes, la France accueillit cette dernière à bras ouverts. C'est ainsi qu'en 1970 à Niamey (Niger) fut créée cette organisation à caractère gouvernemental, et pour certains observateurs ce fut le début réel de la francophonie. En France, le comité interministériel pour les affaires francophones et le service des affaires francophones virent le jour. La création de ces organes marquaient la reconnaissance officielle du fait francophone mais il faut dire que d'autres initiatives à caractère non officiel avaient déjà été prises par les autorités françaises.

²³ Johnson, Daniel, Premier ministre du Québec, cité dans Tétu, Michel, *op. cit.*, p. 103.

II) Les institutions francophones

Nous n'avons pas la prétention de traiter ici de toutes les organisations francophones car elles sont nombreuses et diverses mais nous porterons une attention particulière à certaines qui nous semblent être les plus importantes. L'une des premières associations à vocation francophone est l'Alliance française qui fut créée le 21 juillet 1883 et qui avait pour but d'assurer la propagation de la langue. Au début de sa création, l'Alliance connut un grand succès qui continue de nos jours. Elle a des centres dans plus d'une centaine de pays qui, à travers l'enseignement, diffusent la langue et la culture françaises. L'on peut tout simplement dire que l'Alliance française a été et est encore un instrument très efficace concernant la diffusion du français.

On peut mentionner d'autres associations telles que la Mission laïque et le Conseil de la vie française en Amérique créées au début du XX^e siècle. La Mission avait aussi pour but de propager la langue et la culture françaises ce qu'elle réussit, d'ailleurs, à faire de façon remarquable dès sa création. Elle créa plusieurs écoles françaises à travers le monde mais son influence fut moindre comparée à celle de l'Alliance. Le Conseil de la vie française en Amérique avait pour but de faire tout son possible pour maintenir et promouvoir la langue française dans toute l'Amérique du nord et les Caraïbes.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, la France, occupée par l'Allemagne nazie, fut absente de la scène internationale. Mais après la libération, il fallut réagir car la domination de la langue anglaise (par le biais des Américains) se faisait de plus en plus sentir. Les francophones se sont donc mis à créer des associations au sein desquelles ils débattaient des stratégies pour redonner au français sa position d'antan. L'une des premières réactions associatives est venue des journalistes qui ont mis sur pied l'Association internationale des journalistes de langue française, qui devint quelques années plus tard l'Union internationale de la presse et des journalistes de langue française. Cette organisation a été créée en 1952 à Paris, et elle avait pour but de développer des liens d'amitié, de fraternité entre les journalistes professionnels francophones ainsi que de défendre la langue et la culture françaises.

En 1954 naissait l'Union culturelle française à Monaco, qui devait «susciter avec le temps une sorte d'UNESCO francophone, c'est-à-dire un vaste rassemblement de tous les parlants français».²⁴ Mais cette association, bien qu'elle ait été utile à la francophonie, n'eut pas l'importance escomptée. En septembre 1961, ce fut au tour des universités francophones de former leur association. C'est ainsi que fut fondée l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) regroupant environ cent cinquante établissements et certains centres et départements d'études françaises d'universités non francophones. Cette association a mis sur pied certains programmes d'études, de coopération et d'aide entre

²⁴ Tétu, Michel, op. cit., p. 89.

universités. De nos jours, l'AUF est l'une des associations les plus importantes pour le développement de la francophonie, surtout avec la création de son Université des réseaux d'expression française (UREF). On peut mentionner parmi ces premières organisations l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) et le Conseil international de la langue française (CILF), créées respectivement en 1967 et 1965, organismes qui avaient pratiquement pour but de promouvoir la langue française dans toutes les parties francophones du monde.

À l'heure actuelle, l'organisation la plus importante de la francophonie est l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), créée par une convention le 20 mars 1970 entre les nations francophones.²⁵ Les objectifs de cet organisme sont définis dans sa Charte, dont l'article premier stipule que :

L'Agence a pour fin essentielle l'affirmation et le développement entre ses membres d'une coopération multilatérale dans les domaines ressortissant à l'éducation, à la culture, aux sciences et aux techniques, et par là au rapprochement des peuples.

Elle exerce son action dans le respect absolu de la souveraineté des États, des langues et des cultures, et observe la plus stricte neutralité dans les questions d'ordre idéologique et politique.

²⁵

La convention fut signée au départ par 22 États mais aujourd'hui l'agence comprend 32 États membres, 7 États associés et 2 gouvernements participants. États membres : Canada, France, Niger, Belgique, Bénin, Burkina Faso, Congo, Burundi, Centrafrique, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Île de la Dominique, Gabon, Guinée, Haïti, Liban, Luxembourg, Mali, Île Maurice, Monaco, Rwanda, Sénégal, Île Seychelles, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu, Viêt-nam, Zaïre. États associés : Cameroun, Égypte, Guinée-Bissau, Laos, Maroc, Mauritanie, Sainte-Lucie. Gouvernements participants : Québec, Nouveau-Brunswick. Madagascar et la Guinée équatoriale adhèrent en 1989.

Elle collabore avec les diverses organisations internationales et régionales et tient compte de toutes les formes de coopération technique et culturelle existantes.²⁶

Sur le plan organique, l'agence comprend une conférence générale, un conseil d'administration, un comité des programmes, un conseil consultatif et un secrétariat.

L'ACCT a connu un début très difficile car elle fut d'emblée taxée de machine néocolonialiste par certains africains qui pensaient aussi que le maintien et le développement de la culture française mettraient les langues africaines en danger. Sur le plan financier, l'agence avait un budget très insignifiant (1 566 000 francs français)²⁷ constitué essentiellement de la contribution des membres les plus riches tels que la France et le Canada. En plus de ses programmes réguliers dans les secteurs scientifiques et techniques, culturels, et dans les domaines de l'éducation et de la formation, l'agence a mis sur pied un programme spécial de développement (PSD).

Ce programme fut lancé lors de la quatrième conférence générale de l'ACCT tenue à l'Île Maurice sur proposition du Canada. Malgré l'opposition de la France, il fut mis sur pied à la grande satisfaction des Africains qui apportèrent leur soutien aux Canadiens. Le but du PSD est d'aider les pays membres (surtout les plus pauvres) à surmonter des difficultés soudaines ou réaliser des projets nationaux hors

²⁶ Charte de l'Agence de Coopération, Culturelle et Technique, dans la Revue Études internationales, Vol. 1, juin 1970, p. 96.

²⁷ Tétu, Michel, op. cit., p. 110.

du ressort des programmes réguliers de l'ACCT. Le PSD répond aux besoins des pays nécessiteux de trois façons différentes : «l'assistance technique, particulièrement sous l'angle de la coopération horizontale (c'est-à-dire coopération entre pays du sud); la formation et le perfectionnement des cadres des pays membres; la prospection pour le financement des projets agréés».²⁸ Des contributions financières volontaires des pays membres et non membres de l'ACCT financent le PSD, et il faut préciser que le budget de ce programme est totalement distinct de celui de l'agence. Le Canada est le plus grand participant au programme avec 546 208 390^{FF} entre 1978 et 1987.²⁹

Malgré ces difficultés, l'agence a élargi ses domaines d'actions sur le plan international car elle traite avec le Commonwealth et certains organismes de l'ONU auprès de laquelle elle s'est vue reconnaître le statut d'observateur.

Après la création de l'ACCT, on assista à une multiplication des organisations francophones. C'est ainsi que naissait le Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF) et l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Le premier fut créé à l'instigation de l'ACCT en juin 1977 dans le but de susciter une coopération efficace entre les radios-télévisions

²⁸ Ibid., p. 111.

²⁹ Colombe, Françoise. Le Canada et la communauté francophone internationale, Ottawa, Bibliothèque du parlement, 1987, p. 7.

francophones. Les maires francophones, quant à eux, ont décidé de développer une coopération entre différentes municipalités francophones au sein d'une organisation créée en mai 1979. Il faut noter qu'au niveau de chaque pays membre, des organismes internes ont été créés et des lois adoptées pour la bonne marche de la Francophonie.

Au Québec, en 1977, furent créés l'Office de la langue française et le Conseil de la langue française chargés de la protection et du développement du français. En France, le Commissariat général de la langue française et le Haut conseil de la francophonie furent créés en 1984 et le Secrétariat d'État à la francophonie vit le jour en 1986 pour protéger la langue française et les institutions francophones. Mais comme nous l'avons dit plus haut, on ne pourrait citer tous les organismes et conférences intergouvernementales francophones à moins de faire une étude spécialisée.

Chapitre III - Les sommets des pays et communautés francophones

Les francophones avaient vite compris que la crédibilité, la longévité et le renforcement des institutions nécessitaient une réunion au Sommet des chefs d'État. Mais cet objectif fut très difficile à atteindre à cause des problèmes entre le gouvernement fédéral du Canada et le Québec concernant la représentation de ce dernier au sein de l'organisation, et cela, depuis les années 1960. Le Président de la France, le Général De Gaulle, lors de sa visite au Québec en 1967, prit la décision ferme de faciliter la participation québécoise à la vie de la francophonie. Les déclarations du Général, aussi bien au Québec qu'en France, incitèrent d'avantage les Québécois à opter pour la solution indépendantiste a irrité le gouvernement fédéral. Le 28 novembre 1967, lors des débats en chambre concernant un des commentaires de De Gaulle, le Premier ministre L.B. Pearson disait :

It is intolerable that a head of a foreign state or government should recommend a course of political or constitutional action which would destroy Canadian Confederation and the Unity of the Canadian State.

The future of Canada, Mr. Speaker, will be decided in Canada, by Canadians.³⁰

³⁰

House of Commons Debates; Official Report - Second Session — Twenty-seventh Parliament, 16 Elizabeth II, Volume VII, 1968, p. 4774.

En fait, pour le gouvernement fédéral, il n'était pas question que le Québec s'implique dans les affaires de politique extérieure, car cela relevait du domaine fédéral.

En avril 1968, Pierre-Elliott Trudeau devenait Premier ministre du Canada, en remplacement de L.B. Pearson; il considérait la Francophonie comme un tremplin qui donnerait une ouverture au Canada vers l'Afrique et lui permettrait d'exprimer son bilinguisme et sa dualité culturelle sur le plan international. C'est ainsi qu'il déclarait dans un discours à l'occasion de la visite du Président du Niger, Hamani Diori, au Canada, le 18 septembre 1969, que :

For all Canadians, *la Francophonie* is a reality... a new international dimension that cannot fail to widen our horizon and increase our contribution to the world community. This participation in *la Francophonie* is an extension of Canadian bilingualism should be expressed not only through cooperation among French-speaking peoples, but also in all of our foreign policy, especially within international organizations. Bilingualism is thus a fundamental element and a permanent one in our policy.³¹

Le 17 janvier 1967, grâce à l'intervention de la France, le Québec fut invité par le Gabon à assister à la Conférence des Ministres de l'Éducation Nationale (CONFEMEN), qui devrait avoir lieu du 5 au 10 février 1968. Le gouvernement fédéral du Canada réagit immédiatement en suspendant ses relations diplomatiques avec le Gabon. Pour la deuxième conférence, qui était prévue en janvier 1969 à

³¹ Cité dans S.J. Schlegel, John P. The Deceptive Ash: Bilingualism and Canadian Policy in Africa: 1957-1971. University Press of America, Washington D.C., 1978, p. 293.

Kinshasa, le Québec et Ottawa trouvèrent une solution à leur problème. Le Québec dirigea l'unique délégation canadienne composée en fait de trois sous-délégations : Canada-Québec, Canada-Nouveau-Brunswick, Canada-Ontario. En novembre 1968, malgré l'opposition du Premier ministre P.E. Trudeau, le Québec fut une fois encore invité à participer aux réunions préparatoires pour la création de l'ACCT.

Le 20 mars 1970, l'Agence vit le jour, et sa Charte stipulait en son article 3.3 que :

Dans le plein respect de la souveraineté et de la compétence internationale des États membres, tout gouvernement peut être admis comme gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'agence, sous réserve de l'approbation de l'État membre dont relève le territoire sur lequel le gouvernement participant concerné exerce son autorité, et selon les modalités convenues entre ce gouvernement et celui de l'État membre.³²

Un accord, appelé «Protocole relatif à la participation du Québec à l'Agence», fut donc signé le 1^{er} octobre 1971 par Ottawa et Québec.

Concernant les sommets des chefs d'État, le gouvernement fédéral du Canada a insisté auprès des autres pays francophones pour que le Québec n'y participe pas car cela ne concernait que les États souverains. Une fois encore la France est venue à la rescousse du Québec en déclarant qu'elle ne participera pas si le Québec en était exclu. Le Président Senghor du Sénégal continua ses démarches auprès des

³² Charte de l'ACCT dans Revue Études Internationales, Vol. 1, juin 1970, p. 96.

autorités canadiennes et françaises mais ne réussit guère à trouver de solution. Cela entraîna évidemment la colère des Africains car pour L.S. Senghor c'était une histoire de «grands blancs». Le 4 septembre 1984, Brian Mulroney, chef du Parti conservateur, arriva au pouvoir et prit l'engagement de trouver une solution au différend entre Ottawa et le Québec, car sous Trudeau ne s'était pas résolue.

C'est ainsi que le 7 novembre 1985, une entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec concernant le sommet fut signée. Selon ce compromis :

Le sommet comportera deux parties de nature distincte et consécutive dans le temps. La première partie traitera de la situation politique et économique mondiale et la seconde, de coopération et de développement (...) sur les questions relatives à la situation politique mondiale, le Premier ministre du Québec est présent et se comporte comme un observateur intéressé. Sur les questions relatives à la situation économique mondiale, le Premier ministre du Québec pourra, après concertation et avec l'accord ponctuel du Premier ministre du Canada intervenir sur celles qui intéressent le Québec (...). Pendant la deuxième partie, le gouvernement du Québec participe aux débats et aux travaux à part entière, selon les modalités et la pratique suivies à l'Agence de coopération culturelle et technique.³³

Après la résolution du problème Canado-Québécois, 41 dirigeants francophones (chefs d'État et de gouvernement, ministres ou ambassadeurs) se réunirent à Paris du 17 au 19 février 1986 pour le premier sommet francophone.

³³ Extrait de l'entente Ottawa-Québec concernant le sommet francophone dans Affaires extérieures Canada Sommet de Dakar, Dakar, Sénégal du 24 au 26 mai 1989, p. 61.

Cette première réunion fut préparée à la hâte, car selon certains observateurs, le président Mitterrand avait demandé que le sommet ait lieu avant les élections législatives françaises de mars 1986. De ce fait, il fut très difficile d'établir la liste des thèmes à débattre pour le sommet. Certains proposaient qu'on s'en tienne aux questions culturelles seulement, d'autres aux questions politiques et enfin un bon nombre de dirigeants voulaient que l'accent soit mis sur l'ensemble des problèmes de la francophonie (incluant la technologie et la science).

Les débats ont finalement porté sur l'ensemble des problèmes de la francophonie, en d'autres termes sur les moyens qui permettraient à l'organisation de se développer de façon positive. Tous les dirigeants ont souligné le fait qu'il fallait développer le dialogue pour resserrer les liens d'amitié et de coopération entre les pays pauvres et les pays riches. Il fallait, selon les intervenants aux débats, relever les grands défis du XXI^e siècle afin de pouvoir faire face aux exigences technologiques et scientifiques du monde moderne. Redéfinir le rôle des organisations multilatérales francophones, surtout l'ACCT, était un sujet au centre des discussions. Enfin, une attention particulière fut portée aux problèmes liés à la langue, par exemple, l'utilisation du français au sein des organisations internationales.

Un comité de suivi a été mis en place, à la fin du sommet, pour recenser tous les problèmes qui avaient été soulevés lors des débats. Cet organisme avait aussi pour rôle de veiller à ce que les projets prioritaires, d'ailleurs regroupés en cinq

réseaux, soient exécutés dans de bonnes conditions. Le comité devait aussi émettre des propositions pour aménager les structures de l'Agence de coopération culturelle et technique pour qu'elle soit en mesure d'exécuter les décisions des sommets futurs.³⁴

Les cinq réseaux mis en place furent les suivants :

- Réseau Agriculture : responsable M. Djibril Sène du Sénégal
- Réseau Énergie : responsable M. Christian Latortue du Québec
- Réseau Culture et communication : responsables Pierre Desroches du Canada assisté de Jean-Marc Léger du Québec
- Réseau Industrie de la langue : responsable M. Claude Hagège de France
- Réseau Information scientifique et développement technologique y compris la recherche : responsable M. Hervé Hasquin de Belgique.³⁵

Ce sommet fut important à plusieurs titres, d'abord par le nombre de participants (41 chefs d'État ou de gouvernement), ensuite et surtout par le fait que

³⁴ Comité d'organisation du sommet de Québec. Acte de la deuxième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, Éditions La Liberté, 1988, p. 125.

³⁵ Ibid.

ce fut la première rencontre des plus hauts responsables des pays francophones. Mais de cette réunion historique, on n'a pu retenir que ces quelques projets prioritaires mentionnés ci-dessus et il a été décidé que ces derniers seront discutés au sommet suivant. La deuxième réunion des chefs d'État et de gouvernement eut donc lieu à Québec du 2 au 4 septembre 1987. Mais il faut dire qu'un comité d'organisation du sommet fut mis sur pied avant sa tenue et ce dernier travailla de concert avec le comité de suivi du sommet de Paris. Un ordre du jour fut établi et on s'informa des travaux du comité de suivi.

Lors de la première conférence ministérielle préparatoire du sommet de Québec, à Bujumbura, les 7 au 10 juillet 1987, S.E. M. Jacques Leprette, ambassadeur de France au Canada, président du comité international du suivi, présentant son rapport, déclara :

Vous aviez chargé le 20 février 1986, lors du premier sommet, un comité de veiller à la mise en oeuvre des mesures que vous aviez prises.

Ce comité de onze membres s'est mis aussitôt au travail, il a siégé pratiquement chaque mois. Le bilan de son activité est décrit dans le rapport qui vous a été soumis en juillet.

Vous aviez décidé que, parmi les mesures retenues, vingt-huit devraient être engagées sans délai. Cela a été fait (...)

Certains de ces programmes avaient une dimension significative et impliquaient des négociations complexes pour parvenir au résultats escomptés. Ces mêmes programmes, une fois lancés, sont appelés à se déployer. Tel est le cas de TV5, de l'Agence internationale d'images et, d'une manière générale, de tout ce qui concerne l'informatique, les industries de langue, l'audiovisuel, la formation. (...) ³⁶

Une autre conférence préparatoire eut lieu à Québec le 31 août 1986.

Concernant le contenu de ces réunions et du sommet, nous n'avons ni l'intention ni la prétention de faire une étude détaillée mais nous nous contenterons de ne citer ici que quelques exemples. En ce qui concerne les réseaux, selon les exposés des différents intervenants, on a pu souligner que, par exemple, pour l'agriculture, l'importance de la pisciculture dans les pays enclavés était une priorité. Il fallait aussi développer les moyens pour lutter contre l'avancée du désert dans les pays du Sahel, etc. Pour le Réseau information scientifique et technique, les exposants ont mis l'accent sur la formation en informatique, sur la valorisation des technologies déjà acquises (p.ex. la médecine traditionnelle), etc. ³⁷

En général on pourrait retenir du sommet que le comité international du suivi et les réseaux ont été maintenus dans leurs fonctions. Sur le plan financier, il a été décidé que :

- Les actions décidées par le sommet et dont l'exécution est confiée à l'ACCT, se réalisent, soit sur son budget ordinaire,

³⁶ Ibid., p. 240.

³⁷ Ibid., pp. 17 à 19.

soit grâce à un financement complémentaire, suivant les procédures budgétaires propres à cette organisation.

- Les États ou gouvernements qui apportent une contribution financière à des opérations multilatérales retenues par le sommet et mises en oeuvre par d'autres organismes multilatéraux choisis par le comité du suivi, pourront créditer soit directement leurs comptes, soit des comptes spéciaux créés auprès de l'Agence, préférence étant toutefois donnée à ce dernier mode de financement, en fonction de la nature de chaque opération.³⁸

Les chefs d'État et de gouvernement ont aussi confié au comité du suivi la tâche de définir les rôles respectifs de l'ACCT, des réseaux et des autres organisations de la Francophonie.

En ce qui concerne l'Agence de coopération culturelle et technique, un sous-comité créé par le comité international du suivi du sommet de Paris émit des propositions en vue d'aménager les structures de l'Agence. Après l'examen de ces propositions à la Conférence générale extraordinaire tenue à Paris le 1^{er} et le 2 décembre 1986, des réformes furent entreprises immédiatement. La Direction de la coopération scientifique et technique devint la Direction générale des sciences et techniques pour le développement. La Direction générale de la culture et de la communication remplace celle de la culture. «Le redéploiement, à l'intérieur des directions générales du personnel des anciens services rattachés au secrétaire général de l'Agence»³⁹ était en cours de réalisation.

³⁸ Ibid., p. 295.

³⁹ Ibid., p. 126.

Il faut dire qu'un certain nombre de réformes concernant les procédures administratives et financières ont été effectuées. Par exemple en 1987, 30 % du budget de l'Agence était consacré à certains projets décidés au sommet de Paris. Les principes des fonds multilatéraux furent adoptés par le comité international de suivi du sommet de Québec le 11 février 1988. Un fonds multilatéral pour la réalisation des projets retenues par le sommet fut créé, et doté d'une somme de 680 717 246^{FF}.⁴⁰

Le troisième sommet francophone eut lieu du 24 au 26 mai 1989 à Dakar (Sénégal), le pays qui a vu naître le plus grand pionnier de la Francophonie, Léopold Sédar Senghor. L'un des événements les plus importants à souligner lors de ce sommet est l'annulation par la France de la dette publique des pays africains les plus pauvres, trente-cinq au total. Ce geste avait pour but de soulager ces nations de leurs éternels problèmes économiques. La lutte contre l'analphabétisation en Afrique, et les problèmes au niveau de la francophonie en général, ont favorisé l'introduction de deux nouveaux programmes : l'Éducation et l'Environnement. Donc, depuis Dakar, il y a sept réseaux, tous intégrés à l'Agence de coopération culturelle et technique. Dans la «Déclaration de Dakar», les chefs d'État, de gouvernement et de délégation francophones ont réaffirmé leur :

⁴⁰ Comité international de suivi, Rapport, mai 1989, Québec, Éditions La Liberté, 1989, p. 12.

N.B./1989 — 1 dollar canadien = 5,00^{FF}

(...) volonté de continuer de développer au sein de (leur) espace commun de solidarité et de coopération, des actions concrètes et significatives, multilatérales et multiformes pour relever les grands défis de (leur) temps dans les domaines de l'Agriculture et de l'Environnement, de l'Énergie, de la Culture et de la Communication, de l'Information scientifique et du Développement technologique, des Industries de la langue, de l'Éducation et de la Formation (...)⁴¹

Le quatrième sommet francophone, appelé «le sommet de Chaillot», eut lieu à Paris du 19 au 21 novembre 1991. Il faut dire que ce sommet devait se tenir au Zaïre mais qu'il fut annulé à la dernière minute à cause de l'insurrection populaire à Kinshasa et de la répression militaire qui s'ensuivit. Ce sommet était d'abord placé sous le signe de l'agrandissement car la Bulgarie, la Roumanie et le Cambodge y furent invités en tant qu'observateurs. Le Laos et le Viêt-nam en étaient à leur première participation, et la Louisiane, la Nouvelle-Angleterre et le Val d'Aoste étaient présents en tant qu'invités spéciaux.

À ce sommet, l'Afrique a mis l'accent sur le fait qu'économiquement, elle était au bord du gouffre et que sa sortie du sous-développement reposait sur l'aide des pays occidentaux. Les intervenants soulignèrent qu'il y avait un lien étroit entre développement et démocratie; le Canada, en la personne de son Premier ministre de

⁴¹ «Déclaration de Dakar» dans Tétu, Michel. La Francophonie : Histoire problématique perspectives, 2^e édition, Montréal, Guérin Littérature, 1992, p. 318.

l'époque, M. Brian Mulroney, déclara (comme il l'avait fait à Dakar d'ailleurs) que l'aide canadienne serait dirigée de plus en plus vers les pays africains qui feraient l'effort de respecter et de développer les droits de la personne.

Le Canada a toujours participé de manière active à la Francophonie en général et aussi à la création et au développement de certains organismes. Cette position, comme nous l'avons déjà mentionné, s'explique par le bilinguisme canadien. Pour les gouvernements fédéraux successifs, il s'agissait du prolongement du bilinguisme sur le plan international et cela explique la participation active de certains gouvernements provinciaux tels que le Québec et le Nouveau-Brunswick. Sur le plan financier, le Canada a toujours participé à l'aide publique au développement et cela depuis les années 1950 (voir tableau suivant).

Tableau n° 3 : Historique de l'aide publique au développement accordée par le Canada
(en millions de \$)

Année financière	Assistance gouvernement à gouvernement	Autre assistance pays à pays	Assistance totale pays à pays	Assistance multilatérale	APD TOTALE	Rapport APD/PNB (%)
1949-1950				12.99	12.99	0.08
1950-1951	0.01		0.01	12.49	12.49	0.07
1951-1952	25.27	0.89	26.16	0.97	27.12	0.12
1952-1953	5.52	0.05	5.58	2.26	7.83	0.03
1953-1954	11.72	0.61	12.34	2.11	14.44	0.05
1954-1955	12.55	0.56	13.11	3.34	16.45	0.06
1955-1956	25.32	1.61	26.93	2.44	29.37	0.10
1956-1957	22.44	0.02	22.46	7.27	29.73	0.09
1957-1958	58.13	0.02	58.15	3.94	62.08	0.18
1958-1959	66.93	0.02	66.94	3.73	70.67	0.20
1959-1960	61.17	1.18	62.35	5.84	68.19	0.19
1960-1961	46.74	6.37	53.11	20.36	73.48	0.20
1961-1962	37.04	0.82	37.86	21.24	59.10	0.15
1962-1963	28.15	1.42	29.57	28.09	57.65	0.13
1963-1964	40.19	2.55	42.74	21.29	64.03	0.14
1964-1965	65.44	1.08	66.52	34.38	100.89	0.20
1965-1966	85.78	2.54	88.31	34.04	122.35	0.22
1966-1967	163.18	2.38	165.56	47.33	212.89	0.34
1967-1968	139.02	3.19	142.20	48.24	190.44	0.29
1968-1969	149.15	5.44	154.60	56.12	210.71	0.28
1969-1970	198.09	9.30	207.38	69.82	277.21	0.34
1970-1971	264.10	13.86	277.95	67.46	345.42	0.40
1971-1972	267.15	29.62	296.77	99.89	396.66	0.41
1972-1973	322.37	33.97	356.34	156.96	513.29	0.47
1973-1974	364.84	35.26	400.11	190.07	590.18	0.46
1974-1975	495.55	48.31	543.86	204.35	748.21	0.49
1975-1976	507.73	64.16	571.89	331.65	903.54	0.53
1976-1977	466.41	77.97	544.38	422.09	966.47	0.49
1977-1978	541.13	83.86	624.99	421.24	1 046.24	0.49
1978-1979	533.45	117.48	650.93	485.52	1 136.45	0.49
1979-1980	598.77	190.36	789.14	493.37	1 282.51	0.47
1980-1981	581.47	213.67	795.14	512.93	1 308.07	0.43
1981-1982	671.35	276.12	947.47	539.21	1 486.68	0.43
1982-1983	716.10	367.93	1 084.03	588.03	1 672.06	0.46
1983-1984	678.49	446.36	1 124.85	672.24	1 797.08	0.45
1984-1985	874.63	545.84	1 420.46	684.10	2 104.56	0.49
1985-1986	816.22	566.78	1 382.99	864.62	2 247.61	0.47
1986-1987	967.02	631.63	1 598.65	953.11	2 551.77	0.50
1987-1988	1 101.18	684.52	1 785.70	838.36	2 624.06	0.48
1988-1989	1 177.01	840.81	2 017.82	928.78	2 946.60	0.49
1989-1990	1 026.30	911.11	1 937.41	912.47	2 849.87	0.45
1990-1991	1 106.45	956.68	2 063.13	972.22	3 035.34	0.45
1991-1992	1 125.32	992.91	2 118.23	1 064.23	3 182.47	0.49
1992-1993	978.86	954.84	1 933.70	1 023.21	2 956.91	0.44

Source : Agence canadienne de développement international (ACDI), Rapport annuel 1992-1993, p. 63.

Pour ne citer que ces deux exemples, disons finalement que les organisations francophones ont aussi bénéficié de l'aide canadienne pour leur développement (voir tableau suivant).

Tableau n° 4 : Décaissements affectés aux organisations francophones par le Canada (fonds de l'ACDI et autres)

(en millions de \$)

	1990-1991	1991-1992	1992-1993
ACCT			
● programme spécial de développement	1,69	4,81	1,70
AUPELF			
● fonds international de coopération universitaire	0,56	0,60	0,67
● assistance technique (bénévole)	0,04	0,04	-
CONFejes			
● programme de bourses en éducation physique	0,50	0,50	0,50
● projets	0,34	0,34	0,35
Conférence des ministres de l'éducation	0,11	0,18	0,18

Source : Agence canadienne de développement (ACDI)
Rapport annuel 1992-1993, p. 63
 (Le choix des années fiscales est totalement arbitraire)

Donc, l'Afrique et ses problèmes économiques étaient au centre des débats à Chaillot, et il eut une résolution sur l'Afrique dans laquelle :

Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

- constatant avec satisfaction l'évolution positive du processus de démocratisation en cours en Afrique,
- conscients de la gravité de la crise économique du continent africain susceptible de remettre en cause ce processus et de conduire à la marginalisation du continent, (...)
- demandent instamment à la communauté internationale de soutenir le processus de démocratisation et les efforts de réformes politiques et économiques amorcées par les pays africains en conformité avec leurs aspirations nationales,
- s'engagent à oeuvrer pour la prise en compte, dans les instances internationales, des besoins du continent africain.⁴²

Ce sommet de Chaillot fut aussi celui de la restructuration des institutions de la francophonie; en effet, deux nouveaux organismes ont été créés lors de cette rencontre, soient le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) et la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF). Le premier est composé de 18 représentants personnels des chefs d'État et de gouvernement choisis par ces derniers et qui se rencontrent au moins deux fois par an. Le CPF est chargé de préparer les Sommets et de leur suivi :

Il est l'animateur politique, le coordinateur et l'arbitre, tant en ce qui concerne le «volet politique» et le «volet économique» que le «volet coopération»; il examine et approuve les projets, il choisit les opérateurs; il procède aux évaluations, il décide des affectations du Fonds multilatéral unique et en contrôle l'exécution; il fait rapport à la CMF.⁴³

⁴² Texte de la résolution sur l'Afrique dans André Blanchet. L'Afrique au «Sommet de Chaillot» (19 au 21 novembre 1991), Afrique contemporaine, n° 162, 2^e trimestre 1992, p. 34.

⁴³ Sixième conférence ministérielle de la Francophonie. Projet de résolution relatif aux institutions de la Francophonie, Cotonou, 29 et 30 novembre 1995, p. 7.

La Conférence ministérielle de la Francophonie est formée des ministres des Affaires étrangères ou de la Francophonie des pays membres. Elle se réunit une fois par an, et supervise les dossiers du CPF. Donc, les deux institutions ont pour objectif de renforcer le contrôle politique en général sur toute l'organisation francophone et hiérarchiquement elles se situent au dessus de l'ACCT. Elles ont été créées à l'issue du problème qui opposait la France et le Canada-Québec concernant le rôle de l'Agence de coopération au sein de la Francophonie. Les Canadiens voulaient faire de l'ACCT l'organisme le plus important en plaçant sous son autorité tous les comités de programmes.

Donc, depuis Chaillot, trois organismes sont en charge de l'exécution des décisions des Sommets. Le premier est l'ACCT qui est l'opérateur principal et qui assure le rôle de secrétariat permanent⁴⁴ de la francophonie. Huit comités de programmes mèneront donc leurs recherches et travaux sous le contrôle et la direction de l'Agence. L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) et l'Université des réseaux d'expression française (UREF) deviennent les opérateurs pour la recherche et l'enseignement supérieur, et cela, malgré l'opposition du Canada à cause du fait que cette organisation a un caractère non-gouvernemental, comparé à l'ACCT. En matière d'audiovisuel, le Conseil

⁴⁴ Comités : Agriculture — Énergie — Environnement — Culture et aménagement linguistique — Communication et audiovisuel — Éducation, formation jeunesse — Information scientifique et technique — Droit au service du développement et de la démocratie — Enseignement supérieur et recherche universitaire.

international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF) devient l'opérateur principal. Il sera donc chargé d'exécuter les décisions des Sommets dans ce domaine. À ce sujet on peut souligner que l'extension de la chaîne TV5 en Afrique (la télévision internationale francophone) a été avalisée à ce sommet de Chaillot.

Le cinquième Sommet de la Francophonie a eu lieu à l'Île-Maurice du 16 au 18 octobre 1993, et 21 résolutions portant sur des sujets divers, ont été adoptées. Elles concernaient spécifiquement le développement économique et social de l'Afrique, la démocratie et les droits de l'homme, l'exclusion du domaine culturel dans les accords du GATT, le renforcement de l'utilisation du français dans les organisations internationales et l'aide au président Jean Bertrand Aristide pour son retour au pouvoir, entre autres sujets. Le rôle que doit jouer l'ACCT dans l'organisation francophone a une fois encore fait l'objet de discussions entre la France et le Canada.

Le ministre français de la coopération a déclaré, trois jours avant l'ouverture du Sommet de Maurice, que l'ACCT jouait mal son rôle en se comportant comme une agence d'aide bilatérale et que cela était la faute de son secrétaire général canadien, Jean-Louis Roy. Les Français voulaient, en fait, ôter à l'Agence son rôle de coordonnateur des activités francophones, donc, réduire l'ACCT en simple

opérateur au même titre que les autres. Pour la délégation canadienne, il n'en était pas question et dans une motion exceptionnelle présentée lors de la 2^e Session de la Conférence ministérielle de la Francophonie à Maurice, les 14 et 15 octobre 1993, (avant l'ouverture du cinquième Sommet) «le Québec et le Nouveau-Brunswick ont tenu à souligner le caractère vital de leur appartenance à l'ACCT et l'intérêt commun de tous les États membres de la Francophonie pour cette institution.⁴⁵ Mais la France, selon certains observateurs, est sortie victorieuse, pour l'instant, de cette opposition avec le Canada, car dorénavant, le Conseil permanent de la francophonie coordonnera toutes les activités francophones.⁴⁶

Le sixième Sommet des chefs d'État et de gouvernement a eu lieu du 2 au 4 décembre 1995 à Cotonou, capitale du Bénin. Lors de cette rencontre, les intervenants ont partagé leurs inquiétudes et leurs satisfactions sur l'organisation francophone en général et plusieurs résolutions ont été adoptées à l'issue des débats. Mais les points saillants de ces discussions ont été la résolution dotant la francophonie d'un secrétaire général élu par les membres et la question de nouvelles technologies. Les francophones ont affirmé leur volonté d'être présents sur les autoroutes de l'information dominées par la langue anglaise. L'ACCT a mis en place un réseau sur Internet concernant la francophonie internationale auquel on peut avoir accès depuis

⁴⁵ Agence de coopération culturelle et technique. Le Sommet de Maurice du 16 au 18 octobre 1993, Documents officiels, Paris, 1993, p. 7.

⁴⁶ Affaires extérieures et du Commerce extérieur du Canada. Le Sommet de Maurice du 16 au 18 octobre 1993, Revue de Presse, Ottawa, 1993, p. 192.

le 22 novembre 1995 à l'adresse électronique suivante : www.francophonie.org. Les chefs d'État et de gouvernements eurent, justement, droit à une démonstration du réseau lors de ce Sommet au Bénin.

Au même sommet, une résolution créant un poste de secrétaire général a été adoptée, ce dernier sera élu pour quatre ans lors du septième Sommet en automne 1997 à Hanoï au Viêt-nam. Il sera le représentant politique des pays francophones aux grandes rencontres internationales et il dirigera l'organisation. Mais l'ACCT restera toujours l'opérateur principal des sommets et ses activités seront «conduites par un administrateur général désigné par la CMF (Conférence ministérielle de la Francophonie) sur recommandation du Secrétaire général de la Francophonie».⁴⁷ Actuellement, l'organisation francophone est dirigée par le secrétaire général de l'ACCT et le président du Conseil permanent de la Francophonie (CPF), et le but de l'élection du secrétaire général est d'éviter cette dualité qui était souvent un obstacle à la coordination de certains programmes.

Mais ces sommets ont-ils augmenté le poids ou l'autorité de la Francophonie sur le plan international? Ont-ils permis, comme le disent certains observateurs, la création d'un «Commonwealth francophone»? Il faut dire tout d'abord que ces deux organisations sont très différentes à plusieurs égards. Le Commonwealth se compose exclusivement de pays qui appartenaient à l'Empire

⁴⁷ Secrétariat des Instances de l'ACCT. Projet de rapport final du comité de réflexion pour le renforcement de la francophonie. Cotonou (Bénin) 29 et 30 novembre 1995, p. 9.

britannique et il représente une population de plus d'un milliard d'habitants, sous la reine d'Angleterre. Tous les États membres de la Francophonie ne proviennent pas de l'Empire français (exemple le Canada, le Rwanda, le Zaïre, etc.) et elle n'a pas d'autorité suprême. Le Commonwealth, contrairement à la Francophonie dont la base est la langue française, avait, dès le début, des objectifs purement économiques. Cette organisation ne correspond donc pas à l'anglophonie, bien que l'anglais en soit la langue de communication, car les États-Unis, par exemple, n'en font pas partie. La différence la plus notable entre ces deux organisations est l'autorité politique du Commonwealth sur la scène internationale.

La vocation globale de cette organisation s'est traduite par ses interventions dans la recherche d'une solution aux problèmes de ses membres. Le Commonwealth a été, pour les pays du Tiers monde, un podium à partir duquel ils exposaient leurs revendications pour l'obtention de changements politiques. C'est ainsi qu'il est intervenu pour trouver une solution à la guerre civile au Nigéria. Il a aussi supporté certains mouvements indépendantistes tel que le South West African Peoples Organization (SWAPO), un des principaux mouvements de libération en Namibie.⁴⁸

Un des exemples concrets de l'action politique du Commonwealth que l'on peut mentionner est le problème de la Rhodésie (le Zimbabwe actuel). En 1965, le régime de Ian Smith déclara l'indépendance sans consulter la Grande-Bretagne qui,

⁴⁸ Doxey, Margaret. «Le Canada et le Commonwealth.» Dans Centre québécois de relations internationales, Université Laval, La politique étrangère canadienne dans un ordre international en mutation, Québec, CQRI, 1992, p. 79.

évidemment, considéra cette déclaration illégale. Cela entraîna une crise au sein de l'organisation, car il faut dire que le régime Smith était constitué de représentant de la minorité blanche du pays, ce qui provoqua une forte réaction du Tiers monde, plus particulièrement de l'Afrique. En 1966, les chefs de gouvernement du Commonwealth se réunirent à Londres et déclarèrent que «...si le régime illégitime rhodésien et le gouvernement britannique n'arrivaient pas à s'entendre avant la fin de l'année, la Grande-Bretagne accepterait le principe que la Rhodésie ne deviendrait pas indépendante tant que la majorité ne détiendrait pas le pouvoir».⁴⁹ Ce n'est qu'à la fin des années 1970 qu'une solution fut trouvée au problème zimbabwéen qui devint indépendant et fut admis au Commonwealth en 1980. Concernant le problème de l'apartheid en Afrique du Sud, l'organisation joua un grand rôle pour mettre fin au régime raciste. En 1987, après la réunion des chefs de gouvernement à Vancouver, le «Commonwealth Committee of Foreign Ministers on South Africa» (CCFMSA) a été créé pour trouver une solution à ce problème par le biais de réunions semestrielles; il veillerait aussi à l'application des sanctions votées contre l'Afrique du Sud.

La Francophonie, quant à elle, n'a pas cette autorité morale et politique sur le plan international, car dès sa création elle s'est dotée d'une Charte qui définissait ses buts et ses objectifs. L'organisation francophone n'a pas eu de réactions concrètes lors de la guerre opposant deux de ses membres (le Sénégal et la Mauritanie) à la fin

⁴⁹ Ibid., p. 81.

des années 1980. Elle s'est contentée d'une simple résolution au Sommet de Cotonou en 1995 lors de la crise rwandaise qui a entraîné des milliers de morts. Tout ce que l'on peut dire à ce stade de son évolution est que la Francophonie a un long parcours à faire avant d'avoir la même autorité morale et politique que Commonwealth, autorité qu'il doit, sans aucun doute, à ses multiples interventions dans l'arène internationale.

Après la réalisation du rêve de plusieurs dirigeants francophones avec la tenue de Sommets des chefs d'État et de gouvernement, il serait intéressant de se poser la question à savoir quels étaient les objectifs que les fondateurs de cette organisation voulaient atteindre? On pourrait continuer en se demandant si ces objectifs ont été atteints. Sont-ils suffisants pour la survie de la francophonie dans ce monde en pleine mutation?

Chapitre IV - Les objectifs de la Francophonie

D) Les objectifs formels

Il faut dire que la Francophonie doit son existence à plusieurs militants mais ceux dont le nom se confond presque avec l'organisation sont H. Bourguiba de la Tunisie, H. Diouri du Niger, J.M. Léger du Canada et surtout L.S. Senghor du Sénégal. En effet, ce dernier fut l'inspirateur de l'idée de la Francophonie pour laquelle il a combattu avec conviction.

Au lendemain des indépendances africaines, Senghor parlait de la création d'un Commonwealth à la française entre la France et les pays nouvellement décolonisés. Comme nous l'avons souligné, Senghor publia dans la revue Esprit de novembre 1962, un article intitulé Le Français, langue de culture. Il écrivait que «La francophonie, c'est cet humanisme intégral qui se tisse autour de la terre : cette symbiose des 'énergies dormantes' dans tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à leur chaleur complémentaire...»⁵⁰ Pour ce poète sénégalais, la Francophonie était d'abord culture et comme il l'a toujours affirmé, l'avenir est au métissage des races et des cultures.

⁵⁰ Senghor, Léopold Sédar. «Le Français, langue de culture», Esprit, novembre 1962, Paris, Imprimerie Hérissey, 1980, pp. 837 à 844.

Le 24 novembre 1966, dans un discours prononcé à l'Université Laval, Senghor disait que :

...voilà exactement vingt ans, qu'en 1946, je proclamais, en France, notre volonté d'indépendance, au besoin «par la force» mais, en même temps, notre volonté d'entrer dans une communauté de langue française. Si nous avons pris l'initiative de la francophonie, ce n'est pas non plus pour des motifs économiques et financiers. Si nous étions à acheter, il y aurait sans doute plus offrant que la France. Et si nous avons besoin de plus d'assistants techniques francophones de haute qualification, c'est qu'avant tout, pour nous, la francophonie est culture.... Nous sommes devenus des États indépendants, des personnes majeures qui exigent leur part de responsabilités : pour fortifier la communauté en la grandissant.⁵¹

Dans une autre allocution lors de la première conférence de Niamey concernant la création de l'ACCT, Senghor disait que :

Ce qui unit les participants à cette réunion, c'est la langue française (...) De quoi s'agit-il? Le problème est d'organiser un ensemble de nations francophones, où s'affirme, peu à peu, une libre communauté de culture, qui ouvre d'immenses perspectives à nos aspirations les plus ambitieuses. Nous le savons, la coopération est une réalité majeure de notre temps, singulièrement dans le domaine de la culture. Pourtant, la communauté francophone que nous voulons créer sera essentiellement culturelle au sens le plus large du terme : elle aura pour mission de former et d'informer (...) Mais dans quel but? ...Il s'agit au sein de la communauté francophone, de mettre sur pied de vastes structures de coopération, qui

⁵¹

Senghor, Léopold Sédar. Discours à l'Université Laval, 24 septembre 1966 dans Tétu, Michel, op. cit., 1992, p. 70.

s'articuleront avec celles des autres zones de solidarité culturelle.⁵²

L'on peut réaffirmer à la lumière de ces extraits que l'organisation francophone a pour base essentielle la langue et ce qui, par voie de conséquence, a entraîné des relations culturelles entre tous les pays de langue française. À ce propos, l'article 5 de la Convention de l'Agence de coopération culturelle et technique stipule que «tout État dont le français est la langue officielle ou l'une des langues officielles, ou tout État qui fait usage habituel et courant de la langue française, peut devenir partie à la présente convention...»⁵³

L'attitude de cette élite africaine de l'époque était très contradictoire, car comment pouvait-elle lutter pour l'indépendance si ardemment et au lendemain de celle-ci vouloir former une communauté dont la base est langue et culture française? Cela donnait l'impression d'un rejet de la culture et de la civilisation négro-africaine pour lesquelles elle avait fait couler beaucoup d'encre à travers la littérature de la période coloniale. Cette contradiction pourrait s'expliquer par le fait que ces personnalités africaines avaient été formées à l'école française et ils avaient aussi commencé leur carrière politique en France à l'Assemblée nationale et dans les

⁵² Senghor, Léopold Sédar : extrait de son discours prononcé lors de la première conférence de Niamey (du 17 février au 20 février 1969). En annexe dans Jean-Marc Léger, op. cit., p. 210.

⁵³ Convention de l'ACCT en annexe dans Jean-Marc Léger, op. cit., p. 218.

gouvernements des années 1950. D'ailleurs, L.S. Senghor, dans un de ses ouvrages intitulé La poésie de l'action, répondait à la question d'un journaliste à savoir, comment pouvait-il, en tant que chantre de l'africanité, de la négritude, concilier son enracinement dans la culture noire et son appartenance à la Francophonie? Il a répondu qu' :

(...) il ne s'agit pas de renier la civilisation négro-africaine, tout au contraire. Il est question de l'approfondir... c'est pour nous ouvrir aux rapports féconds des autres continents et civilisations et, d'abord, à la langue et à la civilisation françaises, qui nous ont influencés plus que toutes autres langues et civilisations européennes. L'ouverture à la francophonie n'est donc pas contradictoire avec l'enracinement dans la négritude. Elle en est le complément nécessaire.⁵⁴

Mais l'élite africaine actuelle a-t-elle le même intérêt que les Senghor, Houphouët Boigny et Habib Bourguiba en ce qui concerne son appartenance à la Francophonie? Plusieurs personnalités africaines sont, de nos jours, formées dans les écoles américaines, anglaises, canadiennes. Il n'y a aucun doute que les raisons de ces deux groupes d'élites en ce qui concerne leur participation à la Francophonie sont différentes. La Francophonie est-elle tout simplement une affaire d'élites, de gouvernants qui ne se soucient guère de la participation du peuple? Cela ne devrait pas être le cas, car il serait temps de passer de la Francophonie des experts, des élites,

⁵⁴

Senghor, Léopold Sédar. La poésie de l'action, Paris, Stock, 1980, p. 96.

à la Francophonie populaire. Le professeur Michel Tétu le souligne bien dans son ouvrage quand il écrit que :

...La francophonie s'est spécialisée. Elle mobilise maintenant des «experts» au sein des associations et des réseaux. Mais le public n'est pas encore très conscient de ce qui se passe. La francophonie doit maintenant le rejoindre si elle veut être solide et bien enracinée... Pour le francophone de la rue, la francophonie est surtout l'occasion de grandes déclarations et le prétexte de voyages qui ne le concernent pas.⁵⁵

De nos jours, l'intérêt pour les Africains à participer à la Francophonie est totalement économique, car comme nous le verrons, ce continent avec sa crise actuelle est mal parti pour faire son entrée dans le XXI^e siècle. Donc, l'Afrique noire a besoin de l'aide des Occidentaux de l'organisation francophone pour redresser son économie. C'est ce qui explique le développement de la solidarité et du partenariat entre ces pays en voie de développement et les Occidentaux. Mais on ne saurait ignorer ou minimiser l'aspect linguistique dans cette organisation car il reste tout de même le fondement de la francophonie. La langue française, depuis le début du siècle, connaît de sérieux problèmes comparativement à l'anglais.

II) Le déclin du français dans le monde

Le XVII^e et le XVIII^e siècles furent témoins du rayonnement de la France et du français qui était la première langue internationale. En d'autres termes, le

⁵⁵ Tétu, Michel, op. cit., 1992, p. 348.

français était la langue de la diplomatie, et à ce sujet, on peut mentionner le fait que le traité de Versailles de 1919 signé à la fin de la Première Guerre mondiale fut rédigé en français. Mais après la crise économique de 1929, l'économie de la France fut ébranlée et elle perdit son statut de grande puissance après la Deuxième Guerre mondiale au détriment des États-Unis et de l'Union Soviétique. À partir de 1946, on assista à la montée du nationalisme dans le Tiers monde, et ce fut le début de la dislocation de l'empire français. L'Anglais devint la langue de la diplomatie, de la culture et de la science, donc la langue dominante du monde moderne. La frustration de la France fut d'autant plus grande à cette époque que le français fut difficilement accepté comme langue officielle de travail à l'ONU.

De nos jours, le problème de la langue est multidimensionnel car il se localise aussi bien dans les pays de langue maternelle française que dans les organisations internationales et dans bien d'autres domaines. En France, pendant longtemps, on a assisté au «sabotage» du français par le développement de l'anglicisme. Cela s'est déroulé sous les yeux, voire la complicité des autorités publiques. L'on peut se référer à l'ouvrage «Parlez-vous franglais» de René Étiemblé, professeur de littérature comparée à la Sorbonne. Dans son livre, le vocabulaire franglais est utilisé à travers des petites histoires satiriques et il nous donne aussi quelques particularités grammaticales de ce langage. On peut, par exemple, lire à la page 75 parlant des bébés :

(...) Grâce au baby-boom consécutif à des lois ad hoc, nous avons peu de nurses, mais beaucoup de babies. Du coup, chaque petit Français se sent revalorisé; valable : «Je suis un baby, moi. Daddy me promène en baby-cab — Et moi, c'est mieux, en baby-car, na! — Oui, mais moi, on me pèse sur une baby-balance, tandis que toi, j'ai vu que ta nurse te met dans un pèse-bébé; t'as pas honte? — Oui, mais moi je suis fier de ce qu'on me frotte les fesses au babyvéa, et de manger mes eggs and bacon à la baby-cuiller.»⁵⁶

À partir des années 1970, les réactions des autorités françaises se faisaient vraiment sentir. En 1972, des commissions ministérielles de terminologie qui avaient pour rôle de répertorier les lacunes de la langue et de trouver leurs équivalents en français furent mises sur pied. Plusieurs lois et décrets sont intervenus pour la défense et l'expansion de la langue. Dans un discours prononcé le 8 mars 1994, lors de l'installation du Conseil supérieur de la langue française, le Premier ministre de l'époque, Édouard Balladur, disait que pour son gouvernement :

(...) la sauvegarde de la langue française est une priorité politique (...) c'est à travers notre langue que nous existons dans le monde autrement que comme un pays parmi d'autres.⁵⁷

Le problème n'est pas particulier à la France seulement, car il est présent autant en Belgique que dans les pays africains. En Belgique, on assiste au développement de l'anglais aussi bien dans le secteur privé que public et

⁵⁶ Étiemblé, René. Parlez-vous franglais? Paris, Gallimard, 1973, p. 75.

⁵⁷ Balladur, Édouard. «La France et la langue française», Action nationale, n° 5, mai 1994, p. 533.

malheureusement le français y a un statut de langue régionale.⁵⁸ En Afrique noire francophone, le français est encore considéré par certains observateurs comme un instrument néocolonialiste car c'est la langue de l'ex-dominateur, donc de domination. On a aussi reproché au français de «tuer» les langues ancestrales pour la simple raison que la majorité de la jeunesse actuelle ne parle que français. Mais cette affirmation est discutable ou du moins pourrait être nuancée dans la mesure où, dans les pays africains, le pourcentage de la population parlant français est peu significative (voir Tableau 6, page 85).

Un autre terrain sur lequel la France doit continuer à se battre est celui de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). En effet, lors de la phase finale de la négociation du cycle de l'Uruguay en 1993, l'Europe en général et la France en particulier voulaient que le domaine culturel soit exclu de l'accord. L'Europe des Douze refusa de signer car cela mettrait en danger toute la culture et la civilisation européennes.

En effet, en 1986 à Paris, sur cinq films enregistrant plus de 450 000 entrées, un seulement était francophone et les autres anglo-américains. Dans le domaine musical, durant cette même année, plus de droits d'auteur avaient été payés à l'étranger qu'en France par la Société française des droits d'auteur.⁵⁹ Cette

⁵⁸ Dehaybe, Roger. «Pour donner un avenir à une francophonie en péril», Action nationale, 84, n° 4, avril 1994, p. 449.

⁵⁹ Dehaybe, Roger, op. cit., p. 450.

position européenne a entraîné la colère du président Américain Bill Clinton, car selon lui, le domaine culturel doit impérativement être inclus dans l'accord du GATT. Cette question a été largement discutée au Sommet de Maurice en octobre 1993, et tous les francophones se sont prononcés en faveur de «l'exception culturelle». Cela signifiait que toute production culturelle était, en principe, exclue de l'accord du GATT. L'unanimité était telle qu'une résolution fut adoptée et elle spécifiait clairement que les représentants francophones ont décidé «d'adopter ensemble au sein du GATT (...) l'exception culturelle pour toutes les industries culturelles, cette disposition constituant un moyen efficace pour maintenir une forte production culturelle francophone». ⁶⁰ Mais pour certains observateurs cela :

signifierait que le GATT serait bien compétent de manière générale, sauf lorsque, par exception, certains services audiovisuels relèveraient effectivement de la mise en cause d'enjeux culturels. On imagine déjà les problèmes d'interprétations... ⁶¹

Pour d'autres, la bataille stratégique avait été perdue avec cette notion, et que la seule vraie victoire aurait été d'exclure totalement le secteur culturel de l'accord comme le Canada l'a fait pour l'Accord du libre-échange Nord américain (ALENA).

⁶⁰ Résolution sur l'exception culturelle dans ACCT. Le Sommet de Maurice du 16 au 18 octobre 1994. Documents officiels, Paris, 1993, p. 70.

⁶¹ Regourd, Serge. «Pour l'"exclusion" culturelle», Le Monde diplomatique, n° 476, novembre 1993, p. 14.

Dans les organisations internationales, le français est considéré en fait comme la deuxième langue de communication, devancé de loin par l'anglais. Mais dans les organisations européennes, (l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, la Commission du Pacifique-Sud, etc.) dans la pratique, le français est la langue dominante. Par contre, à l'ONU et les organisations spécialisées telles que l'Unesco, l'Unicef, l'anglais est presque la seule langue parlée lors des réunions formelles. La situation n'est pas meilleure dans les organismes tels que le GATT, l'OTAN et l'OCDE, car «le statut de la langue française n'est au mieux respecté au prix d'efforts obstinés de quelques délégations francophones (...) que dans l'interprétation des séances formelles».⁶² Le problème est d'autant plus délicat que les fonctionnaires internationaux, qui sont supposés être bilingues, parlent de moins en moins français sans subir quelques sanctions que ce soit de la part de leurs gouvernements. Dans la plupart des organisations, c'est en anglais :

que travaillent les services, à l'aide de logiciels anglais, dans les disciplines «nobles» que comporte leur mission, dans les finances, l'économie, la technique, la science, laissant au français les questions relatives au personnel, à l'administration interne, à la sécurité.⁶³

Les raisons invoquées par certaines organisations sont que le bilinguisme coûte cher en personnel et matériel. Les pays et communautés francophones sont de

⁶² Rouillon, Fernand. «L'état du français dans les organisations internationales», Action nationale, 84, n° 4, avril 1994, p. 434.

⁶³ Ibid., p. 434.

plus en plus inquiets, car l'on assiste de nos jours à une multiplication rapide des organisations internationales, et ces dernières sont chargées de trouver des solutions aux problèmes d'environnement, de paix, de désarmement atomique et d'économie mondiale, etc. Comme nul ne peut le nier, les États-Unis sont les plus grands pourvoyeurs de fonds dans la majorité des organisations. De ce seul fait, l'utilisation de l'anglais n'est donc pas politiquement neutre, car chaque langue véhicule une certaine idéologie, un certain mode de pensée. Le défi des francophones est donc d'éviter que les États-Unis, première puissance mondiale, imposent sa volonté au reste du monde par ce biais.

Le vrai débat ou du moins le vrai problème de la langue française est sa capacité à traiter de la technologie, de la science dans ce monde en pleine mutation. En d'autres termes, la survie et l'avenir de la francophonie reposent sur la maîtrise de ces deux disciplines qui sont les conditions d'entrée dans ce XXI^e siècle dit de mondialisation ou de globalisme.

III) Les objectifs informels ou l'avenir de la Francophonie

Le globalisme, de nos jours, est l'une des théories dominantes des relations internationales et il s'oppose principalement au Réalisme et au Pluralisme. En général, l'on peut dire que pour les réalistes, par exemple, l'État est le seul et le principal acteur des relations internationales. Il est un acteur rationnel, cherchant à maximiser son propre intérêt et la sécurité nationale est sa préoccupation majeure. L'État reste, pour les pluralistes, important sur la scène internationale mais il n'est pas le seul acteur. Cette théorie tient compte de sa dimension transnationale et l'État n'est pas considéré comme un acteur rationnel, c'est-à-dire capable de penser par lui-même.

Le bien-être de la population, les problèmes socio-économiques sont aussi importants que la sécurité nationale.

Le point de départ de l'analyse des relations internationales pour les globalistes est le contexte général ou global dans lequel les États et les autres entités interagissent. Cette interaction économique, technologique, sociale ou politique défie le découpage traditionnel territorial. Donc, en d'autres termes :

...Tout développement technologique, psychologique, social, économique ou politique qui favorise, ne serait-ce qu'au niveau conceptuel, l'expansion des intérêts au-delà des limites du territoire, est à la fois une source de manifestation des processus de globalisation.⁶⁴

En fait, c'est sur le plan économique et technologique que le processus de mondialisation a été le plus observable et le plus rapide. En effet, on a assisté au changement de la structure de l'économie mondiale, caractérisée depuis lors par une très grande circulation des capitaux et de la main-d'oeuvre au-delà des frontières nationales. Ce phénomène a touché aussi bien les pays occidentaux que les pays en développement, et cette internalisation a concerné toutes sortes d'entreprises publiques ou privées (multinationales, petites et moyennes entreprises, sociétés d'État, etc.).

La technologie, et en particulier les moyens de communication, ont été et sont actuellement le support le plus nettement visible de la mondialisation. La langue a toujours été le premier moyen de communication, donc le lien entre les sociétés humaines, et elle constitue leurs caractéristiques essentielles sur le plan culturel.

⁶⁴ Rosenau, James N. «Le processus de la mondialisation : Retombées significatives, échanges impalpables et symbolique subtile», Revue Études Internationales, Vol. XXIV, n° 3, septembre 1993, p. 500.

Mais, seulement quelques unes sont appelées à jouer un rôle important (de création, de production, de transfert d'information) en cette fin de siècle.⁶⁵ En effet, de nos jours, la science et la technologie sont devenues des composantes de plus en plus nécessaires de la culture. Pour ainsi dire, aucune société ne pourra vivre en marge de ce nouveau phénomène et connaître un développement harmonieux et efficace.

L'information, par exemple, n'est plus seulement basée sur la documentation textuelle, mais de plus en plus sur l'image et le son. En d'autres termes :

La nature du document est en train de se métamorphoser radicalement (banques de données plein-texte, édition électronique, banques d'images, banques de connaissances)... Les nouvelles technologies se réfèrent à l'application de l'informatique et des télécommunications, au processus de traitement et de transfert de l'information, c'est-à-dire à la recension, à l'organisation, au traitement, au stockage et à l'exploitation (diffusion repérage) de l'information.⁶⁶

Il est impossible de recenser et de décrire tout le développement et les progrès en matière de communication, tout ce que l'on peut dire est que :

...Le domaine de l'information constitue probablement le meilleur exemple de la façon dont l'avènement de nouvelles technologies a facilité la globalisation. Les données sont transmises un peu partout dans le monde défiant les frontières territoriales, et n'ayant aucune juridiction permanente ou de destination finale. En d'autres mots, «la globalisation désigne, en partie, l'abondance d'information et l'amélioration des

⁶⁵ Germain, P. «Face aux interrogations et aux doutes des acteurs de la science et de la technologie des pays francophones». Dans Francophonie scientifique, le tournant. Montrouge, AUPELF/Éditions John Libbey Eurotext, 1989, p. 12.

⁶⁶ Lyrette, J. «Les nouvelles technologies et l'information scientifique et technique», Ibid., p. 126.

communications — l'internalisation de la circulation de l'information». ⁶⁷

Les grandes questions pour les francophones sont : quel est le rôle de la Francophonie dans cette mondialisation? Quelles sont les stratégies nationales et transnationales à adopter pour que le français puisse être l'un des véhicules (avec l'anglais bien sûr) circulant sur ces nouvelles autoroutes de l'information? Que peut-on faire pour combler l'écart qui sépare le Nord et le Sud (notamment l'Afrique noire francophone) en matière scientifique et technique? En un mot, quels sont les objectifs de la Francophonie?

De ces faits, tout État qui voudrait connaître un développement économique et social basé sur le modèle occidental, devrait, effectivement, être complice de l'impressionnant progrès technologique et scientifique. Et cela, les francophones l'ont compris et l'ont déclaré haut et fort lors de certaines conférences et surtout des Sommets. Le temps était venu pour eux de tirer sur le signal d'alarme car la situation devenait de plus en plus dramatique. En 1984, seulement 100 articles sur 6 000 étaient publiés en français dans le domaine de la biotechnologie. En 1986, la contribution en français est passée de 12 à 7 % dans 3 000 revues de haut niveau. ⁶⁸

Actuellement, le tiers des 500 000 articles scientifiques publiés annuellement provient des États-Unis, et la contribution française, par exemple, est

⁶⁷ Rosenau, James N., op. cit., p. 504.

⁶⁸ Dehaybe, Roger. «Pour donner un avenir à une francophonie en péril», Action nationale, 84, n° 4, avril 1994, p. 450.

d'1/20^{ème} (25 000 articles environ).⁶⁹ L'état de la langue française dans le monde, c'est-à-dire en France, en Belgique, en Amérique, en Afrique, dans les organisations internationales et les chiffres alarmants cités ci-dessus expliquent en partie le changement d'objectifs des Occidentaux de la Francophonie qui au départ étaient culturels et le développement de la coopération entre les membres.

Après le premier Sommet en février 1986, les dirigeants francophones organisèrent plusieurs rencontres pour discuter de science et de technologie au sein de la Francophonie. Parmi elles, l'on peut citer les deux colloques organisés par l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF). Le premier s'est déroulé à Paris, les 2 et 3 juin 1987 sur le thème : «Science technologie et francophone, vers une communauté scientifique internationale d'expression française» et l'autre à Dakar, les 3 et 4 mars 1989, sur le thème : «Consolider l'espace scientifique francophone, l'Université des réseaux d'expression française».

Lors de ces colloques, plusieurs suggestions importantes ont été faites par les éminents chercheurs et professeurs francophones. Par exemple, le professeur Michel Guillou, délégué général de l'Université des réseaux d'expression française, a souligné que le français ne deviendrait une langue :

⁶⁹ Curien, Hubert. «Partager la connaissance», Le Monde Diplomatique, n° 493, avril 1995, p. 25.

porteuse d'avenir, de modernité, d'excellence en matière de science et de technologie (que si l'on)

- donne aux universitaires et aux chercheurs francophones des raisons et des moyens d'utiliser le français dans leur travail;
- conforte l'enseignement supérieur des pays du Sud en consolidant les systèmes nationaux par des programmes d'excellence pour la formation, la recherche et l'information scientifique et technique;
- crée en Afrique les centres d'excellence et les technopôles indispensables. (...) ⁷⁰

Le Directeur de l'Institut d'immunologie animale et comparée (École nationale vétérinaire, France), le professeur C. Pilet, disait lors de ces discussions que :

La création d'un espace scientifique et technique francophone s'appuie sur trois principaux aspects : la diffusion de l'information scientifique et technique; la production de l'information scientifique et technique; les transferts de technologie et de développement de la recherche dans les pays du Sud. ⁷¹

Le Recteur de l'Université du Bénin, quant à lui, a insisté sur l'importance du développement des échanges dans l'espace universitaire francophone et que cela devrait avoir lieu aussi bien au niveau des étudiants qu'au niveau des enseignants, ce qui sous-entend un certain échange concernant les connaissances et les méthodes d'analyse scientifique. ⁷² Une fois encore, il faut dire que l'on ne pourrait citer toutes les suggestions émises lors de ces colloques. Mais le forum le plus important pour

⁷⁰ Guillou, Michel. «L'espace scientifique francophone : une nécessité vitale et une priorité du Sommet.» Dans Francophonie scientifique, le tournant. Montrouge, AUPELF/Éditions John Libbey Eurotext, 1989, p. 8.

⁷¹ Pilet, C. «L'espace scientifique et technique francophone : réalité ou fiction?», *Ibid.*, p. 132.

⁷² Seddoh, K.F. «Francophonie et réseaux d'échanges», *Ibid.*, p. 101.

discuter de l'avenir de la Francophonie a été les Sommets où plusieurs décisions importantes ont été prises et certaines ont déjà été réalisées.

Depuis le Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, tenu à Québec, les réactions en matière scientifique et technique deviennent de plus en plus concrètes. Deux des opérateurs principaux des Sommets, en l'occurrence, l'Agence de coopération culturelle et technique (l'ACCT) et l'Université des réseaux d'expression française (l'UREF) disposent de fonds pour les projets mis sur pied par le réseau scientifique et technique. L'UREF reçut 42 000 000 (de francs français) et l'ACCT 15 761 000^{FF} sur fonds multilatéraux et cette dernière dégagea aussi 13 045 000^{FF} de son budget régulier pour la réalisation des projets.⁷³ (Voir Tableau 3 pour répartition des fonds.)

L'UREF s'occupe essentiellement de l'enseignement supérieur et l'Agence, quant à elle, se chargeait de tous les projets émanant de la coopération entre les États membres. L'édition de cours et de manuels universitaires en français, la diffusion de revues scientifiques et techniques, la formation de techniciens, et la mise sur pied de réseaux informatisés relevaient de la responsabilité commune de ces organismes. Le réseau scientifique et technique a poursuivi et réalisé plusieurs projets et le tableau suivant nous montre la diversité des actions à entreprendre et les fonds affectés à leur réalisation.

⁷³ Comité international du suivi. Rapport du comité international du suivi, Québec, Éditions La Liberté, mai 1989, p. 24.

N.B. 5^{FF} = environ 1 \$ canadien.

Plusieurs projets de ces organismes (ACCT, UREF, AUPELF) furent réalisés ou sont en voie de réalisation. Pour ne citer que quelques exemples, l'on pourrait dire que la Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF), mentionnée dans le tableau ci-dessus, réunit en 1994 plus de 300 000 données bibliographiques compilées soit sur microfilms, soit sur des bandes magnétiques, alors qu'en 1987, la BIEF n'avait que 30 000 données. Des CD-ROM concernant les technologies de l'information en langue française ont été produits par la Banque de ressources francophones. L'ACCT a participé à la création de plusieurs ouvrages et revues scientifiques des pays du Nord et du Sud.⁷⁴

L'UREF, quant à elle, a créé plusieurs programmes en vue de structurer et de développer l'espace scientifique francophone. Ces programmes se regroupent essentiellement en trois grandes priorités : l'organisation de réseaux, l'information scientifique et technique et la recherche et la formation partagée.⁷⁵ Concernant les réseaux, trois sortes ont été créées : des réseaux institutionnels, des réseaux thématiques de recherche et des réseaux spécifiques d'appui. Les réseaux institutionnels regroupent les chefs d'établissements, de centres de recherche et de formation et cela a pour but de développer et consolider la coopération. Les réseaux

⁷⁴ Communications Science-impact et ministère de la Culture et des Communications. «La Francophonie : À l'heure de la science et de la technologie», Québec Science, vol. 32, n° 7, avril 1994, p. 27.

⁷⁵ Ibid., p. 28.

thématiques contribuent au renforcement de la solidarité entre les chercheurs, les centres et équipes de recherche aussi bien du Nord que du Sud. Le rôle des réseaux spécifiques d'appui est «d'apporter des appuis en matière de formation, de recherche et de documentation à des centres d'excellence des pays du Sud».⁷⁶

Concernant l'information scientifique et technique, qui est la deuxième priorité, l'UREF a participé à l'édition de plusieurs ouvrages et aussi de revues scientifiques tels que *Sécheresse*, *Cahiers santé* et *Cahiers agriculture*. Dans le domaine de la santé, de l'agronomie et de la littérature, des vidéodisques et des disques compacts ont été créés pour faciliter la circulation de l'information. L'on peut aussi mentionner le système francophone et de diffusion qui est «un système d'accès aux centres serveurs francophones à Abidjan, Alexandrie, Antananarivo, Dakar, le Caire, Libreville, Montréal, Paris, Port-Louis, Rabat et Tunis».⁷⁷

Le troisième axe prioritaire, la recherche et la formation partagée, a engendré la distribution de bourses aux étudiants et aux chercheurs francophones. La mobilité, selon les stratégestes, est un élément très important, car elle permet de bénéficier des connaissances et de l'expertise des meilleurs universités et laboratoires des pays francophones.

⁷⁶ Ibid., p. 29.

⁷⁷ Ibid.

Dans le domaine de la communication, la plus grande réalisation est TV5, qui est la télévision internationale des francophones. Après le Sommet de Québec, les projets d'extension de TV5 ont bénéficié d'un budget de 143 322 500^{FF} provenant des fonds multilatéraux et bilatéraux et du budget régulier de l'ACCT.⁷⁸ L'ambition de cette chaîne de télévision est de créer un véhicule de communication privilégié entre les peuples francophones, et selon les observateurs, TV5 a atteint ses objectifs car elle est accessible à tous les continents du monde.

Les réalisations de la francophonie dans le domaine scientifique et technique sont nombreuses et il est impossible d'élaborer longuement à ce propos. Mais malgré tout, ces quelques exemples nous aurons permis, tout de même, de comprendre et de voir l'envergure du travail de cette organisation. Mais, elles n'ont pas paru suffisantes, car l'anglais est, de nos jours, la langue dominante sinon la seule langue de la science et de la technologie.

La situation la plus aberrante est qu'un grand nombre de scientifiques français et francophones publient les résultats de leurs recherches en anglais, et cela dans le but d'être lus par leurs homologues anglophones. Lors de certains colloques scientifiques tenus en France (première ville francophone au monde) l'anglais était la seule langue utilisée, et comme le dit le professeur Jean Bernard «les organisateurs faisant parfois (mais pas toujours) à la langue française l'aumône de l'allocation

⁷⁸

Comité international du suivi, op. cit., p. 21.

inaugurale». ⁷⁹ Au début des années 1990, l'Institut Pasteur à Paris décida de publier en anglais, car c'était le seul moyen, selon certains, de faire connaître leurs recherches sur le plan international, et les menaces de rétorsion financière n'ont pas changé grand chose car les publications en anglais continuent actuellement.

Le français ne doit plus être considéré seulement comme une langue de communication. Elle doit être aussi une langue de développement qui permettrait l'accès aux nouvelles technologies. Mais comme nous l'avons démontré dans les paragraphes ci-dessus, les francophones font l'effort pour combler l'écart entre l'anglais et le français. Le véritable problème dans cet effort est que les Africains commencent à se poser la question à savoir si le français est le bon moyen pour accéder à ce développement.

En effet, il faut admettre que l'Afrique en général (exception faite de quelques régions telles que l'Afrique du Sud ou le Maghreb) n'a pas les moyens économiques et financiers d'entrer dans la course aux technologies modernes. La mondialisation a été définie comme une interaction économique, technologie, sociale ou politique qui a le potentiel de se propager au-delà des territoires nationaux. Mais, comme le dit Rosenau :

⁷⁹ Bernard, J. «Sciences et francophonie». Dans Francophonie scientifique, le tournant, op. cit., p. 19.

Sa propagation pourra être limitée par un manque de moyens, d'intérêts ou de marchés, mais, il s'agira néanmoins d'un processus de globalisation si, théoriquement, il a le potentiel d'atteindre n'importe quelle partie du monde qui soit en mesure de développer les moyens, les intérêts ou les marchés nécessaires.⁸⁰

Et comme nous l'avons déjà mentionné, l'Afrique n'a ni les moyens, ni les marchés, ni même le potentiel de développer des interactions étatiques au sein de son continent; nous verrons, par exemple, dans le chapitre suivant que les difficultés engendrées par la dévaluation du franc CFA ont freiné l'effort d'intégration régionale en Afrique centrale. En fait, les problèmes africains sont différents de ceux des Occidentaux; l'Afrique, de nos jours, doit faire face à sa dette internationale, à ses problèmes alimentaires liés aux difficultés agricoles, démographiques et doit, surtout, lutter contre sa marginalisation internationale actuelle qui annihile son potentiel compétitif au niveau mondial.

À notre sens, l'Afrique et l'Occident, au sein des organismes francophones vont dans des directions opposées. Les pays développés francophones doivent simplement rattraper leur retard en matière scientifique et technologique par rapport aux anglophones, et cela n'est pas une mission impossible, car ils ont les moyens financiers et le potentiel humain de le faire. Il ne leur suffira que d'appuyer sur l'accélérateur du réseau de la recherche scientifique déjà en place en augmentant le

⁸⁰ Rosenau, J., op. cit., p. 500.

financement dans certains domaines technologiques, en embauchant des chercheurs de haut niveau et le tour est joué.

En Afrique francophone la recherche scientifique est déplorable; des domaines technologiques entiers sont inexistantes car les moyens nécessaires à leur développement ne sont pas disponibles. Plus de trente ans après leur indépendance, les pays africains se retrouvent avec les mêmes difficultés socio-économiques accentuées par la marginalisation due à la perte de son intérêt stratégique aux yeux des Occidentaux. Par contre, depuis le début des années 1970, quelques centres de recherches et instituts technologiques ont été créés en Afrique au niveau régional, dont :

- l'institut supérieur africain de formation et de recherches techniques Nairobi (Kenya);
- le Centre régional africain de technologie de Dakar (Sénégal);
- le Centre régional africain de la conception et de la fabrication industrielle d'Ibadan (Nigéria);
- le Centre de mise en valeur des ressources minérales d'Afrique de l'Est de Dodoma (Tanzanie);
- le Conseil Africain de Télédétection (avec des antennes au Burkina, en Égypte, au Zaïre, au Nigéria et au Kenya);

- le Centre régional de formation technique des levées aériennes d'Île Ifé (Nigéria) et de Nairobi (Kenya);
- le Centre régional de services spécialisés dans les levées et les centres de Nairobi (Kenya);
- le Centre régional de l'énergie solaire de Bamako (Mali);
- le Centre international pour l'agronomie tropicale est à Ibadan (Nigéria);
- le Centre international pour la physiologie et l'écologie des insectes est à Nairobi (Kenya);
- le Réseau africain d'institutions scientifiques et technologiques est à Nairobi (Kenya);
- l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest est à Monrovia (Libéria);
- l'Association scientifique de l'Afrique de l'Ouest a son siège à Accra (Ghana).⁸¹

L'on peut remarquer que peu de noms de pays francophones apparaissent sur cette liste de centres régionaux scientifiques et bien que cette énumération ne soit pas exhaustive, elle illustre, tout de même, le retard des membres Africains de la

⁸¹ N'Niaye, A.S. «La recherche africaine et la communauté scientifique internationale». Dans Francophonie scientifique, le tournant, op. cit., p. 73.

francophonie au sein de leur propre continent. Concernant les technologies de l'information, exception faite de certains pays comme la Côte d'Ivoire, elles sont très peu développées et sont concentrées dans les grandes villes. L'introduction de ces nouvelles technologies en Afrique, aussi timide soit elle, est source de problèmes, car comme le dit le Professeur Tudesq de l'Université de Bordeaux :

Les choix opérés par les États ont aggravé des disparités géographiques, modifié les équilibres existants; une concentration plus ou moins exclusive des nouvelles technologies s'est opérée dans les capitales, dans quelques grandes villes ou dans le pays natal du chef de l'État (...) Mais en Afrique subsaharienne, c'est aussi l'inégalité entre États qui s'aggrave : cette situation contribue à développer ce qu'Axelle Kabou appelle «un racisme des Africains entre eux».⁸²

⁸²

Tudesq, André-Jean. «Les technologies de l'information, facteur d'inégalité en Afrique subsaharienne», Tiers Monde, XXXV, n° 138, avril-juin 1994.

Chapitre V - La situation économique et sociale de l'Afrique francophone et sa position dans le système international

D) L'Afrique francophone

L'Afrique noire francophone se compose de 19 États situés en Afrique subsaharienne, plus précisément en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale (voir Tableau 6). Mais Madagascar et l'Île Maurice sont des îles localisées dans l'Océan Indien. Ces régions ont, en général, connu une évolution décevante et sont restés en marge du développement économique et social. En effet, une dizaine de ces pays sont classés parmi les pays les moins avancés au monde, six sont situés aux environs du Sahel qui est une région de steppes très sèche au Sud du Sahara et enfin quelques-uns, tels que le Niger, le Burkina Faso et le Mali, n'ont pas accès à la mer.

Tableau n° 6 : Population de l'Afrique noire francophone

PAYS	POPULATION	NOMBRE DE FRANCOPHONES	POURCENTAGE
Bénin	4 700 000	470 000	10 %
Burkina Faso	8 700 000	610 000	7 %
Burundi	5 500 000	165 000	3 %
Cameroun	10 800 000	1 940 000	18 %
Rép. Centrafrique	2 800 000	140 000	5 %
Congo	2 200 000	770 000	35 %
Côte d'Ivoire	12 100 000	3 630 000	30 %
Gabon	1 000 000	300 000	30 %
Guinée	7 100 000	355 000	5 %
Mali	8 900 000	890 000	10 %
Mauritanie	2 000 000	120 000	6 %
Niger	7 400 000	520 000	7 %
Rwanda	7 000 000	210 000	3 %
Sénégal	7 200 000	720 000	10 %
Tchad	4 900 000	150 000	3 %
Togo	3 400 000	680 000	20 %
Zaïre	34 900 000	1 745 000	5 %
Madagascar	11 800 000	1 060 000	9 %
Île Maurice	1 100 000	270 000	25 %

SOURCE : Haut conseil de la francophonie dans Tétu, M., op. cit., pp. 335-336.

Ces États traversent, depuis maintenant deux décennies, une crise que l'on pourrait qualifier de complexe et dramatique. L'agriculture, qui devrait être le moteur de l'économie, connaît de graves problèmes tels que la sécheresse, les insectes destructeurs de cultures, etc. Cette crise est aussi liée à la chute des cours des matières premières agricoles et minérales, et, selon certains économistes, l'évolution sinon la chute des prix des matières premières est liée aux difficultés économiques des pays industrialisés dans les années 1970. Cette crise a amené les Occidentaux à développer des produits de substitution ou des technologies leur permettant de faire une utilisation rationnelle des ressources disponibles.

Il faut mentionner les progrès techniques agricoles (fabrication d'engrais, de pesticides très puissants) qui ont amélioré les rendements de certaines cultures telles que le café, le cacao, le coton. Mais aussi, pour d'autres observateurs, surtout Africains, la baisse des cours est liée aux violations d'accords internationaux sur les matières premières, ce qui a entraîné la déstabilisation des prix au détriment des pays producteurs. À partir des années 1980, des accords sur certains produits perdirent leur raison d'être, ce fut le cas pour le sucre en juin 1984, le cacao en février 1988, le café en juillet 1989, car ils n'étaient plus respectés.⁸³ Sur le plan social, la production vivrière a beaucoup de difficulté à suivre le rythme de la croissance

⁸³ Wickham, Peter et Reinhart, Carmen M. «Pays en développement : l'évolution du prix des matières premières : quels déterminants pour quelles politiques?», Problèmes économiques, n° 2.393, 12 octobre 1994, p. 3.

démographique dont le taux est parmi les plus élevés au monde, sinon le plus élevé. Il faut aussi dire que ces pays sont écrasés par le poids de la dette extérieure qui est devenue au fil des années très lourde à porter.

En effet, la dette extérieure des pays en développement qui devrait relancer leur économie n'a pas produit les effets escomptés. Au début des années 1990, elle était estimée à 1 340 milliards de dollars américains et l'intérêt était de 140 milliards.⁸⁴ Les efforts des pays débiteurs pour respecter les échéances des paiements entraînent, au fil des années, la prise de mesures d'austérité au détriment des populations des pays concernés. La situation était tellement alarmante dans certains cas que la communauté internationale a prit des décisions visant à rééchelonner les dettes gérées par le Club de Paris.

Ce Club a été créé dans les années 1950 pour apporter des solutions au défaut de paiement des pays débiteurs et ses membres sont originaires des pays créanciers, membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Seules les dettes publiques sont du ressort de ce Club, c'est-à-dire celles accordées par les gouvernements et organismes publics ou garanties par ces derniers. Il faut préciser que les prêts accordés par les organismes privés tels que les banques sont traités par le Club de Londres créé en 1987. Le Club de Paris n'est régi

⁸⁴ Gaudier, Maryse. «Économie internationale : La pauvreté dans le monde», Problèmes économiques, n° 2.375, 11 mai 1994, p. 15.

par aucune règle de fonctionnement; en fait la consensualité est le fondement de ses actions, mais il appartient aux débiteurs de saisir les organes «décisionnels» du Club pour demander le rééchelonnement de leurs dettes. Deux conditions doivent, tout de même, être remplies pour convoquer une réunion de cet organisme.

La première est que le débiteur doit prouver qu'il n'est pas en mesure d'effectuer son prochain paiement. La seconde est qu'il doit adopter un programme d'ajustement économique sous l'égide du FMI. Mais il faut préciser que cet organisme «ne rééchelonne jamais le stock de la dette concernée, mais simplement les échéances à venir sur cette dette, pendant une certaine période, appelée période de consolidation.⁸⁵ Ces rééchelonnements n'ont pas vraiment apporté les solutions espérées, car ils n'ont pas permis de mettre fin ou même de diminuer l'effet néfaste de la dette sur l'économie des pays concernés. Au début des années 1982, il a été organisé ce que l'on appela le marché de la dette par les banques. Certaines ont tout simplement choisi d'effacer leurs créances auprès de certains pays, ce qui signifiait pour ces derniers plus de nouveaux crédits. D'autres ont échangé leurs créances contre des actions dans des sociétés locales ou ont acheté des marchandises ou encore des biens immobiliers. Certains débiteurs ont tout simplement racheté leurs créances ce qui leur a permis, par exemple, d'éviter de payer ces intérêts élevés.

⁸⁵ Vourc'h, Anne et Berthélemy, Jean-Claude. «La dette des P.E.D. : le rôle du Club de Paris», Problèmes économiques, n° 2.393, 12 octobre 1994, p. 15.

Il a fallu attendre le Sommet de Toronto en juin 1988 pour que les pays industrialisés prennent des mesures assez satisfaisantes pour les pays en voie de développement. Les membres du Club de Paris pouvaient choisir l'une des trois options suivantes pour la gestion de leurs créances :

- A. annulation d'un tiers de leur créance publique les deux autres tiers seront rééchelonnés sur une période de 14 ans et le délai de grâce serait de 8 ans.
- B. rééchelonner la dette sur une période de 25 ans et un délai de grâce de 14 ans.
- C. rééchelonnement de la dette avec des taux d'intérêts réduits.

Dans le même ordre d'idées, le Premier ministre britannique John Major, lors de la réunion du Commonwealth à Trinidad en septembre 1990, proposa d'annuler les deux tiers de la dette, le tiers restant échelonné sur 25 ans avec 5 années de grâce et durant les cinq premières années l'intérêt sera capitalisé sur ce reste.⁸⁶ Toutes ces mesures, pour certains observateurs, représentent un passage du rééchelonnement au don, à l'assistance envers les pays pauvres.

Il faut dire que plusieurs autres mesures ont été prises, telles que le plan «Brady» (du nom du secrétaire au Trésor des États-Unis) qui poussait les banques à effacer leurs dettes, sous certaines conditions bien sûr. Il y eut aussi l'intervention de diverses dispositions permettant d'alléger les dettes des pays en voie de

⁸⁶

Vourc'h, Anne et Berthélemy, Jean-Claude, op. cit., p. 17.

développement. À ce sujet, l'on peut mentionner les mesures appelées «Toronto renforce» qui, en règle générale, avait pour but de réduire de plus de 50 % de la dette des pays en voie de développement. Ces derniers ont donc, depuis le Sommet de Toronto, bénéficié d'une aide considérable et «sur 177 accords signés de 1981 à 1992 pour 54 pays, le Club de Paris a rééchelonné un montant de 175 milliards de dollars de 1992». ⁸⁷

La situation est beaucoup plus difficile pour les pays d'Afrique subsaharienne fortement endettés, à tel point que la Banque mondiale a créé pour eux un programme spécial d'assistance en décembre 1987, dans le but d'alléger leurs dettes. Des 23 pays faisant partie du programme, 14 appartenaient à la Francophonie. ⁸⁸ À toutes ces interventions de la communauté internationale, il faut ajouter les annulations de dettes bilatérales opérées par certains pays de l'OCDE. La France a décidé, après le Sommet de Dakar de 1989, d'annuler sans condition les dettes accordées et versées avant la fin 1988 aux pays les plus pauvres d'Afrique.

Mais pour les pays à revenu intermédiaire, tels que la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Gabon et le Congo, la situation est beaucoup plus dramatique car ils ne bénéficient pas des mêmes privilèges que les pays les plus pauvres. La dette totale

⁸⁷ Ibid., p. 19.

⁸⁸ Bénin, Burundi, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo, Burkina Faso, Rwanda et République des Comores.

de ces derniers s'élève à 11,6 milliards de dollars et 70 à 80 % des revenus d'exportations servent à payer les services de la dette (voir tableau suivant).

Tableau n° 7 : Dette extérieure de l'Afrique et les services de la dette entre 1986 et 1994

(en milliards de dollars américains)

Années	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Dette	167,5	190,7	197,6	206,8	222,5	226,8	223,6	228,9	236,5
Service de la dette	19,4	18,5	19,9	21,0	23,6	24,8	29,9	33,7	26,5

SOURCE : FMI, World Economic Outlook, mai 1993, dans ACCT : L'année francophone internationale, Québec, 1994, pp. 38-39.

Mais depuis le Sommet de Libreville en octobre 1992, ces pays «pourront bénéficier d'un Fonds de conversion de créances de 4 milliards de francs français (soit environ 700 millions de dollars), dont l'objectif est l'annulation conditionnelle de la dette dans le cadre de l'APD liée à la réalisation de projets de développement déjà partiellement financés par l'État».⁸⁹ Malgré toutes ces bonnes intentions, ces pays sont sous la «dictature» du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, dont les programmes d'ajustement structurel produisent des effets désastreux sur les populations concernées.

Ces programmes, en général, visent la réduction des déficits budgétaires et sont divisés, en réalité, en deux parties : la stabilisation et l'ajustement structurel proprement dit. Les mesures de stabilisation permettent de «restaurer pour les pays concernés, leur aptitude à poursuivre le service de la dette, aptitude mise en péril par

⁸⁹ Vourc'h, Anne et Berthélemy, Jean-Claude, op. cit., p. 22.

l'excès de la demande sur l'offre». ⁹⁰ Les programmes d'ajustement structurel, quant à eux, stimulent l'offre dans le but de faciliter l'équilibre budgétaire. Pour atteindre les objectifs fixés par ces programmes, on doit utiliser les moyens tels que la diminution des dépenses de l'État à travers la suppression de postes à la fonction publique, la coupure de dépenses sociales, et l'élimination de certaines subventions. L'on peut ajouter à ces mesures du FMI, l'annulation de certaines dettes et la dévaluation de la monnaie dans certains pays du Tiers monde. Pour ne citer que ceux-là, il faut dire que les moyens utilisés sont divers et leur application dépend de la situation économique de chaque pays.

Mais malgré quelques progrès enregistrés dans certains pays, le bilan général de ces programmes d'ajustement structurel est négatif. En effet, ils n'ont fait qu'augmenter encore plus la pauvreté à cause de la réduction des effectifs de la fonction publique, de la baisse des revenus et surtout de la disparition de certains services sociaux. Ces faits ont entraîné des réactions populaires, concrétisées par des manifestations et des grèves générales dans presque tous les pays francophones (au Togo, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Mali, au Sénégal, etc.). Pour la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), ces mesures ont eu des effets néfastes sur le syndicalisme car «l'impact réel de l'ajustement structurel au cours des dix dernières

⁹⁰ Petit, Bernard. «L'ajustement structurel et la position de la communauté européenne», *Tiers Monde*, XXXIV, n° 136, octobre-décembre 1993, p. 829.

années a été d'affaiblir le mouvement syndical en Afrique et de compromettre le système des relations de travail». ⁹¹ En d'autres termes, ces programmes obligèrent les gouvernements à adopter de nouvelles législations de travail au mépris des droits des travailleurs africains.

La situation est vraiment dramatique et désolante pour ces pays pauvres, quand l'on pense que ces programmes devaient tout simplement redresser leurs économies et leur permettre d'assurer le service de leur dette. Pour certains observateurs, «c'est le monde à l'envers. Les nations les plus démunies fournissent leur "aide" aux plus riches, "le transfert net de ressources" finançant l'investissement et la croissance dans le Nord au détriment du Sud et de l'Est. Environ 150,5 milliards de dollars ont été versés aux pays riches par les pauvres pour le paiement de la dette». ⁹²

En effet, environ 40 % des revenus d'exportation de la majorité de ces pays en voie de développement sont consacrés au service de la dette, dont l'intérêt varie entre 15 à 17 %. Toutes ces sommes versées aux pays riches freinent le progrès économique et social mais surtout la reprise économique escomptée avec les

⁹¹ Triay-Koné, Philippe. «Syndicats. L'ajustement contre les droits», Jeune Afrique économique, n° 208, 1^{er} décembre 1995, p. 46.

N.B. La CISL a été créée en 1949; installée à Bruxelles (Belgique), elle réunit 190 organisations syndicales (non étatiques) du monde entier.

⁹² Chossudovsky, Michel. «De l'ajustement structurel à la "lutte contre la pauvreté"», Le Monde Diplomatique, n° 462, septembre 1992, p. 29.

programmes d'ajustement structurel. Au Sénégal, par exemple, le taux de croissance économique prévu par le programme entre 1986 et 1990 était de 3,5 % alors qu'il ne fut en réalité que de 2,9 %, mais dans la même période le taux de croissance de la population fut de 3 %. À quelques exceptions près, cette situation est celle de tous les pays de la sous-région.⁹³

Un des moyens utilisés par les créateurs des programmes d'ajustement structurel est la dévaluation. En janvier 1994, la monnaie des pays africains de la Zone franc, le franc CFA, fut dévaluée de 50 %, et cela, après deux jours de réunions entre le directeur général du FMI, des représentants de la Banque mondiale et du ministre français de la Coopération. La Zone franc a été créée en 1948 et se compose de la France, ses départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM), Monaco, la collectivité territoriale de Mayotte, et 14 pays africains divisés en deux groupes. Le premier est composé de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, du Bénin, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo, réunies au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est la banque de l'Union et la monnaie émise par cette dernière est le franc de la Communauté financière africaine (franc CFA). Les membres du second groupe sont le Cameroun, le Congo, le Gabon, la République Centrafricaine, la Guinée

⁹³

M'Baye, Sanou. «L'Afrique noire happée par le marché mondial», Le Monde Diplomatique, mars 1994, pp. 24 et 25.

équatoriale⁹⁴ et Tchad. Ils sont regroupés au sein de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) dont la Banque centrale est la BEAC (Banque des États de l'Afrique centrale) et cette dernière émet le franc de la Coopération financière africaine (franc CFA).

Les principes régissant le fonctionnement de la Zone franc sont la libre convertibilité du franc français et depuis le 12 janvier 1994, date de la dévaluation, 1 franc CFA = à 1 centime français. Le Trésor français a ouvert, auprès des deux banques centrales, deux comptes d'opérations dans lesquels les pays concernés devaient déposer au moins 65 % de leurs réserves en devises et en cas de déficit de ces comptes, la France (le Trésor) devait assurer la couverture. Il faut dire enfin que, par le biais de ses représentants au sein des conseils d'administration de la BCEAO et de la BEAC, la France a un droit de veto pour les décisions concernant l'augmentation de la masse monétaire.

Les pays africains de la Zone franc connurent, avant 1980, une stabilité économique incomparable aux autres pays d'Afrique. Cela fut possible, en partie, grâce à la France toujours prête à aider, à couvrir les déficits de ces pays, en d'autres mots, l'appartenance à la Zone franc fut un atout appréciable et surtout stabilisateur. Mais après les années 1980, avec la crise qui a frappé et qui continue à frapper tous

⁹⁴ Guinée équatoriale seul pays de la Zone qui n'était pas colonie française.

les continents, les performances économiques des pays africains de la Zone ne sont plus les meilleures (voir tableau suivant).

Tableau n° 8 : Comparaison des performances économiques du pays de Zone franc avant et après 1981

Indicateurs économiques	Avant 1981	Après 1981 sous ajustement 1986-1991
Taux de croissance du PIB (1970-1981)	4,1	-0,2
Taux d'investissements (1979-1981)	23,3	18,7
Taux d'exportation	33,8	21,3

Source : Direction des études économiques et financières, Banque Paribas, Problèmes économiques, pp. 1 et 2.

Pour le FMI et la Banque mondiale, la seule manière de relancer l'économie de ces pays était la dévaluation de leur monnaie. Étant «une condition préalable indispensable à la conduite de réformes structurelles, elles (les institutions FMI et Banque mondiale) ont soumis leur aide à une baisse du taux de change effectif réel inaccessible sans changement de parité».⁹⁵ Elle devait aussi avoir des effets sur la détérioration des termes de l'échange, en favorisant une meilleure compétitivité des produits d'exportation tels que le café et le cacao. En fait, depuis la dévaluation du franc CFA, le cacao de la Côte d'Ivoire qui se vendait à 57 francs français (avant la dévaluation) coûte maintenant 30 francs français alors que le cacao malaysien est à

⁹⁵ Direction des études économiques et financières, Banque Paribas. «Pays en développement — Afrique : quel avenir pour la Zone franc?», Problèmes économiques, n° 2.379, 8 juin 1994, Paris, 1994, p. 3.

53 francs le kilo, celui du Brésil à 58 francs et celui de l'Indonésie à 35 francs. Tous ces changements devraient, en principe, inciter les agriculteurs à augmenter leur production et par voie de conséquence augmenter leurs revenus nominaux. L'État, quant à lui, devrait être en mesure de rééquilibrer les finances publiques par le biais des revenus découlant de la taxation du secteur d'exportation en pleine croissance.

La France, quant à elle, s'était toujours opposée à la dévaluation comme solution à la crise économique dans cette partie de l'Afrique. Mais les véritables raisons de son refus étaient qu'elle voulait garder sa position dans cette région, c'est-à-dire défendre sa politique africaine et ses intérêts nationaux par le biais de ses sociétés qui s'y étaient implantées. La position française, dans les faits, s'est traduite par l'augmentation de son aide publique au développement, car il fallait que les Africains puissent éliminer ou réduire leurs déficits budgétaires le plus vite possible. Mais le FMI et la Banque mondiale ne croyaient pas en la capacité de la France de régler les problèmes économiques des pays africains de la Zone franc. Pour ces institutions, il fallait réintégrer les Africains dans le giron financier international et la seule solution possible était la dévaluation.

Dans ces conditions, il fallait faire très vite, car les rumeurs de l'opération financière ont engendré une fuite massive de capitaux vers l'Europe et les États-Unis. De janvier à juillet 1993, selon le gouverneur de la BCEAO, Konan Banny, environ 100 milliards de francs CFA furent transférés vers l'Occident par des moyens aussi

bien légaux qu'illégaux. Le 17 septembre 1993, pour éviter la déstabilisation totale du système financier africain, des mesures furent prises et la libre convertibilité du franc CFA fut restreinte à la seule Zone d'émission. Et le 12 janvier 1994, la monnaie fut dévaluée de 50 % au grand mécontentement des pays africains qui, pour la plupart, pensaient que leur politique monétaire était dorénavant confiée à des organismes étrangers.

En effet, les Africains de la Zone franc accueillirent la décision comme une sorte de trahison de la part de la France, exception faite des pays les moins avancés (tels que le Mali, le Burkina Faso, le Bénin, etc.) qui pourraient, en principe, s'ajuster plus facilement vu l'état désastreux de leur économie. Dans le but de supporter le choc de la dévaluation, le FMI, la Banque mondiale et la France accordèrent des aides aux pays africains. Mais ces crédits étaient soumis à certaines conditions, par exemple, il était imposé à tous les pays de ne pas hausser les prix de plus de 30 % pour l'année 1994-1995, et de 5 à 6 % l'année suivante. Ils étaient aussi obligés de réduire leurs déficits publics mais tout en continuant de respecter les échéances de la dette internationale.

Ces conditions (pour ne citer que celles-là) ont entraîné le mécontentement de certains pays, car les Africains avaient accepté le principe de la dévaluation dans le but de recevoir de l'argent liquide. Le FMI, malgré toutes ces protestations, n'hésita pas à sanctionner certains gouvernements au vu de leur «mauvaise performance financière». Ce fut ainsi que l'accord signé entre le FMI et le Niger,

le 4 mars 1994, fut suspendu dès l'automne de cette même année. Le Congo, le Cameroun et la République Centrafricaine eurent une sanction plus clémentine appelée la «mise sous surveillance» (qui est une sorte de semi-suspension) dès le même automne 1994. Mais selon l'hebdomadaire *Jeune Afrique*,⁹⁶ le Niger a renoué avec les institutions de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale) depuis la mi-décembre 1995 et ces derniers ont, dès le 25 novembre, envoyé une délégation à Niamey pour mettre en place un programme d'ajustement structurel définitif.

Concernant les effets de la dévaluation proprement dite, qu'il est très difficile de faire un bilan complet après si peu de temps. En général, selon les observateurs du FMI et de la Banque mondiale, le choc de la dévaluation a été moins dur que prévu. Mais en réalité, celle-ci a eu des effets négatifs sur certains secteurs économiques et sur la vie quotidienne des populations. Pour ne citer que quelques exemples, on peut souligner l'augmentation de plus de 100 % du prix de certains produits agricoles (engrais, machines, pièces détachées) à importer. Le prix d'exportation des produits agricoles est très élevé aujourd'hui car presque tous les États ont augmenté les taxes. En Côte d'Ivoire, par exemple, il y eut une augmentation de 45 % pour le café et de 13 % pour le cacao et cela devrait rapporter, selon les experts, environ 180 milliards au Trésor ivoirien.⁹⁷

⁹⁶ Rubrique confidentielle. *Jeune Afrique*, n° 1822, du 7 au 13 décembre 1995, p. 15.

⁹⁷ Dupont, Stéphane. «Qui profite de la relance des produits d'exportation», *Jeune Afrique économique*, n° 187, 2 janvier 1993, p. 69.

Mais cette entrée d'argent se fera au détriment des planteurs, bien sûr, qui vendent leurs produits presque à moitié prix dorénavant et la seule alternative que leur laisse cette dévaluation est d'augmenter leur production, en d'autres termes vendre plus pour faire plus d'argent. Un des effets, celui-là positif, escompté de cette dévaluation était le renforcement du commerce régional entre les pays africains de la Zone franc. En effet, une hausse sensible a été enregistrée dans ce domaine et les entrepreneurs locaux se sont mis à exploiter toutes les opportunités découlant de cette relance du commerce régional. Il faut rappeler, à ce sujet, que l'UEMOA (l'Union économique et monétaire ouest-africaine) a été créée le jour même de la dévaluation à Dakar en remplacement de l'UMOA. Pour l'Afrique, la CEMAC (la Communauté économique et monétaire en Afrique centrale) a été fondée à N'Djamena le 16 mars 1994.

Mais remarquons que l'UEMOA, entrée en vigueur le 1^{er} août 1994 après ratification du traité par les États membres, n'est toujours pas mise en oeuvre. Certains États de la CEMAC ont déjà commencé à contester certaines règles découlant du traité. Et comme le soulignent certains observateurs :

C'est l'un des paradoxes de la dévaluation du franc CFA : elle a freiné jusqu'à présent, sur le plan institutionnel, une intégration régionale qu'elle aurait dû stimuler et que les opérateurs économiques ont été les plus rapides à mettre en pratique!⁹⁸

Face à toutes ces difficultés, on est amené à se poser plusieurs questions, par exemple : que doit-on faire pour que cette nouvelle parité dure? quels sont les écueils à éviter? quel est l'avenir de la Zone franc?

Tout ce que l'on peut dire, à ce stade, est que l'on doit éviter de tomber dans le cercle vicieux dévaluation — inflation — dévaluation. En d'autres termes, il faut maîtriser l'inflation dont le taux dépasse encore la barre de 40 % dans certains pays (Tchad, Togo, Gabon, Congo).⁹⁹ Il faut aussi penser aux populations, leur donner une nouvelle envie de vivre, une bouffée d'oxygène qui leur permettraient d'élever leur niveau de vie. Cela n'est possible que si l'État et les organismes internationaux pensent aux conséquences de leurs décisions politiques et économiques sur les habitants; malheureusement, cela n'est pas toujours le cas. L'exemple le plus frappant est celui mentionné plus haut concernant les agriculteurs. On a souligné que ces derniers étaient amenés à payer plus cher leurs produits agricoles, il faut ajouter que le prix de vente de leurs récoltes n'était pas proportionnel à la hausse des prix de ces produits. Ainsi, les paysans, dans certains cas, vendaient leurs récoltes à perte; dans ces conditions comment peut-on espérer qu'ils augmentent leur production? L'État doit donc arrêter de remplir ses caisses au détriment des populations et même de certaines entreprises privées.

L'avenir de la Zone franc! À notre avis, l'avenir de la Zone dépend des effets réels de cette première dévaluation. Pourra-t-on éviter le cercle vicieux :

⁹⁹ Rubrique Enquête. «Dévaluation du franc CFA : ce que révèlent les chiffres», Jeune Afrique économique, n° 194, 17 avril 1995, p. 68.

dévaluation — inflation — dévaluation? Si la réponse est négative, la Zone est vouée à disparaître. Tout ce que l'on peut espérer est que la Zone dure aussi longtemps que possible, car elle a engendré le développement économique et social des Africains avant le déclenchement de la crise des années 1980. Espérons tout simplement que cette dévaluation soit synonyme de relance économique. Quel est l'avenir de la Zone franc par rapport à la Communauté européenne? Quel sera l'effet de la ratification du traité de Maastricht qui a institué une monnaie unique européenne, l'écu, qui sera mis en place à la fin de cette décennie?

Tout ce que l'on peut affirmer est que le franc CFA sera indiscutablement lié à l'écu, car il repose sur les principes de la libre convertibilité en franc français et sur la garantie du Trésor français. Mais le problème est que la Banque centrale européenne sera responsable de la politique monétaire de la communauté, et le traité de Maastricht ne mentionne aucunement la Zone franc. Alors, que deviendra cette dernière? La question est d'autant plus importante que nous savons que cette banque centrale n'acceptera pas de financer les déficits de certains États africains, car cela serait, pour certains Européens, faire supporter les fardeaux des anciennes colonies françaises par la communauté, phrase que l'on a déjà entendue. Seul l'avenir nous dira s'il y aura création d'une Zone écu en Afrique en remplacement de la Zone franc.

Malheureusement les difficultés de l'Afrique ne sont pas confinées au domaine économique et financier seulement; elles sont aussi engendrées par sa structure démographique et par l'instabilité politique dans certains États.

Selon certains démographes, le Tiers monde se trouve dans la phase de transition démographique que l'Europe vécut au XIX^e siècle. Ce concept a été créé par Warren Thompson en 1929 et développé par le démographe Frank Notestein en 1945, qui a affirmé que chaque peuple, à un moment donné de son histoire, passe par la transition démographique. Le premier stade de ce processus se caractérise par un taux de croissance au niveau zéro ou du moins très bas découlant de la combinaison d'un taux de naissance élevé et d'un taux de mortalité, lui aussi, élevé. Dans la deuxième phase, on assiste à la chute du taux de mortalité due à certains facteurs tels que le développement de l'hygiène, de la médecine publique et il y aura donc une très forte augmentation du taux de croissance. Dans la dernière phase, on se trouvera en face d'un taux de croissance au niveau zéro (équilibré) découlant de la combinaison d'un taux de mortalité bas et d'un taux de naissance qui a baissé de façon très lente.¹⁰⁰

L'Afrique subsaharienne, selon les spécialistes de la démographie, a commencé sa transition démographique car on assiste à la baisse du taux de fécondité. Mais malgré cette affirmation, il faut reconnaître que cette région connaît le taux de natalité et le taux de fécondité les plus élevés au monde (voir tableau suivant).

¹⁰⁰ Lutz, Wolfgang. The Future of World Population, Vol. 49, No. 1, June, 1994, p. 7.

Tableau n° 9 : Taux de fécondité dans le monde en 1994

Afrique subsaharienne	6,4
Afrique du Nord	4,5
Asie de l'Ouest et du Centre	4,4
Asie du Sud	4,2
Amérique Centrale et Caraïbes	3,4
Asie de l'Est et du Sud-est	3,2
Amérique du Sud	3,1
Amérique du Nord	2,0
Chine, Hong Kong, Taiwan	2,0
Europe de l'Est	1,7
Japon, Australie, Nouvelle-Zélande	1,6
Europe de l'Ouest	1,5

Source : Lutz, Wolfgang. The Future of World Population, Vol. 49, No. 1, June, 1994, p. 7.

Le taux de mortalité, comme nous l'avons déjà dit, a baissé un peu partout, même dans cette partie du monde aussi déshéritée que l'Afrique subsaharienne, mais cette région connaît le taux de naissance le plus élevé au monde (45 naissances pour 1 000 h en 1994). L'on peut voir par la combinaison de ces taux précédents, que l'Afrique subsaharienne a le taux de croissance démographique le plus élevé au monde (environ de 3,0 % alors qu'en Europe il est de 0,2 %).

Économiquement, nous savons qu'il y a appauvrissement à partir du moment où le taux de croissance de la population est supérieur au taux de croissance du produit intérieur brut (PIB). Malheureusement, cette situation est le reflet de la situation économique de tous les pays francophones exception faite de l'Île Maurice (voir tableau suivant).

Tableau n° 10 : Appauvrissement des pays francophones

Pays	Taux de croissance de la population (en %)	Taux de croissance du PIB (en %)
Bénin	3,2	3,3
Burkina Faso	2,8	0,4
Burundi	2,3	-1,2
Cameroun	3,1	2,1
Centrafrique	2,62	-0,4
Congo	2,4	1,3
Côte d'Ivoire	3,5	1,1
Gabon	3,3	1,0
Guinée	3,0	4,2
Madagascar	3,19	0,2
Mali	2,78	-1,6
Maurice	0,92	5,0
Mauritanie	2,5	2,6
Niger	3,4	1,0
Rwanda	2,6	0,7
Sénégal	2,5	2,7
Tchad	2,7	3,0
Togo	3,2	0,1
Zaïre	3,2	2,5

Source : Ministère des Affaires étrangères, Le Sommet de Cotonou, sixième Conférence des chefs d'État et gouvernement des pays ayant le français en partage. Cotonou, Bénin du 2 au 4 décembre 1995. Cahier d'information (pas encore publié, remis aux officiels canadiens participant au Sommet), pp. 45 à 89.

L'on peut remarquer que le tableau indique pour le Tchad, le Sénégal et le Bénin un taux du PIB supérieur au taux de croissance de la population, cela s'explique tout simplement par le fait que ces chiffres ont été calculés en 1993 avant la dévaluation. Nous savons à ce stade de notre étude, les dégâts engendrés par cette opération financière par le biais des coupures budgétaires et des dépenses sociales (santé,

éducation). L'on peut enfin ajouter que l'une des conséquences du taux de croissance de la population très élevé est l'exode rural; en effet, presque toutes les villes de ces pays francophones ont une population urbaine très élevée, conséquence : augmentation du banditisme, développement de bidonvilles avec des conditions de vie misérable de ses habitants.

En plus de toutes ces difficultés évoquées ci-dessus, l'économie des pays francophones d'Afrique a toujours été minée par l'instabilité politique et les luttes ethniques dans la région. Pendant longtemps, les coups d'État militaires, l'absence de démocratie étaient les caractéristiques de ces pays mais depuis la fin des années 1980 dans plusieurs d'entre-eux (Côte d'Ivoire, Bénin, Centrafrique, etc.) on a assisté à l'installation de gouvernements démocratiquement élus. Il faut dire que toutes ces transitions démocratiques eurent lieu parce que beaucoup de pays occidentaux (France, Canada) lièrent leurs aides au respect des droits de l'homme en général. Concernant les luttes ethniques, l'évocation d'un seul exemple suffit : le Rwanda. L'année 1995 fut une année très triste pour ce pays francophone. Car l'affrontement de deux ethnies Hutus et Tutsis a entraîné la mort de plusieurs milliers d'individus et cela en l'espace d'un mois. Il est inutile de déclarer telle ou telle ethnie responsable de ce génocide car c'est une honte pour le Rwanda et pour l'Afrique toute entière. Il faut saluer, tout simplement, l'effort de la communauté internationale, en particulier

l'Organisation des Nations unies (ONU) et des pays de la région et soutenir le Rwanda dans son effort de réconciliation nationale.

Il serait maintenant intéressant de voir la situation de l'Afrique dans le système international après l'évocation de sa situation économique. Cela est d'autant plus important qu'on sait que la Guerre Froide est terminée et que les relations internationales des pays africains en dépendaient dans une certaine mesure.

II) La coopération entre l'Afrique et l'Europe

Les événements survenus en ex-Union Soviétique et en Europe de l'Est ont, sans aucun doute, transformé la nature du système international. En effet, à la fin des années 1980, le monde a assisté à l'effondrement du régime communiste soviétique et de ses alliés européens. Ces faits étaient d'autant plus importants qu'ils ont mis fin à la Guerre Froide et ce fut, dès lors, le début du nouvel ordre mondial. Cela a été possible grâce à l'arrivée de Mikhaïl Gorbatchev à la tête du Parti communiste de l'Union Soviétique en 1985. Il a introduit un nouveau mode de pensée aussi bien en matière nationale qu'internationale basé sur sa politique de «Perestroïka et de Glasnost». Il pensait que les Américains et les Soviétiques devaient trouver un terrain d'entente en ce qui concerne le contrôle de l'armement, et par là, réduire les incertitudes et la peur créées par les armes nucléaires, développer la sécurité collective, renforcer l'ONU dans le but de trouver une solution aux conflits du Tiers

monde. Gorbachev avait aussi compris que seul l'arsenal militaire faisait de l'ex-Union Soviétique une super puissance car son pays avait la caractéristique de celle d'un pays en voie de développement. Donc, pour lui, le temps était venu de donner une nouvelle bouffée d'oxygène à la diplomatie et à l'économie soviétique.

Les conséquences de l'effondrement du régime communiste de l'ex-URSS en 1989, ont été automatiquement ressenties en Europe de l'Est, car dès la même année, on a assisté à des manifestations massives des populations demandant l'abolition de l'ancien système et l'instauration de la démocratie. Il faut rappeler qu'en 1956 et 1968, l'armée Soviétique était intervenue, respectivement, en Hongrie et en Tchécoslovaquie pour anéantir les réformistes qui cherchaient à éliminer le monopole du pouvoir communiste. Gorbachev, attaché à ses idées réformistes, a permis la chute des dirigeants communistes de l'Europe de l'Est. Il est intervenu personnellement en Allemagne de l'Est et les réformes obtenues ont conduit à la chute du Mur de Berlin et à la réunification des deux Allemagne dès la fin 1990. C'est dans ces conditions que des réformes eurent lieu dans tous les pays de l'Est : Bulgarie, Hongrie, Roumanie, Tchécoslovaquie, etc. Ce fut donc la victoire des valeurs libérales caractérisées par le développement de la démocratie et des droits de l'homme, de la sécurité des nations, du libéralisme économique.

La Guerre du Golf qui a opposé l'Irak (ancien allié Soviétique) au Koweït, a été un des exemples montrant la nouvelle coopération Ouest-Est engendrée par la fin de la Guerre Froide. En effet, le Conseil de sécurité de l'ONU décida de l'intervention militaire des États-Unis et de ses alliés pour freiner l'agresseur irakien. Rappelons que toute décision du Conseil de sécurité doit être prise à l'unanimité de ses cinq membres permanents et l'ex-URSS n'utilisa guère son droit de veto pour empêcher l'action de la force multinationale.

Le démantèlement de la fédération soviétique, suite aux revendications indépendantistes de toutes ses républiques, mit officiellement fin à la Guerre Froide. En août 1991, Gorbachev fut victime d'une tentative de coup d'État, mais malgré l'échec des agresseurs, cet événement signifiait la chute pour lui, car la légitimité de son pouvoir était contestée et il fut remplacé par Boris Yeltsin. En décembre 1991, le drapeau de l'URSS fut enlevé du Kremlin et remplacé par celui de la Russie et ce fut le début du nouvel ordre mondial. Ces changements ont entraîné la prise du pouvoir de plusieurs gouvernements démocratiquement élus en Europe de l'Est et le début des relations Est-Ouest. À la lumière de ces événements, l'on peut se poser la question de savoir quelles sont les implications pour l'Afrique.

Depuis la fin de la Guerre Froide, l'Afrique a perdu, sur le plan politique, l'intérêt stratégique qu'elle représentait pour les Occidentaux. Elle était la convoitise des Américains et des Soviétiques qui liaient leur aide à l'alignement idéologique des

Africains après l'accession à l'indépendance. Les Européens, quant à eux, avaient choisi la voie de la coopération (économique, technique et financière) pour se rapprocher d'avantage du continent noir. Donc, ils faisaient fi de toute considération de type politique ou idéologique : la Côte d'Ivoire libérale et le Bénin communiste étaient traités de la même manière. Mais avec l'avènement du nouvel ordre mondial, des changements sont intervenus dans la stratégie européenne. «L'Afrique n'est plus à la mode. À quoi bon s'y investir en vain? L'Est est tellement plus prometteur»¹⁰¹ telles sont les phrases que l'on entend de nos jours dans les coulisses de la Commission européenne à Bruxelles. Mais pour comprendre la genèse des relations entre l'Afrique et l'Europe, il faut comprendre les différents accords signés entre ces deux continents, en particulier, les Conventions de Lomé.

Les accords de Yaoundé furent les premières conventions signées (1964 et 1970) entre l'Europe des six à l'époque et dix-sept pays d'Afrique noire et Madagascar. Elles avaient pour but de créer une zone de libre-échange entre les États associés en leur accordant des préférences tarifaires en ce qui concerne leurs exportations. Ces conventions développaient aussi l'aide financière européenne financée par le Fonds européen de développement (FED) et la Banque européenne d'investissement (BEI). Il faut dire que le premier accord signé en 1964 se limitait

¹⁰¹ Cité par Mourandian, Anne-Marie. «Offensive contre la Convention de Lomé», Le Monde Diplomatique, n° 493, avril 1995, p. 13.

qu'aux pays francophones (plus la Somalie) mais par la convention d'Arusha de 1968, le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, des États anglophones de l'Afrique de l'Est, adhéraient à la première convention de Yaoundé puis à la deuxième couvrant la période 1970-1974.

Les négociations pour renouveler les deux dernières conventions (Yaoundé II et Arusha) débutèrent à Kingston (Jamaïque) en 1973 avec beaucoup de difficultés à cause des nouvelles adhésions intervenues. En effet, dix-sept pays anglophones d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) furent invités à participer aux négociations et après deux ans, on aboutit à la signature de la convention de Lomé en 1975. L'élargissement était assez notable, car onregistra l'adhésion de trois nouveaux pays européens (Danemark, Irlande et Royaume-Uni) et les pays ACP étaient au nombre de quarante-six. Les difficultés tenaient du fait que, vu le nombre de nouveaux membres, les Africains signataires des accords de Yaoundé ne voulaient pas perdre leurs acquis. Cette convention s'articulait autour de quatre grands domaines : le commerce, les recettes d'exportation, la coopération technique et la coopération industrielle.

Dans le domaine commercial, plus de 90 % des matières premières des ACP avaient un accès libre au marché européen sans pour autant que la réciproque soit vraie. Un fonds de stabilisation appelé stabex a été créé pour la protection des recettes d'exportation des producteurs. Il s'agissait de les protéger contre la chute des

prix ou de production de certaines matières premières, en leur versant de l'argent pour compenser les pertes. C'était une somme remboursable ou considérée comme un don pour les pays les plus pauvres. Concernant la coopération financière, technique et industrielle, d'importantes sommes d'argent ont été dégagées pour l'aide au développement et un centre de développement industriel a été créé pour aider les ACP. Cette convention dite Lomé I, avec toutes ses nouveautés, couvrait la période 1975-1981.

Lomé II, couvrant la période 1981-1985, fut signée en octobre 1979 et contenait une nouveauté concernant la protection des recettes d'exportation. Les revenus du secteur minier étaient désormais protégés par un fonds dit SYSMIN contre les mauvaises années et des fonds très importants ont été prévus pour l'aide financière aux ACP, dont 85 % seraient versés au 5^e Fonds européen de développement (FED). Les négociations pour Lomé III ont été très difficiles à cause de la réduction de l'aide à la coopération financière et technique envisagée par la CEE et de l'augmentation des adhérents coté ACP (66 pays = 45 de l'Afrique et de l'Océan Indien, 13 des Caraïbes et 8 du Pacifique). La convention a enfin été signée en 1984 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1985, mais malgré les difficultés du début, 8,5 milliards d'écus¹⁰² ont été votés pour la coopération. Il y eut aussi quelques nouveautés au niveau du stabex

¹⁰² Gresh, Alain. «L'horizon brouillé des relations Nord-Sud», Le Monde Diplomatique, n° 418, janvier 1989, pp. 16-17.

N.B. 1 écu = 7,09 franc français.

et du sysmin qui ont vu leurs moyens financiers augmenter et qui couvraient désormais plusieurs produits (49 comparativement à 13 avec Lomé I).

Lomé IV a été signée en décembre 1989, et couvrirait dorénavant une période de dix ans divisée en deux phases de cinq ans : 1990-1995 et 1995-2000. Il faut dire qu'une fois encore, les négociations ont été très difficiles car le Royaume-Uni et les Pays-Bas s'opposaient à la somme prévue pour la coopération. Une nouveauté, celle-ci de taille, a été apportée à cet accord; en effet, tout pays qui se serait soumis aux directives du FMI et de la Banque mondiale, concernant les programmes d'ajustement structurel, recevrait plus d'aide financière. L'on peut souligner le caractère politique des relations Nord-Sud par l'existence d'une Assemblée paritaire et d'un Conseil de ministres CEE-ACP qui sont les organes décisionnels de «Lomé».

Ces différentes conventions, dotées d'une gamme d'instruments inédits, étaient porteuses d'espoir pour les ACP, car elles permettaient de passer aux relations qualifiées de néo-colonialistes à celles basées sur la coopération et le partenariat. Mais le constat est différent, pour la bonne et simple raison que, d'un point de vue général, «Lomé» n'a pas permis de relancer les économies des pays du Tiers monde. En d'autres termes, ces conventions n'ont pas été en mesure de mettre un frein à la détérioration des termes de l'échange, à l'endettement progressif des ACP, en un mot, à la dégradation généralisée des économies de ces pays. Ce ne sont pas les critiques

qui manquent en ce qui concerne le fonctionnement et l'efficacité. Ainsi, le stabex qui a été créé pour compenser les pertes en cas de mauvaise année, n'était plus, dès le début des années 1980 avec Lomé II, capable de remplir ses engagements (en 1989, il n'en a traité que 50 % et 40,9 % en 1992).¹⁰³ Ajoutons à ces problèmes, les petites luttes d'influence des Européens, car Paris supporte le stabex et Londres le considère dépassé et préfère diriger ses livres Sterling vers le sysmin qui concerne plus les ACP anglophones. Certains pays accusent la France de vouloir faire supporter les problèmes économiques de ses ex-colonies à la communauté européenne toute entière.

Selon Daniel Bach, chercheur et directeur d'études au Centre d'étude d'Afrique noire de Bordeaux, seulement 29 % des crédits votés pour Lomé III avaient été utilisés au moment de la signature de Lomé IV. Et qu' :

au début de l'année 1993, selon certaines estimations, le montant des fonds du FED (Fonds européen de développement) restés inemployés équivalait à celui de la dotation financière de Lomé IV pour la période 1990-1995.¹⁰⁴

¹⁰³ Mourandian, Anne-Marie, op. cit., p. 13.

¹⁰⁴ Bach, Daniel. «Le déclin des préférences impériales un ancrage à la dérive, la Convention de Lomé», Tiers Monde, XXXIV, n° 136, octobre-décembre 1993, p. 751.

Concernant l'aide européenne transitant par le FED, une résolution du Conseil européen de novembre 1991 a affirmé que tout décaissement de fonds serait lié au degré du respect aux droits de l'homme et à la démocratisation du pays demandeur. Ces conditions semblent être de très bonnes idées pour les États concernés car elles y créeront un climat de stabilité favorable au développement économique et social. Mais encore faut-il qu'elles ne soient pas un prétexte pour diminuer ou refuser l'aide aux pays nécessiteux? Mentionnons qu'«au début de 1993, 6 milliards de francs, soit 10 % de la dotation programmable de Lomé IV, étaient gelés au regard de la situation politique dans six États ACP — dont, pour l'Afrique, le Soudan, la Somalie, le Malawi et le Zaïre.¹⁰⁵ Il faut dire que cette conditionnalité politique est monnaie courante dans les années 1990, car elle est aussi employée dans le cadre de l'aide bilatérale par plusieurs pays industrialisés (exemple du Canada mentionnée plus haut).

Il faut dire aussi qu'en matière d'aide au développement, comme nous l'avons d'ailleurs souligné plus haut, depuis Lomé IV les pays respectant les directions du FMI et de la Banque mondiale, concernant les programmes d'ajustement structurel, recevraient plus de facilités financières. Pour certains observateurs cela est une très bonne décision car elle permet d'harmoniser de façon efficace les politiques de la communauté européenne et celles des grandes institutions financières. Mais l'ancien

¹⁰⁵ Ibid., p. 752.

commissaire européen au développement, M. Edgard Pisani pensait que cela n'était pas à faire car «Lomé ne sera plus Lomé. On privilégie le court terme au détriment du long terme. On sacrifie le développement à la discipline budgétaire».¹⁰⁶

Les ministres des Affaires étrangères des quinze pays de l'Union européenne se sont réunis à Bruxelles le 15 février 1995 dans le but de fixer leurs contributions au 8^e Fonds européen de développement. Il s'agissait, en fait, de déterminer le montant exact du financement de la période 1995-2000 de Lomé IV. Ces ministres n'ont pas pu trouver un terrain d'entente car quatre pays (Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni) avaient décidé de réduire leurs contributions au 8^e FED. Le Parlement allemand, la Bundestag, avait exigé la diminution de la contribution aux instances internationales. Les Britanniques, quant à eux, avaient décidé de mettre l'accent sur l'aide bilatérale parce qu'elle était plus contrôlable. Plusieurs autres pays de l'Union, même s'ils ne l'avaient pas exprimé clairement, pensaient réévaluer leurs contributions. Mais l'idée maîtresse au niveau de toutes les interventions des représentants européens à la réunion était la révision de la convention de Lomé IV.

¹⁰⁶

Cité par Mourandian, Anne-Marie, op. cit., p. 13.

Les 3 et 4 novembre 1995, les membres du Conseil des ministres de l'Union européenne et des pays des ACP, se sont réunis à l'Île Maurice pour la 20^e session de ce dit Conseil. Il s'agissait de signer l'acte révisé de la convention de Lomé IV comportant de nouvelles règles de fonctionnement et surtout, le montant définitif de la contribution européenne fixée quelques mois plus tôt à la grande déception des ACP. La somme qui sera versée pour le financement de la convention sur la période 1995-2000 sera de 14,3 milliards d'écus, alors que les pays du Tiers monde espéraient recevoir 19 milliards d'écus.¹⁰⁷ Sur le plan procédural l'aide sera versée à chaque pays en deux tranches et le deuxième versement n'aura lieu que si l'État bénéficiaire donne la preuve de la bonne utilisation de la somme reçue, et cela, dans les trois premières années.

Les accords de Lomé avec tous leurs problèmes sont appelés à disparaître et cette idée est partagée par plusieurs observateurs européens. Peter Pooley, haut fonctionnaire britannique à Bruxelles a dit il y a quelques mois, à la grande stupéfaction de certains, et à l'approbation des autres que «la convention de Lomé est condamnée. Elle ne survivra pas, dans sa forme actuelle du moins, à l'an 2000».¹⁰⁸

¹⁰⁷ Theulet, Xavier. «Nouveau (et inquiétant) visage européen», Jeune Afrique économique, n° 191, 1^{er} mars 1995, p. 11.

¹⁰⁸ Ibid.

Il faut reconnaître que la disparition du monde bipolaire engendrée par la fin de la Guerre Froide a totalement bouleversé les rapports entre l'Europe et le Tiers monde.

En effet, la libéralisation du commerce mondial fait de l'Asie du Sud, de l'Amérique Latine, de l'Europe de l'Est des concurrents très sérieux pour les ACP, en ce qui concerne leurs relations avec l'Europe. Et la fluctuation des prix des matières premières ne permet plus aux ACP de bénéficier pleinement des privilèges offerts par Lomé (entrée libre des produits ACP en Europe sans réciprocité). Alain Gresh, dans un de ses articles dans *Le Monde Diplomatique*, soulignait que les ACP avaient perdu 147 milliards entre 1980 et 1987 à cause la chute des prix et cette somme dépassait le montant de leur dette à l'époque.

Déjà marginalisés par la fin du monde bipolaire, on ne peut que remarquer l'accentuation de cette marginalisation des ACP à cause du comportement des Européens, dont la bonne volonté était bien apparente au départ. Par exemple, l'aide européenne a augmenté pour les pays de l'Europe de l'Est au détriment de l'Afrique, et la part des exportations de cette dernière sur le marché de la communauté a vraiment chuté depuis quelques années (l'Afrique en général passe de 8,5 à 4 % dans les années 1980, 4 à 1,5 % pour l'Afrique subsaharienne). Malgré la crise économique généralisée, qui touche tous les continents, l'Europe ne doit pas oublier

le Tiers monde, surtout l'Afrique car ces deux continents sont liés par l'histoire. Le moment est mal choisi pour «laisser tomber» l'Afrique engagée dans la voie démocratique, une Afrique essayant de mettre fin aux luttes ethniques et politiques, et de surmonter des problèmes sociaux engendrés par l'accroissement démographique, les programmes d'ajustement structurel, la dette extérieure, etc.

L'Afrique a besoin de nos jours, d'une véritable aide de l'Europe, d'une augmentation de sa contribution en termes réels, c'est-à-dire en tenant compte de l'évolution du niveau de vie. Les pays industrialisés ont créé un Comité d'aide au développement¹⁰⁹ dans le but d'aider le Tiers monde à maîtriser la crise, mais vu l'état actuel des difficultés économiques dans tous les continents, leur contribution a baissé. Les Nations Unies ont demandé à ce que la contribution de chaque pays développé soit au moins égale à 0,7 % de son produit national brut, et seuls les États scandinaves ont atteint ou dépassé dans certains cas cet objectif en 1993 (voir tableau suivant).

¹⁰⁹ Les membres du Comité d'aide au développement : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Unis, Suède, Suisse et la Commission européenne. Les observateurs : Banque Mondiale et FMI.

Tableau n° 11 : Aide des pays du Comité d'aide au développement en 1993

Pays	en % du PNB	en milliards de dollars US
Danemark	1,03	1,33
Norvège	1,01	1,01
Suède	97	1,75
Pays-Bas	81	2,52
France	63	7,90
Finlande	46	0,36
Canada	0,40	2,14
Belgique	0,39	0,81
Allemagne	0,36	6,85
Australie	0,35	0,95
Luxembourg	0,32	0,05
Suisse	0,32	0,79
Royaumes-Unis	0,31	2,89
Autriche	0,30	0,55
Italie	0,30	2,91
Portugal	0,30	0,26
Espagne	0,27	1,30
Japon	0,26	11,26
Nouvelle-Zélande	0,24	0,09
Irlande	0,19	0,08
États-Unis	0,14	9,01

Source : OCDE (CAD) du 20 juin 1994 dans Problèmes économiques, n° 2393, 12 octobre 1994, p. 31.

Concernant l'avenir de la convention de Lomé, il est très difficile de dire si oui ou non cette dernière disparaîtra mais par contre l'on peut souligner que le GATT a autorisé le maintien de Lomé IV et ses avantages accordés aux ACP jusqu'à

la date de son expiration, le 29 février 2000. Certains pays, tels que les États-Unis, ont trouvé tous ces régimes de préférence établis par Lomé très néfastes pour le GATT. Peut-être qu'une éventuelle Zone écu pour l'Afrique ouvrirait une voie de dialogue pour de nouvelles relations entre l'Afrique et l'Europe mais malheureusement cette situation ne concernera que les francophones plus la Guinée équatoriale.

Les problèmes ci-dessus, bien qu'évoqués de façon très brève, sont ceux que connaissent les pays africains francophones et montrent clairement la position de ces derniers dans la Francophonie. En effet, une des plus grandes contradictions de cette organisation est le fait qu'elle réunit en son sein des États très divers, avec des pouvoirs économiques très différents. Cette situation donne l'image d'une Francophonie à deux vitesses, disons même trois, d'un côté on a les pays riches composés de l'Europe et du Canada, au centre, on a le Maghreb qui commence à décoller économiquement et enfin de l'Afrique noire qui s'enfonce de plus en plus dans la gouffre de la crise économique. Et comme le dit Stève Gentili, président du Comité national français et vice-président du Bureau international du Forum francophone des affaires, en 1993, le produit national brut des pays francophones était de 2 500 milliards de dollars soit 1 746 milliards pour les Européens, 566 pour les Américains, 153 milliards pour l'Afrique et 3 milliards pour l'Océanie.¹¹⁰

¹¹⁰ Gentili, Stève. «Des Pays qui comptent», Le Monde Diplomatique, n° 493, avril 1995, p. 28.

La situation africaine s'est empirée, comme nous l'avons déjà dit, par la marginalisation qu'elle connaît de nos jours. Pour le monde occidental, traiter avec le Tiers monde, c'est traiter avec l'Amérique latine et certains pays d'Asie, l'Afrique est laissée pour compte, car sa situation est du domaine de l'impossible. Même les accords de Lomé qui avaient pour but de sortir le continent noir du sous-développement par l'établissement de liens de coopération avec l'Europe, plutôt que de dépendance, n'a pas réussi ce miracle.

Les Africains, pour freiner leur marche-arrière dans la direction diamétralement opposée à celles des Occidentaux dans la Francophonie, doivent prendre en main leur destinée. Il faut, par exemple, qu'ils en encouragent et maintiennent toutes ces transitions démocratiques que l'on voit dans le continent actuellement, car la stabilité économique ne peut nullement être obtenue sans démocratie. Heureusement qu'il existe encore de bons samaritains comme le Canada et le Japon, etc., mais leur aide paraît insuffisante pour permettre de décollage économique de l'Afrique. Et, que peut vraiment faire l'organisation francophone, en dépit de ses grandes ambitions, avec un budget annuel aussi minime que 125 millions de dollars à peine?

CONCLUSION

Cette étude nous a permis de cerner la Francophonie à travers sa géographie, ses institutions et ses sommets. Elle a aussi mis en exergue ses avantages, ses problèmes et ses contradictions qui laissent prédire un avenir incertain. La Francophonie en tant que groupement est une très bonne organisation car elle essaye de développer, tant bien que mal, une coopération multilatérale dans les domaines culturel, économique, éducatif, scientifique et technique. À travers les institutions et les comités créés après les sommets, elle a toujours cherché à aider ses membres, surtout les plus pauvres, à sortir du sous-développement. Plusieurs millions de dollars ont été versés aux pays du Tiers monde à travers les programmes d'aide alimentaire et d'aide publique au développement.

La Francophonie c'est 50 États et gouvernements ayant en commun l'usage du français avec une population totale estimée à 400 millions d'individus. L'une des premières équivoques que l'on peut relever est que seulement environ 125 millions de personnes de ce grand ensemble sont francophones. La France est le seul pays qui peut se permettre de dire que la grande majorité de sa population est francophone (98 % des habitants sont francophones). Après la France, seulement quelques pays peuvent se vanter d'atteindre la barre des 25 % (le Canada, le Luxembourg, la Belgique, la Côte d'Ivoire, le Congo). Dans certains pays africains le pourcentage de francophones est très insignifiant (5 % au Zaïre, 3 % Tchad, 3 % Rwanda, 5 % en

Guinée, etc.). Enfin, en Extrême-Orient, les francophones sont presque inexistantes (Laos 0,1 %, Viêt-nam 0,1 %).

Comment l'organisation peut-elle prétendre défendre la culture et la langue françaises avec des pourcentages de francophones aussi bas. En vérité, chaque membre participe à la Francophonie selon son propre intérêt. Il est de l'avantage des pays de souche à ce que le français soit répandu à travers le monde car cela va renforcer leur autorité internationale par rapport aux Anglais. Pour un pays comme le Canada, participer à la Francophonie signifie l'extension du bilinguisme sur le plan international et aussi consolider son statut de puissance moyenne à travers sa coopération multilatérale et ses interventions dans les organisations mondiales.

En Afrique noire francophone, le français fut imposé par la colonisation et le système éducatif fut calqué sur celui de la France. Cette école fut donc responsable de la formation intellectuelle des leaders africains tels que L.S. Senghor, F. Houphouët Boigny et Sekou Touré. Pour ces derniers, la civilisation française était un complément à la civilisation négro-africaine qui sortirait enrichie de cette expérience. La maîtrise de la langue française était donc la clé du succès social économique et politique. On comprend pourquoi la défense de la langue et de la civilisation françaises était une priorité au lendemain des indépendances africaines pour des dirigeants comme Senghor.

Présentement, les pays du Tiers monde, en particulier l'Afrique noire francophone, participent à la Francophonie pour des raisons totalement économiques. La priorité de ces pays est le redressement de leurs économies désastreuses dont

certaines causes ont été discutées dans le chapitre V. Ces difficultés ont même rendu le problème linguistique en Afrique noire francophone plus délicat, car elle n'a plus les moyens de maintenir un système éducatif performant. Dans cette partie du monde, on assiste à une diminution du taux de scolarisation, au décrochage scolaire, et surtout à la baisse de la qualité de l'enseignement; la conséquence est l'accentuation de l'analphabétisme qui est à l'heure actuelle une barrière au développement économique et social.

On peut aussi se poser la question de savoir, quel sera l'avenir du Canada au sein de la Francophonie, au cas d'une éventuelle séparation du Québec. La première conséquence logique serait la participation plus accrue, et plus nette du nouvel «État» Québécois à l'organisation au détriment du Canada. Mais le Québec pourra-t-il se substituer à ce dernier en remplissant toutes les obligations morales, surtout financières que le Canada avait au sein de la Francophonie? Ce sera, dans tous les cas, très difficile, ce nouvel État devra passer par une période de transition, de réajustement économique qui risque d'être très longue à cause de la crise qui frappe à l'échelle mondiale.

La seconde conséquence serait que le Canada gardera sa position au sein de l'organisation, et sera supporté par les pays en voie développement à cause de l'aide qu'il leur apporte à travers le réseau de la coopération internationale. D'ailleurs, rien ne pourra s'opposer à la participation canadienne à la Francophonie en cas de séparation québécoise, car il comptera tout de même 8 % de francophones,

car ce pourcentage est plus élevé que celui du Viêt-nam, de la Moldavie, du Laos, par exemple.

La Francophonie c'est aussi une organisation avec un budget de fonctionnement aux alentours de 125 millions de dollars canadiens. Ce chiffre laisse entrevoir une organisation qui n'a pas les moyens de ses ambitions, c'est-à-dire la possibilité de développer une vraie coopération entre ses membres à cause de la crise économique qui frappe la majorité des pays francophones et des problèmes linguistiques externes. Autrement, le retard du français par rapport à l'anglais dans plusieurs domaines et l'enlisement économique et financier de certains de ces membres sont des obstacles à son développement.

En effet, en cette fin de siècle, l'utilisation généralisée de quelque langue que ce soit n'est jamais neutre; par exemple, la domination de l'anglais dans les organisations internationales, dans les nouvelles technologies de communication est une manière d'imposer la culture anglo-saxonne au reste du monde. Les Occidentaux ont compris que la seule manière de redonner au français son statut international d'antan (bien qu'il ne l'ait pas totalement perdu) est de trouver une solution à ce problème le plus vite possible. Mais, l'objectif premier des pays francophones d'Afrique serait d'enrayer la crise car il n'est aucunement question de se lancer dans cette course aux nouvelles technologies qui demandent des moyens colossaux.

Au sommet de Cotonou en 1995, il a été largement question de sciences et de technologies et les débats à ce sujet ont laissé croire que l'Afrique était consultée, mais il faut avoir le courage de reconnaître que cela était purement formel.

Il faut dire que les Occidentaux eux-mêmes savent que leurs priorités et ceux des Africains sont totalement opposées. Ce n'est pas un hasard si le réseau agriculture mis en place par le Comité de suivi du Sommet de 1986 était dirigé par un Africain, M. Djibril Sène du Sénégal. Tous les autres réseaux : énergie, science et technologie, communication et celui de la langue étaient dirigés soit par un Français, soit un Canadien, soit encore un Belge (voir page 40).

Les Africains, pour s'en sortir, doivent redéfinir leurs relations politiques et économiques avec l'Europe, car que deviendront-ils sans les accords de Lomé qui sont sur le point de perdre leur raison d'être? Que restera-t-il des relations Afrique — Europe avec l'aboutissement de la construction de la communauté européenne à la fin du siècle? Il est très difficile de répondre à de telles questions, mais au vu des difficultés qui ont caractérisées les négociations de la phase 1995-2000, on ne pourra que prédire la catastrophe pour les Africains en cas de disparition de ces accords; cela pour la bonne et simple raison que «Lomé» est le seul moyen sûr pour les produits africains de pénétrer sur le marché européen et d'être compétitifs.

Il faut dire, tout simplement, que sans l'Occident l'Afrique francophone aura du mal à s'en sortir, mais aussi, sans l'Afrique, la Francophonie disparaîtra, purement et simplement, car que restera-t-il de l'organisation? la France francophone, le Canada avec 1/5 de sa population francophone, la Belgique à moitié francophone et des francophiles tels que le Moldavie, la Bulgarie, la Roumanie, le Viêt-nam, Laos, le Maghreb en pleine arabisation.

LISTE DES SIGLES

ACCT	Agence de coopération culturelle et technique
ACDI	Agence canadienne de développement international
ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifique
AEF	Afrique équatoriale française
AFI	Année francophone internationale
AIMF	Association internationale des maires francophones
AIPLF	Association internationale des parlementaires de langue française
ALENA	Accord du libre-échange Nord américain
AOF	Afrique occidentale française
APD	Aide publique au développement
AUPELF	Association des universités partiellement ou entièrement de langue française
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale
BEI	Banque européenne d'investissement
BIEF	Banque internationale d'information sur les États francophones
CAD	Comité d'aide au développement
CCFMSA	Commonwealth Committee of Foreign Ministers on South Africa
CEE	Communauté économique européenne
CEMAC	Communauté économique et monétaire en Afrique centrale
CFA	Communauté financière africaine
CFA	Coopération financière africaine
CILF	Conseil international de la langue française
CIRTEF	Conseil international des radios-télévisions d'expression française
CISL	Confédération internationale des syndicats libres
CMF	Conférence ministérielle de la Francophonie
CODOFIL	Conseil pour le développement du français en Louisiane
CONFajes	Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française
CONFEMEN	Conférence des Ministres de l'Éducation Nationale
CPF	Conseil permanent de la Francophonie
CQRI	Centre québécois de relations internationales
DOM-TOM.	Départements et des territoires d'outre-mer
FED	Fonds européen de développement
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
OCAM	Organisation commune africaine et malgache

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONU	Organisation des Nations unies
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
PRA	Parti du regroupement africain
PSD	Programme spécial de développement
RDA	Rassemblement démocratique africain
SWAPO	South West African Peoples Organization
UAM	Union africaine et Malgache
UDEAC	Union douanière et économique de l'Afrique centrale
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UMOA	Union monétaire ouest-africaine
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UREF	Université des réseaux d'expression française

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Pourcentage des francophones au Canada	13
Tableau n° 2 : Pourcentage des francophones aux États-Unis	17
Tableau n° 3 : Historique de l'aide publique au développement accordée par le Canada	49
Tableau n° 4 : Décaissements affectés aux organisations francophones par le Canada (fonds de l'ACDI et autres)	50
Tableau n° 5 : Réseau - Information scientifique et développement technologique (fonds dégagés pour la réalisation des projets)	76
Tableau n° 6 : Population de l'Afrique noire francophone	85
Tableau n° 7 : Dette extérieure de l'Afrique et les services de la dette entre 1986 et 1994	91
Tableau n° 8 : Comparaison des performances économiques du pays de Zone franc avant et après 1981	96
Tableau n° 9 : Taux de fécondité dans le monde en 1994	104
Tableau n° 10 : Appauvrissement des pays francophones	105
Tableau n° 11 : Aide des pays du Comité d'aide au développement en 1993 .	120

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES PRIMAIRES

- AFFAIRES EXTÉRIEURES DU CANADA. Sommet de Dakar 24 mai au 26 mai 1989. Affaire Extérieur Canada, 1988b.
- AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR DU CANADA. Le Canada et la Francophonie, publication officielle du gouvernement du Canada, Ottawa, 1992.
- AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR DU CANADA. Le Sommet de Maurice du 16 au 18 octobre 1993, Revue de Presse, Ottawa, 1993.
- AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE. L'Année Francophone Internationale, édition 1992, Québec, 1992.
- AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE. L'Année Francophone Internationale, édition 1994, Québec, 1994.
- AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE. L'Année Francophone Internationale, édition 1995, Québec, 1995.
- AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE. Le Sommet de Maurice du 16 au 18 octobre 1993. Documents officiels, Paris, 1993.
- BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT. Chaillot Declaration, Ottawa, 1995.
- BURDEAU, Georges. La Constitution française du 4 octobre 1958, Documents d'études n° 104, Paris, 1976, p. 11.
- COMITÉ D'ORGANISATION DU SOMMET. Acte de la deuxième Conférence des Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, 2, 3 et 4 septembre 1987. Ste-Foy, Québec, Éditions La Liberté, 1988.
- COMITÉ INTERNATIONAL DE SUIVI. Rapport du Comité International de suivi, mai 1989. Éditions La Liberté Inc., 1988a.
- GOUVERNEMENT DU CANADA, Cabinet du Premier ministre. Discours du Premier ministre Chrétien à la séance d'ouverture du Sommet de la Francophonie, samedi 2 décembre 1995, Cotonou, Bénin, Ottawa, 1995.

GOUVERNEMENT DU CANADA. Le Sommet de Maurice, 16 au 18 octobre 1993. Documents officiels, Ottawa, 1993.

- Rapport général de la 2^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie
- Ordre du jour de la V^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français
- Ordonnancement des travaux de la V^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français
- Déclaration de Maurice
- Documents sur la Francophonie et les relations internationales
- Document de réflexion sur la politique internationale
- Réflexion sur l'espace francophone
- Résolution sur le maintien de la paix et la sécurité internationale
- Résolution sur la lutte contre la trafic et l'usage illicite de stupéfiants
- Résolution sur l'Afrique
- Résolution sur la Francophonie et les relations internationales
- Résolution sur le français dans les organisations internationales
- Résolution sur l'exception culturelle au GATT
- Résolution sur l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF)
- Résolution sur l'Association internationale des maires et responsables de capitales et métropoles partiellement ou entièrement de langue française (AIMF)
- Résolution sur la mise en place d'un comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie
- Résolution sur le Liban
- Résolution sur le français aux jeux olympiques
- Résolution sur le Rwanda
- Résolution sur l'unité dans la diversité
- Résolution sur Haïti
- Document de réflexion sur la situation économique mondiale
- Document sur la coopération économique francophone
- Projet de rapport général de la V^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français

GOUVERNEMENT DU CANADA. Le Sommet de Maurice. Document d'information, Ottawa, 1993.

GOUVERNEMENT DU CANADA. Le Sommet de Cotonou. Sixième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Cotonou, Bénin, 2 au 4 décembre 1995. Cahier d'information, Ottawa, 1995.

- Projet de résolution sur la programmation
- Projet de document de réflexion sur la situation économique mondiale
- Projet de résolution sur le renforcement des institutions économiques multilatérales de développement

- Projet de résolution sur la coopération économique
- Projet de document de réflexion sur la situation politique internationale
- Projet de déclaration de Cotonou
- Projet de résolution sur la prévention des conflits, la paix et la sécurité nationale
- Projet de résolution sur la Francophonie et les relations internationales
- Projet de résolution sur le suivi de la Conférence mondiale de Pékin
- Projet de résolution sur l'appui à la démocratisation, à l'État de droit et aux droits de l'homme
- Projet de résolution sur le suivi de la Conférence du Caire
- Projet de résolution sur le Liban
- Projet de résolution Jeunesse et Vie active
- Projet de résolution sur le Fonds francophone d'urgence
- Projet de résolution relatif aux institutions de la Francophonie
- Projet de rapport final du comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie (document adopté aux 17^e et 18^e sessions du CPF)
- Projet de résolution sur l'Afrique
- Projet de résolution sur le Burundi
- Projet de résolution sur le Rwanda

GOUVERNEMENT DU CANADA. Rencontre internationale francophone. Prévention des conflits : perspective Africaine. 19 au 22 septembre 1995 — Actes de la rencontre, Ottawa, 1995.

GOUVERNEMENT DU CANADA. Canada in Action: The Commonwealth/La francophonie. Waterloo R/L Taylor, 1994.

HAUT CONSEIL DE LA FRANCOPHONIE - Rapport 86-87. État de la Francophonie dans le monde. Paris, Documentation française, 1987.

HOUSE OF COMMONS DEBATES; Official Report - Second Session — Twenty-seventh Parliament, 16 Elizabeth II, Volume VII, 1968.

SECRÉTARIAT DES INSTANCES ET L'ACCT. Projet de rapport final du comité de réflexion pour le renforcement de la francophone. Cotonou (Bénin) 29 et 30 novembre 1995.

SIXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE. Projet de résolution relatif aux institutions de la Francophonie. Cotonou, 29 et 30 novembre 1995.

LA DOCUMENTATION DE L'ACDI (Agence Canadienne de Développement International)

Esquisse de pays : le Burkina Faso

Esquisse de pays : le Cameroun

Esquisse de pays : la Côte d'Ivoire

Esquisse de pays : la Guinée

Esquisse de pays : le Mali

Esquisse de pays : le Niger

Esquisse de pays : le Rwanda

Esquisse de pays : le Sénégal

Esquisse de pays : le Zaïre

Rapports annuels de l'ACDI : 1984-1985

Rapports annuels de l'ACDI : 1986-1987

Rapports annuels de l'ACDI : 1987-1988

Rapports annuels de l'ACDI : 1988-1989

Rapports annuels de l'ACDI : 1989-1990

Rapports annuels de l'ACDI : 1990-1991

Rapports annuels de l'ACDI : 1991-1992

ACDI. Canada Stratégie de Coopération au Développement International 1975-1980, Ottawa, septembre 1975.

LIVRES

- ABRAHAM, W.E. The Mind of Africa. Chicago, The University of Chicago Press, 1962.
- AMIN, Samir. L'Afrique de l'Ouest bloquée. Paris, Éditions de Minuit, 1971.
- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC. Rencontres des peuples francophones. Montréal, Éditions Lemeac, 1980.
- BROWN, Craig. Histoire générale du Canada. Montréal, Éditions du Boréal, 1990.
- CARTER, Gwendolen M. and O'MEARA Patrick. African Independence: The First Twenty-five Years. Bloomington, Indiana University Press, 1985.
- CARTWRIGHT, J. and HELM, Croon. Political Leadership in Africa. London, Longman, 1983.
- CASSEN, Robert et al. Does Aid Work? New York, Oxford University Press, 1986.
- CHAMPION, Jacques. Les langues africaines et la francophonie. Paris, Mouton & Co., 1974.
- CHARPENTIER, Gérard M. Les peuples francophones dans le monde contemporain. Québec, Édition Guy Saint-Jean, 1985.
- CHAUDENSON, Robert. La francophonie : représentations, réalités, perspectives. Provence, Institut d'Études Créoles et Francophones, 1991.
- CHAUDENSON, Robert. Le français hors de France. Paris, Éditions Honoré Champion, 1979.
- COLOMBE, Françoise. Le Canada et la communauté francophone internationale. Ottawa, Bibliothèque du parlement, 1987.
- COMITÉ INTERNATIONAL DE SUIVI. Rapport du Comité International de suivi mai 1989. Éditions La Liberté Inc. 1988a.
- CORBETT, M. Edward. The French Presence in Black Africa. Washington D.C., Black Orphans Press, 1972.

- DAVIDSON, Basil. Modern Africa: Social and Political History. London, Longman, 1983.
- DE LA GORCE, Paul-Marie. De Gaulle, Entre Deux Monde, une vie et une époque. Paris, Fayard, 1964.
- De LUSIGNA, Guy. French Speaking Africa since Independence. London, Pall Mall Press, 1969.
- DENG, Francis M. and ZARTMAN, William I. Conflict Resolution in Africa. Washington D.C., The Brookings Institutions, 1991.
- DENIAU, Xavier. La Francophonie. Paris, Que sais-je, n° 2111, PUF, 1983.
- DEVELOPMENT CENTRE OF ORGANIZATION FOR ECONOMIC, COOPERATION AND DEVELOPMENT. Crisis and Recovery in Sub-Saharan Africa. Paris, Tore Rose, 1985.
- DOUGHERTY, James E. and PFALTZGRAFF, Robert L., Jr. Contending Theories of International Relations. New York, Harper & Row Publishers, 1981.
- DUMONT, Pierre. La Francophonie par les textes. Vannes, Édicef, 1992.
- DUPUIS, Monique. Crise mondiale et aide internationale. Montréal, Nouvelle option 1984.
- ESEDEBE, P. Olisanwuche. Pan-Africanism: The Idea and Movement 1976-1991. Washington D.C., Howard University Press, 1994.
- ÉTIEMBLÉ, René. Parlez-vous français? Paris, Gallimard, 1973.
- GIFFORD, Prosser and ROGER, Louis. Decolonization and African Independence: The Transfer of Power 1960-1980. New Haven, Yale University Press, 1988.
- JOLY, Richard. Quand on prend sa langue pour sa culture : réflexion sur les cultures de langues françaises au Canada. Québec, Éditions Le Livre du pays, 1990.
- LEGER, Jean-Marc. La Francophonie : grand dessein, grande ambiguïté. Québec, Édition Hurtubise HMH Ltée, 1987.

- LEWIS, William H. French Speaking Africa. New York, Walker and Company, 1965.
- LUTZ, Wolfgang. The Future of World Population, Vol. 49, No. 1, June, 1994, Washington D.C., Edition PRB, 1994.
- MASSART, Françoise et ROOSENS, Claude. Francophonie CEE et droits fondamentaux. Bruxelles, Éditions Academia et Bruyont, 1990.
- MAUGEY, Axel. La Francophonie en direct: l'espace politique et culturel. Québec, Les Publications du Québec, 1987.
- MAZRUI, Ali A. African International Relations: The Diplomacy of Dependency and Change. Boulder Colorado, Westview Press, 1977.
- MAZRUI, Ali A. and TIDY. Nationalism and New States in Africa. London, Heineman, 1984.
- MAZRUI, Ali A. The African Condition. London, Cambridge University Press, 1980.
- McGOWAN, Pat and PRUKIH, Helen F. Demystifying "National Character" in Black African: A Comparative Study of Culture and Foreign Policy Behavior. Denver, University of Denver, 1980.
- McNEIL, Desmond. The Contradictions of foreign aids. Manuka, Croom Helm Ltd., 1983.
- MORAG, Bell. Contemporary Africa. London, Longman, 1986.
- ROSENAU, James N. International Politics and Foreign Policy. New York, The Free Press, 1969.
- SCHLEGEL, John P. The Deceptive Ash: Bilingualism and Canadian Policy in Africa: 1957-1971. Washington D.C., University Press of America, 1978.
- SENGHOR, Léopold Sédar. La poésie de l'action. Paris, Éditions Stock, 1980.
- TÉTU, Michel. La Francophonie : histoire problématique perspectives. Montréal, Guérin Littérature, 1987 et 2^e édition, 1992.
- TOUGA, Gérard. La Francophonie en péril. Paris, Le Cercle du Livre de France, 1963.

UNITED NATIONS : Population and Vital Statistics Report, Series A,
Vol. XLVIII, No. 3, July, 1995.

VALDMAN, A. Le Français hors de France. Paris, Éditions Honoré Champion,
1979.

VIOTTI, Paul R. and KAUPPI, Mark V. International Relations Theory:
Realism, Pluralism, Globalism. New York, Macmillan Publishing
Company, 1993.

REVUES

AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE. «La formation des formateurs et enseignants de français», Dialogues et Cultures, 27 juillet 1990.

AULAS, Marie-Christine. «L'Assemblée paritaire ACP/CEE : convergences et divergences des points de vue», Tiers Monde XXXIV, n° 136, octobre-décembre 1993, p. 851.

BACH, Daniel. «Un encrage à la dérive, la Convention de Lamé.» Tiers Monde, XXXIV n° 136, octobre-décembre 1993, p. 751.

BALLADUR, Édouard. «La France et la langue française», Action nationale, n° 5, mai 1994, p. 663.

BAYARD, Jean-François. «L'Afrique à l'abandon?», Esprit, n° 2, février 1989, pp. 82-88.

BERNARD, J. «Sciences et francophonie.» Dans Francophonie scientifique, le tournant, Montrouge, AUPELF/Éditions John Libbey Eurotext, 1989, p. 19.

BLANCHET, André. «L'Afrique au 'Sommet de Chaillot' (19 au 21 novembre 1991)», Afrique contemporaine, n° 162, 2^e trimestre, 1992.

BRUNIN, Dominique. «La dette des PED : le rôle du Club de Paris.» Problèmes économiques, n° 2.393, 12 octobre 1994, p. 314.

CHARTE DE L'AGENCE DE COOPÉRATION, CULTURELLE ET TECHNIQUE, dans la Revue Études Internationales, Vol. 1, juin 1970, p. 96.

COMMUNICATIONS SCIENCE-IMPACT ET MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. «La Francophonie : À l'heure de la science et de la technologie», Québec Science, vol. 32, n° 7, avril 1994, p. 27.

DECOIN, Didier et COUTIN, André. «Voyage chez les Francophones», Géo, n° 138, août 1990, pp. 53-96.

DEHAYBE, Roger. «Pour donner un avenir à une francophonie en péril», Action nationale, 84, n° 4, avril 1994, p. 449.

- DELATTE, Marie-Noëlle, BONN, Ferdinand et DUHAMEL, Bernard. «Spécial Francophonie», Québec science, n° 3, novembre 1991, pp. 16-35.
- DIRECTION DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES, BANQUE PARIBAS. «Pays en développement — Afrique : quel avenir pour la Zone franc?», Problèmes économiques, n° 2.379, 8 juin 1994, Paris, 1994, p. 1.
- DORION, Gilles. «La Francophonie en question», Québec français, n° 87, automne 1992, pp. 93-94.
- DOXEY, Margaret. «Le Canada et le Commonwealth». Dans Centre québécois de relations internationales, Université Laval, La politique étrangère canadienne dans un ordre international en mutation, Québec, CQRI, 1992, p. 79.
- GAUDIER, Maryse. «Économie Internationale. La pauvreté dans le monde», Problèmes économiques, n° 2.375, 11 mai 1994, p. 15.
- GERMAIN, P. «Face aux interrogations et aux doutes des acteurs de la science et de la technologie des pays francophones.» Dans Francophonie scientifique, le tournant, Montrouge, AUPELF/Éditions John Libbey Eurotext, 1989, p. 12.
- GUILLAUMONT, Sylviane et Patrick. «Franc CFA : restaurer la confiance», Problèmes économiques, n° 2.379, 8 juin 1994, Paris, 1994, p. 5.
- GUILLOU, Michel. «L'espace scientifique francophone : une nécessité vitale et une priorité du Sommet.» Dans Francophonie scientifique, le tournant, Montrouge, AUPELF/Éditions John Libbey Eurotext, 1989, p. 8.
- HALVORSON-QUEVEDO, Raundi et JOUMARD, Isabelle. «La Fin de la crise de la Dette?», L'Observateur de l'OCDE, n° 184, octobre-novembre 1993, p. 13.
- HUGON, Philippe. «L'Europe et le Tiers Monde : entre la Mondialisation et la régionalisation», Tiers Monde, XXXIV, n° 136, octobre-décembre 1993, p. 725.
- LELART, Michel. «La Zone franc face à Maastricht», Tiers Monde XXXIV, n° 136, octobre-décembre 1993, p. 881.

- LYRETTE, J. «Les nouvelles technologies et l'information scientifique et technique.» Dans Francophonie scientifique, le tournant, Montrouge, AUPELF/Éditions John Libbey Eurotext, 1989, p. 126.
- MASSART, Françoise et Claude ROOSENS. «Francophonie, CEE et droits fondamentaux», Revue Études Internationales, Volume 23, n° 2 (Juin 1992), pp. 461 à 462.
- MIGNOT-LEFEBVRE, Yvonne. «Technologies de communication et d'information : une nouvelle donnée internationale?», Tiers Monde, XXXV, n° 138, avril-juin 1994, p. 244.
- OCDE (CAD). «L'aide au développement des chiffres», Problèmes économiques, n° 2.393, 12 octobre 1994, p. 31.
- PETIT, Bernard. «L'ajustement structurel et la position de la Communauté européenne», Tiers Monde XXXIV, n° 136, octobre-décembre 1993, p. 829.
- PILET, C. «L'espace scientifique francophone : réalité ou fiction?» Dans Francophonie scientifique, le tournant, Montrouge, AUPELF/Éditions John Libbey Eurotext, 1989, p. 132.
- ROSENAU, James N. «Le processus de la mondialisation : Retombées significatives, échanges impalpables et symbolique subtile», Revue Études Internationales, Vol. XXIV, n° 3, septembre 1993, p. 500.
- ROUILLON, Fernand. «L'état du français dans les organisations internationales», Action nationale, 84, n° 4, avril 1994, p. 434.
- SEDDOH, K.F. «Francophonie et réseaux d'échanges.» Dans Francophonie scientifique, le tournant, Montrouge, AUPELF/Éditions John Libbey Eurotext, 1989, p. 101.
- TUDESQ, André-Jean. «Les technologies de l'information, facteur d'inégalité en Afrique sub-saharienne», Tiers Monde, XXXV, n° 138, avril-juin 1994, p. 391.
- VALLÉE, Olivier. «L'impact de la dévaluation du franc CFA sur les grandes entreprises : de l'ajustement monétaire à l'ajustement réel», Problèmes économiques, n° 2.379, 8 juin 1994, Paris, 1994, p. 8.

- VAN DE WALLE, Étienne. «La démographie de l'Afrique au Sud du Sahara», Problèmes économiques, n° 2.379, 8 juin 1994, Paris, 1994, p. 11.
- VOURC'H, Anne et BERTHÉLEMY, Jean-Claude. «La dette des P.E.D. : le rôle du Club de Paris», Problèmes économiques, n° 2.393, 12 octobre 1994, p. 15.
- WICKHAN, Peter et REINHART, Carmen M. «Pays en développement : l'évolution du prix des matières premières : quels déterminants pour quelles politiques?», Problèmes économiques, n° 2.393, 12 octobre 1994, p. 3.

JOURNAUX

- CASSEN, Bernard. «La Francophonie mutilée», Le Monde Diplomatique, n° 444, mars 1991, p. 32.
- CHOSSUDOVSKY, Michel. «De l'ajustement structurel à la "lutte contre la pauvreté"», Le Monde Diplomatique, n° 462, septembre 1992, p. 29.
- CURIEN, Hubert. «Partager la connaissance», Le Monde Diplomatique, n° 493, avril 1995, p. 25.
- DUPONT, Stéphane. «Qui profite de la relance des produits d'exportation», Jeune Afrique économique, n° 187, 2 janvier 1993, p. 69.
- GENTILI, Stève. «Des pays qui comptent», Le Monde Diplomatique, n° 493, avril 1995, p. 28.
- GRESH, Alain. «L'horizon brouillé des relations Nord-Sud», Le Monde Diplomatique, n° 418, janvier 1989, pp. 16-17.
- M'BAYE, Sanou. «L'Afrique noire happée par le marché mondial», Le Monde Diplomatique, mars 1994, pp. 24 et 25.
- MOURANDIAN, Anne-Marie. «Offensive contre la Convention de Lomé», Le Monde Diplomatique, n° 493, avril 1995, p. 13.
- REGOURD, Serge. «Pour l'«exclusion» culturelle», Le Monde Diplomatique, n° 476, novembre 1993, p. 14.
- RUBRIQUE CONFIDENTIELLE. Jeune Afrique, n° 1822, du 7 au 13 décembre 1995, p. 15.
- RUBRIQUE ENQUÊTE. «Dévaluation du franc CFA : ce que révèlent les chiffres», Jeune Afrique économique, n° 194, 17 avril 1995, p. 68.
- THEULET, Xavier. «Nouveau (et inquiétant) visage européen», Jeune Afrique économique, n° 191, 1^{er} mars 1995, p. 11.
- TRIAIY-KONÉ, Philippe. «Syndicats. L'ajustement contre les droits», Jeune Afrique économique, n° 208, 1^{er} décembre 1995, p. 46.